

LES COOPÉRATIONS ÉCONOMIQUES TERRITORIALES DE TRANSITION



EXPERTISES



Vers un nouveau champ de recherche

ÉTAT DE L'ART

Février 2026

REMERCIEMENTS

Comité de pilotage : Claire PINET, ADEME ; Hélène VARLET, ADEME ; Marie-Laure GUILLERMET, ADEME ; Philippe ARCHIAS, ADEME ; Emmanuel DUPONT, ANCT ; Eric PLOTTU, chercheur indépendant.

Comité de relecture : Justine BALLON ; Marie FERRU ; Marilyne FILIPPI ; Caroline GALLEZ ; Julien KLESZCZOWSKI ; Nadine LEVRATTO ; Thomas LAMARCHE ; Fabien NADOU ; Olivier PETIT ; Nathalie RAULET-CROSET ; Nadine RICHEZ-BATTESTI ; Achille WARNANT.

CITATION DE CE RAPPORT

TABET Alexeï, DUVERGER Timothée, 2025, Les coopérations économiques territoriales de transition : vers un nouveau champ de recherche. Etat de l'art, 49 pages, <https://librairie.ademe.fr/>

Présentation des auteurs :

- Alexeï Tabet, consultant et chercheur, directeur de Télomère Conseil
- Timothée Duverger, responsable de la Chaire TerrESS de Sciences Po Bordeaux, chercheur au Centre Emile Durkheim (UMR 5116)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par rephotographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 2024MA000415

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par : TABET Alexeï et DUVERGER Timothée

Coordination technique - ADEME : PINET Claire et VARLET Hélène

Direction/Service : Service Consommation responsable et Service Recherche

Résumé

Le couple territoire-transition au cœur d'un nouveau paradigme de développement

Dans quelles conditions les coopérations territoriales sont-elles porteuses d'une transition économique, sociale et écologique ? Pour mieux le comprendre, l'ADEME publie un état de l'art des travaux réalisés sur ce thème. Objectif ? Baliser le nouveau champ de recherche du programme COOP'ÉCO.

Les territoires sont investis par nombre de modèles et d'approches visant à fournir les clés d'un développement économique et social renouvelé, en prise avec les enjeux de la transition sociale et écologique : en rupture avec les logiques descendantes, sectorielles et productivistes, ils seraient porteurs de logiques ascendantes, décloisonnées et coopératives, réencastrant l'économie dans la société, tournées vers le bien-vivre local et la préservation des ressources naturelles. Le couple territoire-transition en vient ainsi à être présenté comme le cœur d'un nouveau paradigme de développement, tenant l'équilibre entre les trois piliers : économie, société, sobriété.

S'il est certain que le couple territoire-transition fait converger nombre de discours et de pratiques, de concepts et de modèles d'action, il repose cependant sur une part importante d'implicite et sa capacité à devenir un acteur de la transition sociale et écologique demeure à interroger. Un enjeu fort est ainsi de comprendre dans quelles conditions les dynamiques territoriales constituent un vecteur de transition économique, sociale et écologique, d'en objectiver la portée transformatrice, les ressorts et les processus, les limites et les freins.

La présente étude propose un état de l'art réunissant et mettant en perspective les travaux existants à même de nourrir cette démarche. Sans prétendre à l'exhaustivité, elle cherche à rendre accessibles les acquis principaux, à identifier les zones d'ombre et à qualifier les perspectives de recherche ouvertes, à l'articulation entre questionnements théoriques et problématiques de terrain. Sa réalisation est partie d'un constat : la rencontre entre territoire et transition écologique est récente, et demeure à explorer. Longtemps, les travaux sur les dynamiques territoriales sont restés centrés sur les modèles productifs, et les recherches sur la transition écologique se sont focalisées sur les échelles macro (politiques nationales, régulations globales) ou micro (comportements individuels, innovations locales), laissant de côté les configurations intermédiaires dites « méso-territoriales ». C'est à mesure que les deux champs ont intégré la dimension politique de leurs objets respectifs – acteurs, finalités, décisions – que ce rapprochement est devenu possible et fécond.

Un rapprochement progressif entre territoire et transition écologique

Cet état de l'art vise ainsi à retracer la trajectoire de rapprochement progressif entre territoire et transition écologique, montrant d'abord le mouvement par lequel le territoire a progressivement été considéré comme une dimension stratégique des dynamiques productives, à partir de la crise du fordisme. En effet, longtemps tenu hors-champ par les lectures macroéconomiques de la croissance, le territoire a effectué, depuis la crise du fordisme, un retour comme scène et ressort des dynamiques productives : chercheurs et praticiens ont commencé à voir dans les proximités – géographiques, sociales, cognitives et institutionnelles – non pas un simple décor, mais un véritable opérateur de compétitivité et d'innovation. Ce « tournant territorial » ne renvoie pas seulement à une relocalisation physique des activités : il désigne une recomposition des modes de coordination, des apprentissages et des investissements collectifs par lesquels se construisent des avantages différenciatifs. Les recherches sur les districts industriels, les systèmes productifs locaux, les milieux innovateurs ou encore les clusters ont mis en évidence le rôle structurant des proximités, des savoir-faire localisés et des coopérations dans la performance des systèmes productifs. La littérature a ainsi contribué à conceptualiser l'ancrage territorial comme un levier de différenciation, d'innovation et de compétitivité. Ces travaux sur les différents modèles productifs localisés conduisent à l'ouverture d'un nouveau champ de recherche, celui de l'économie territoriale, dont l'ambition est de produire une théorie du développement territorial, concevant les territoires comme des configurations socio-productives dotées de trajectoires de développement spécifiques et, pour partie, autonomes. Ces modèles ont contribué à définir les contours de politiques publiques visant à faire des territoires des leviers explicites de modernisation productive et d'innovation.

Toutefois, ces approches demeurent majoritairement arrimées à une lecture économique centrée sur les logiques productives : elles éclairent les conditions alternatives de compétitivité dans une économie mondialisée, sans pour autant intégrer pleinement les impératifs de soutenabilité écologique ou sociale. Face à cette limite, on observe une inflexion de la littérature vers les processus de coordination, de négociation et de régulation qui traversent les territoires. La prise en compte du territoire par les approches en termes de gouvernance met en lumière la dimension politique du développement territorial. Elles montrent que les trajectoires territoriales ne relèvent pas uniquement de logiques productives, mais d'interactions entre une pluralité d'acteurs et de finalités hétérogènes. En considérant le territoire comme une configuration politique – et non plus seulement productive – ces travaux mettent l'accent sur les mécanismes de coopération, de négociation, de régulation et de conflictualité entre acteurs hétérogènes. L'économie sociale et solidaire, les démarches de développement local participatif, les travaux sur les ressources territoriales, les communs, ou encore les théorisations du « milieu valueur » ou celles de la « performance territoriale » visée par l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, ont élargi le cadre du développement territorial à une pluralité de registres de valeur, et révèlent que les problématiques productives ne peuvent être dissociées des enjeux institutionnels, démocratiques et sociaux qui structurent les trajectoires territoriales. Même si la gouvernance territoriale demeure fragile dans ses formes concrètes de mise en œuvre, du fait du poids persistant des logiques institutionnelles descendantes, ces démarches locales, bien qu'incertaines et souvent marginales, ouvrent un espace d'innovation sociale et institutionnelle.

Des espaces d'expérimentation, d'adaptation ou de transformation face aux enjeux écologiques

C'est avec cette combinaison des dimensions « territoire-ressource » et « territoire-projet » que la littérature en est venue à interroger, de manière très progressive, les manières dont les territoires peuvent devenir des espaces d'expérimentation, d'adaptation ou de transformation face aux enjeux écologiques. En effet, les doctrines et modèles associés à la transition écologique (écologie industrielle, économie circulaire), lorsqu'ils en sont venus à aborder le territoire, l'ont appréhendé sous un angle prioritairement technico-fonctionnel (flux, matières, énergie, métabolisme), accordant une importance moindre aux enjeux de gouvernance, de conflits, d'institutions ou de justice socio-environnementale. Ces approches incrémentales de la transition appréhendent le territoire comme espace de mise en œuvre des politiques publiques : déploiement d'infrastructures, plans climat-énergie, programmes de recyclage, développement des énergies renouvelables. Il demeure une unité administrative ou géographique, support d'expérimentation. C'est avec les approches transformatrices et systémiques de la transition écologique, que le territoire est envisagé comme un socio-écosystème, espace où s'articulent flux de matières et d'énergie, institutions sociales, savoirs locaux et rapports de pouvoir. Le territoire devient un acteur collectif, capable de définir ses trajectoires de développement en mobilisant ses ressources spécifiques. L'écologie territoriale propose ainsi d'analyser le territoire comme un espace où se reconfigurent les usages, les représentations, les règles et les institutions face aux impératifs de soutenabilité. Dans ces approches de la transition écologique, les dynamiques du développement territorial intègrent de nouveaux impératifs de soutenabilité, de régénération des ressources et de réorganisation des systèmes productifs.

Ainsi résitués, l'ensemble de ces travaux dessine un champ de recherche composite, encore fragmenté, qui observe des dynamiques collectives d'adaptation, d'innovation et de transformation au sein des territoires. C'est à la croisée de ces approches que le programme COOP'ÉCO propose d'introduire et de structurer la notion de Coopérations Économiques Territoriales de Transition (CETT), afin d'accompagner le renouvellement du paradigme du développement territorial par le prisme de la transition socio-écologique.

La coopération, un actif territorial qu'il faut cultiver et protéger

Les CETT regroupent des dynamiques collectives de production et de consommation, d'échange et d'innovation associant une variété d'acteurs locaux : entreprises, collectivités, institutions publiques, associations, organisations citoyennes, acteurs de la recherche, habitants. Ces dynamiques appréhendent le territoire à la fois comme une ressource stratégique, comme un acteur collectif en capacité d'orienter ses trajectoires, et comme une finalité du développement. La coopération y est considérée comme un levier central de création de valeur multidimensionnelle – économique, sociale et écologique – mais aussi comme un actif territorial devant être cultivé et protégé.

Le territoire peut être analysé comme un espace méso-territorial, c'est-à-dire un niveau intermédiaire entre régulations macro et acteurs micro. Cet espace charnière articule ressources, acteurs, institutions, normes et projets collectifs, même s'il peine souvent à stabiliser ses formes de gouvernance.

En définitive, cet état de l'art permet de consolider l'intérêt d'ouvrir un champ de recherche sur les CETT, en tant que dynamiques de spécification économique, de transformation institutionnelle et de bifurcation vis-à-vis des régimes socio-économiques dominants. La transition socio-écologique qu'elles portent ne se limite pas à une optimisation technique ni à une gestion incrémentale des flux : elle engage une transformation structurelle des modes de production, de consommation, des rapports de travail et des formes d'organisation collective, fondée sur la sobriété matérielle et énergétique, la régénération des écosystèmes, et la recherche d'une plus grande justice sociale et territoriale.

Ces propositions sont destinées à être étayées et mises en travail dans le cadre des travaux de recherche-action participative du programme COOP'ÉCO.

Abstract

The territories have been invested with a wide range of models and approaches aiming to provide the keys to a renewed form of economic and social development, one that engages directly with the challenges of social and ecological transition. Breaking with top-down, sectoral and productivist logics, territories are increasingly conceived as carriers of bottom-up, cross-sectoral and cooperative dynamics — re-embedding the economy within society, oriented towards local well-being and the preservation of natural resources. The “territory–transition” nexus is thus presented as the core of a new development paradigm, balancing the three pillars of economy, society, and sobriety.

While it is certain that this nexus brings together a wide range of discourses and practices, concepts and action models, it nevertheless rests on a significant degree of implicitness, and its actual capacity to act as an agent of social and ecological transition remains to be interrogated. The central issue, therefore, is to understand under what conditions territorial dynamics constitute a vector of economic, social and ecological transition — to objectify their transformative scope, mechanisms and processes, as well as their limits and constraints.

This study proposes a state-of-the-art review, assembling and placing into perspective existing research capable of informing this line of inquiry. Without claiming exhaustiveness, it seeks to make key insights accessible, to identify blind spots, and to qualify the research perspectives that emerge at the intersection of theoretical questions and field-based issues. The study proceeds from an initial observation: the encounter between territory and ecological transition is recent and still largely to be explored. For a long time, research on territorial dynamics remained focused on productive models, while studies on ecological transition concentrated either on macro scales (national policies, global regulations) or micro scales (individual behaviours, local innovations), neglecting the intermediate or “meso-territorial” configurations. As will be shown, this convergence became possible and fruitful only as both fields began to integrate the political dimensions of their respective objects — actors, goals and decision-making.

This state-of-the-art review thus aims to retrace the progressive rapprochement between the notions of territory and ecological transition, first showing how the territory has gradually come to be regarded as a strategic dimension of productive dynamics since the crisis of Fordism. Long excluded from macroeconomic analyses of growth, the territory has, since that crisis, re-emerged as both a stage and a driver of productive dynamics. As the post-war industrial compromise waned, researchers and practitioners began to see in proximities — geographical, social, cognitive and institutional — not a mere backdrop, but a genuine operator of competitiveness and innovation. This “territorial turn” refers not only to a physical relocation of activities but to a recomposition of modes of coordination, learning processes and collective investments through which differentiated advantages are constructed.

Research on industrial districts, local production systems, innovative milieus and clusters has highlighted the structuring role of proximity, localized know-how and cooperation in the performance of productive systems. The literature has thus contributed to conceptualizing territorial embeddedness as a lever for differentiation, innovation and competitiveness. These studies on localized productive models have opened up a new research field — that of *territorial economics* — which aims to develop a theory of territorial development, conceiving territories as socio-productive configurations endowed with specific and partly autonomous development trajectories. These models have also contributed to shaping public policies that explicitly position territories as levers of productive modernization and innovation.

However, these approaches remain largely anchored in an economic reading centered on productive logics: they shed light on alternative conditions of competitiveness within a globalized economy but fail to fully integrate the imperatives of ecological and social sustainability. Faced with this limitation, the literature has shifted toward the study of processes of coordination, negotiation and regulation operating within territories. Approaches based on governance have brought to light the political dimension of territorial development, showing that territorial trajectories do not depend solely on productive logics but on the interactions among multiple actors and heterogeneous objectives.

By considering the territory as a political — and no longer merely productive — configuration, this body of work emphasizes mechanisms of coordination, negotiation, regulation and conflict among diverse stakeholders. The social and solidarity economy, participatory local development approaches, research on territorial resources and commons, as well as the theorization of the “*valuing milieu*”, have expanded the framework of territorial development to encompass a plurality of value registers, revealing that productive issues cannot be dissociated from the institutional, democratic and societal dimensions that structure territorial trajectories. Although territorial governance remains fragile in its concrete forms of implementation — due to the persistent weight of top-down institutional logics — these local initiatives, however uncertain or marginal, open up spaces of social and institutional innovation.

Through the combination of the “territory-as-resource” and “territory-as-project” dimensions, the literature has progressively begun to explore the ways in which territories can become spaces of experimentation, adaptation, or transformation in response to ecological challenges. The doctrines and models associated with ecological transition — such as industrial ecology or the circular economy — have tended to approach the territory primarily through a techno-functional lens (flows, materials, energy, metabolism), giving lesser attention to issues of governance, conflict, institutions or socio-environmental justice. Incremental approaches to transition conceive of the territory as a space for the implementation of public policies: deployment of infrastructures, climate–energy plans, recycling programs, or the development of renewable energy sectors. The territory remains, in this view, an administrative or geographical unit — a mere support for experimentation.

It is within transformative and systemic approaches to ecological transition that the territory is instead envisaged as a *socio-ecosystem* — a space in which flows of materials and energy intersect with social institutions, local knowledge and power relations. The territory becomes a collective actor, capable of defining its own development trajectories by mobilizing its specific resources. Territorial ecology thus proposes to analyze the territory as a space where uses, representations, rules and institutions are reconfigured in response to the imperatives of sustainability. Within these perspectives, territorial development dynamics incorporate new imperatives of sustainability, resource regeneration, and the reorganization of productive systems.

Taken together, these bodies of work outline a composite, still fragmented research field that observes collective dynamics of adaptation, innovation and transformation within territories. At the crossroads of these approaches, the *Coop'Eco* program introduces and structures the notion of *Territorial Economic Cooperation for Transition* (*Coopérations Économiques Territoriales de Transition*, CETT), in order to support the renewal of the territorial development paradigm through the lens of socio-ecological transition.

The CETT encompass collective dynamics of production, consumption, exchange and innovation that bring together a diversity of local actors — enterprises, local authorities, public institutions, associations, citizen organizations, research actors and inhabitants. These dynamics conceive of the territory simultaneously as a strategic resource, a collective actor capable of steering its own trajectory, and a development goal in itself. Cooperation is regarded as a central lever for the creation of multidimensional value — economic, social and ecological — as well as a territorial asset to be cultivated and protected.

The territory can thus be analyzed as a *meso-territorial* space — an intermediate level between macro-scale regulation and micro-scale actors. This pivotal scale articulates resources, actors, institutions, norms and collective projects, even if it often struggles to stabilize its own forms of governance.

Ultimately, this state-of-the-art review helps to consolidate the hypothesis that CETT represent dynamics of economic specification, institutional transformation and potential bifurcation from dominant socio-economic regimes. The socio-ecological transition they embody does not amount merely to technical optimization or incremental management of flows; rather, it entails a structural transformation of production and consumption modes, labor relations and collective organization forms — grounded in material and energy sobriety, ecosystem regeneration, and the pursuit of greater social and territorial justice.

These propositions are intended to be substantiated and operationalized within the framework of the participatory action research conducted by the *Coop'Eco* program.

SOMMAIRE

Préface.....	9
Introduction	10
1. Dynamiques productives : du territoire invisible au territoire stratégique	12
1.1. Le territoire, au cœur du renouvellement des modèles productifs	12
1.1.1. Crise du fordisme et « bifurcation industrielle »	12
1.1.2. Les districts industriels italiens.....	12
1.1.3. Les systèmes productifs localisés	13
1.1.4. Les clusters industriels	13
1.1.5. Les milieux innovateurs	14
1.2. Vers une théorie du « développement territorial »	15
1.2.1. L'économie territoriale : le développement territorial au-delà du « localisme »	15
1.2.2. Le développement territorial, un processus de <i>spécification</i> des ressources locales ...	15
1.2.3. Les <i>proximités</i> , moteur du développement territorial	16
1.2.4. Le territoire comme espace <i>méso-économique</i>	17
1.3. Des concepts et modèles aux politiques publiques : circulation et institutionnalisation.....	18
1.3.1. Le dépassement des politiques « aménagistes »	18
1.3.2. Les « SPL », une traduction opérationnelle recherchée mais limitée	18
1.3.3. Clusters et pôles de compétitivité : des politiques de compétitivité sélective.....	19
2. Gouvernance et développement : du territoire-ressource au territoire-projet	21
2.1. La gouvernance, nouvelle dimension du développement territorial	21
2.1.1. La gouvernance territoriale, une dimension processuelle.....	21
2.1.2. De la ressource spécifique à la ressource territoriale et aux communs territoriaux	22
2.1.3. Du milieu innovateur au milieu valuateur : le territoire, au cœur d'une approche élargie et multidimensionnelle de la valeur.....	24
2.1.4. De la proximité organisée à la proximité institutionnelle : la gouvernance des territoires et l'enjeu de la régulation.....	24
2.2. Entreprises, collectivités et gouvernance territoriale : vers une économie tournée vers le territoire ?.....	25
2.2.1. Economie sociale et solidaire : de l'utilité sociale à l'intermédiation territoriale	25
2.2.2. Les collectivités locales, quelle place dans la gouvernance territoriale ?.....	28
2.2.3. Responsabilité Territoriale des Entreprises : de la maîtrise des impacts locaux à la co-régulation territoriale	28
2.2.4. Économie de la fonctionnalité et de la coopération : vers une performance territoriale ?	
29	
2.3. La gouvernance territoriale, vecteur de redistribution et de réappropriation de la valeur ?	30
2.3.1. Les territoires en « décroissance », porteurs d'alternatives ?	30

2.3.2.	Les territoires, quels outils de relocalisation de la valeur ?	32
2.3.3.	Les territoires, moteurs d'une requalification du travail et de l'emploi ?	33
2.4.	La gouvernance territoriale, un enjeu de transformation institutionnelle	34
2.4.1.	L'innovation sociale : de l'approche fonctionnaliste à l'approche transformatrice	34
2.4.2.	Territoire et <i>multilevel perspective</i> : adaptation ou transformation des institutions ? ...	35
2.4.3.	Gouvernance territoriale et évaluation	37
3.	La transition écologique à l'épreuve du territoire.....	38
3.1.	Le territoire, angle mort originel de la transition écologique	38
3.1.1.	De l'écologie industrielle à l'économie circulaire	38
3.1.2.	Les Sustainability Transition Studies (STS).....	39
3.2.	La gouvernance, nœud central des approches territoriales de la transition écologique	40
3.2.1.	L'économie industrielle et territoriale	40
3.2.2.	L'économie régénérative	41
3.2.3.	L'éco-conception territorialisée	41
3.2.4.	L'écologie territoriale	41
Conclusion et perspectives.....		44
Références bibliographiques		47

Préface

Le maintien de l'habitabilité de la terre implique de réduire la consommation des ressources naturelles, de diminuer drastiquement les émissions de gaz à effet de serre et des polluants dans l'air, l'eau et les sols. Cela implique aussi de préserver le vivant et la diversité des espèces.

Des entreprises développent des stratégies de responsabilité environnementale, mettent en place des procédés moins énergivores et moins consommateurs de matières, conçoivent des produits à plus faible impact environnemental. Mais l'effet rebond, bien connu, annihile bien souvent les efforts d'efficacité par l'augmentation de la consommation des biens et des services. Une révision plus radicale des modèles de production et de consommation est très probablement nécessaire par rapport aux seules mesures technologiques. Une réflexion sur les priorités collectives en termes de besoins, sur les finalités productives et les modèles de développement est à mener.

De nombreuses initiatives territoriales se développent partout en France et dans le monde. Elles concernent des domaines d'activités très divers, l'alimentation, la mobilité, l'habitat, l'énergie, les déchets, le textile, la santé... Des entreprises, des associations de citoyens, des collectivités s'unissent pour proposer d'autres façons de produire, de consommer, de vivre sur leur territoire. La notion de coopération est mise en avant dans ces dynamiques. Celles-ci forment des écosystèmes d'acteurs qui rompent avec les filières productives classiques, les chaînes de valeur plus habituelles. Beaucoup soutiennent des projets politiques de transformation de la société, incluant la prise en compte de la nature et des besoins sociaux. Ces actions collectives infrarégionales semblent dispersées, plus ou moins développées selon les cas. Mais certaines ont déjà plusieurs décennies d'existence et comptent réellement dans le développement d'un bassin de vie. Des fonctions et structures d'intermédiation viennent soutenir le développement de ces écosystèmes, permettant ainsi de passer des systèmes productifs micro-locaux isolés à des systèmes d'action plus étendus répondant à des enjeux collectifs de territoire. Des politiques régionales, voire nationales, viennent aussi parfois en appui.

Ces coopérations territoriales présentent-elles des potentialités de transformation systémique des territoires, économique, sociale et écologique ? Quels sont les modèles économiques, les changements institutionnels et de politiques publiques à engager pour une bifurcation écologique suffisamment ambitieuse ?

Le programme d'action et de recherche concertées COOP'ÉCO de l'ADEME, mis en place en 2025, vise à produire, capitaliser et transmettre les connaissances scientifiques et pratiques en lien avec ces questions. Il a pris le relais de deux précédents programmes, *COOP'TER* et *Dynamiques territoriales, sociales et économiques*, qui traitaient déjà du sujet. COOP'ÉCO propose la nouvelle notion de « coopération économique territoriale de transition » (CETT) comme objet de recherche. Cette notion se veut suffisamment englobante d'une pluralité de dynamiques territoriales de transition.

Afin de rendre compte des différents courants de pensée et d'action en lien avec les CETT, l'agence a mandaté Alexei Tabet (Télomère) et Timothée Duverger (Science Po Bordeaux) pour réaliser un état de l'art sur le sujet. Cet état de l'art fait l'objet du présent document.

Je vous en souhaite une très bonne lecture,

Mathieu Wellhoff

Chef du service Consommation responsable, ADEME

Introduction

Les territoires sont investis par nombre de modèles fournissant les clés d'un développement économique et social renouvelé, en prise avec les enjeux de la transition sociale et écologique : en rupture avec les logiques descendantes, sectorielles et productivistes, les territoires seraient porteurs de logiques ascendantes, décloisonnées et coopératives, réencastrant l'économie dans la société, tournées vers le bien-vivre local et la préservation des ressources naturelles. **Le couple territoire-transition en vient ainsi à être présenté comme le cœur d'un nouveau paradigme de développement**, tenant l'équilibre entre les trois piliers : économie, société, sobriété.

S'il est certain que le couple territoire-transition fait converger nombre de discours et de pratiques, de concepts et de modèles d'action, il repose cependant sur une part importante d'implicite et **sa capacité à devenir un acteur de la transition sociale et écologique demeure à interroger**. Un enjeu fort est ainsi de comprendre dans quelles conditions les dynamiques territoriales constituent un vecteur de transition économique, sociale et écologique, d'en objectiver la portée transformatrice, les ressorts et les processus, les limites et les freins.

La présente étude propose un état de l'art réunissant et mettant en perspectives les travaux existants à même de nourrir cette démarche. Sans prétendre à l'exhaustivité, elle cherche à **rendre accessibles les acquis principaux, à identifier les zones d'ombre et à qualifier les perspectives de recherche ouvertes**, à l'articulation entre questionnements théoriques et problématiques de terrain. A ce titre, la réalisation de cette étude est partie d'un constat : **la rencontre entre territoire et transition écologique est récente, et demeure à explorer**. Longtemps, les travaux sur les dynamiques territoriales sont restés centrés sur les modèles productifs, et les recherches sur la transition écologique se sont focalisées sur les échelles macro (politiques nationales, régulations globales) ou micro (comportements individuels, innovations locales), laissant de côté les configurations intermédiaires dites « mésoterritoriales ». Comme nous le présenterons, c'est à mesure que les deux champs ont intégré la **dimension politique** de leurs objets respectifs – acteurs, finalités, décisions – que ce rapprochement est devenu possible et fécond.

Partant de ce constat, cet état de l'art est structuré en **trois parties**, qui suivent la trajectoire de rapprochement progressif entre territoire et transition écologique.

Les travaux analysés dans la **première partie** montrent **comment le territoire a progressivement été considéré comme une dimension stratégique des dynamiques productives**, à partir de la crise du fordisme. Les recherches sur les districts industriels, les systèmes productifs locaux, les milieux innovateurs ou encore les clusters ont mis en évidence le rôle structurant des proximités, des savoir-faire localisés et des coopérations dans la performance des systèmes productifs. La littérature a ainsi contribué à conceptualiser l'ancre territorial comme un levier de différenciation, d'innovation et de compétitivité. Cette première partie rassemble et discute ces apports, qui constituent le socle du champ du développement territorial.

La **deuxième partie** s'intéresse au **glissement de la littérature vers les processus de coordination, de négociation et de régulation qui traversent les territoires**. La prise en compte du territoire par les approches en termes de gouvernance met en lumière la dimension politique du développement territorial. Elles montrent que les trajectoires territoriales ne relèvent pas uniquement de logiques productives, mais d'interactions entre une pluralité d'acteurs et de finalités hétérogènes. Cette deuxième partie rend compte de ce tournant analytique, qui conduit à considérer le territoire comme un espace où se construisent collectivement les conditions, les règles et les orientations du développement.

Enfin, la **troisième partie** montre **comment la recherche en vient progressivement à s'emparer des liens entre territoire et transition écologique**, interrogeant les manières dont les territoires peuvent devenir des espaces d'expérimentation, d'adaptation ou de transformation face aux enjeux écologiques. La littérature montre que l'introduction de la transition écologique recompose les objectifs du développement territorial, en posant de nouveaux impératifs de soutenabilité, de régénération des ressources et de réorganisation des systèmes productifs. Cette troisième partie synthétise ces approches, qui complètent et renouvellent les analyses antérieures.

Méthodologie et périmètre de l'état de l'art

Cet état de l'art s'inscrit dans une démarche exploratoire visant à consolider les fondements théoriques et empiriques d'un objet émergent, à l'interface des transformations productives, institutionnelles et socio-écologiques : les coopérations économiques territoriales de transition (CETT). Face à un objet encore peu stabilisé scientifiquement, la méthodologie adoptée repose sur une approche **exploratoire et problématisante**, dont l'objectif n'est pas l'exhaustivité bibliographique, mais la contribution à la **structuration d'un champ de recherche en cours de constitution**, à partir de travaux issus de disciplines et de traditions analytiques diverses.

Cet état de l'art vise ainsi à faire dialoguer, dans une approche historico-conceptuelle, différents corpus de recherche et à mettre en lumière les évolutions analytiques apparaissant comme majeures pour l'objet « CETT ». Les travaux ainsi mobilisés relèvent tout à la fois de l'**économie territoriale et régionale**, de la **géographie économique**, de la **sociologie économique**, des **sciences de gestion** et de la **science politique** (gouvernance locale, action publique territoriale). Dans ces champs, une attention particulière a été portée aux approches critiques de l'économie (théorie de la régulation, économie institutionnelle, économie sociale et solidaire, etc). L'analyse de ces travaux portant sur l'objet « développement territorial » a constitué un prisme pour celle des travaux sur les **transitions socio-écologiques** – les dialogues entre les deux étant relativement limités, comme nous le mentionnons.

La revue de littérature couvre principalement la période **1970-2025**, avec une attention particulière portée aux travaux publiés **depuis le début des années 2000**, période marquée par la montée en puissance des enjeux de transition écologique, d'économie territoriale et d'innovation sociale. Les références antérieures (années 1970-1990) sont mobilisées à titre **structurant**, afin d'éclairer les fondements théoriques des approches contemporaines (régulation, districts industriels, milieux innovateurs, proximités).

Les sources mobilisées comprennent des **articles scientifiques** issus de revues à comité de lecture de langue française et anglaise, des **ouvrages de référence** et des **thèses de doctorat**, des **rapports institutionnels** et de la **littérature grise** (études de cas, monographies territoriales, actes de colloques, etc.)

Trois critères principaux ont guidé la sélection des travaux :

- **La pertinence théorique** : capacité à éclairer les dimensions économiques, territoriales et coopératives des transitions
- **L'ancre empirique** : présence de cas d'étude ou d'analyses de terrain, particulièrement en contexte français et européen
- **La dimension critique et prospective** : capacité à éclairer les dimensions institutionnelles, organisationnelles et politiques des transitions, et donc à interroger les modèles dominants et à penser les alternatives

1. Dynamiques productives : du territoire invisible au territoire stratégique

1.1. Le territoire, au cœur du renouvellement des modèles productifs

Longtemps tenu hors-champ par les lectures macro-économique de la croissance (État, firmes, filières), le territoire a effectué, depuis la crise du fordisme, un retour spectaculaire comme scène et ressort des dynamiques productives. À mesure que s'essoufflait le compromis industriel d'après-guerre, chercheurs et praticiens ont commencé à voir dans les proximités – géographiques, sociales, cognitives et institutionnelles – non pas un simple décor, mais un véritable opérateur de compétitivité et d'innovation. Ce « tournant territorial » ne renvoie pas seulement à une relocalisation physique des activités : il désigne une recomposition des modes de coordination, des apprentissages et des investissements collectifs par lesquels se construisent des avantages différenciatifs.

1.1.1. Crise du fordisme et « bifurcation industrielle »

Longtemps absent ou marginalisé du raisonnement économique, le territoire commence à être observé, au tournant des années 1980 et dans un contexte post crise-économique, comme le moteur possible d'une innovation et d'une compétitivité retrouvées.

Dans *Régulation et crises du capitalisme* (1976), Michel Aglietta présente la « **crise du fordisme** » comme celle du régime d'accumulation capitaliste propre aux économies occidentales durant les Trente Glorieuses, combinant production de masse (standardisation des biens, intégration verticale des firmes, exploitation systématique des économies d'échelle) et consommation de masse (salaires indexés sur la productivité, État-providence, conventions collectives). Le « **compromis fordiste** », qui avait permis des gains de productivité élevés et une croissance soutenue depuis l'après Seconde Guerre mondiale, devient obsolète dans un contexte marqué par la hausse du chômage, la désindustrialisation et l'instabilité macroéconomique.

Dans leur ouvrage *The Second Industrial Divide* (1984), Michael Piore et Charles Sabel considèrent que la crise du fordisme ouvre la possibilité d'une « **bifurcation industrielle** ». En effet, la résolution de cette crise passera selon eux soit par la prolongation du modèle de la production de masse grâce aux nouveaux moyens offerts par l'automatisation et la robotisation, soit par une « **bifurcation** » vers une organisation productive renouvelée, dite de « **spécialisation flexible** ». Cette dernière s'appuierait sur de petites unités flexibles, polyvalentes et interconnectées, capables de répondre à des demandes différencierées et changeantes face à la saturation des marchés de biens standardisés – à la différence des grandes firmes tayloriennes contraintes par leur rigidité organisationnelle. La spécialisation flexible offrirait ainsi une **alternative conceptuelle et pratique au fordisme**, fondée sur des formes productives plus souples, davantage orientées vers l'innovation qualitative que vers la seule recherche d'économies d'échelle. Scott et Storper (1990) développent également l'idée de formes d'organisation territoriales de la production en rupture avec le modèle fordiste, se caractérisant par leur flexibilité et leur souplesse, fondée sur la division du travail entre de petites firmes spécialisées, liées entre elles par un réseau institutionnel favorisant l'échange d'informations.

1.1.2. Les districts industriels italiens

L'hypothèse d'une montée en puissance de formes d'organisation territoriales et post-fordistes de la production s'appuie principalement sur des recherches développées au tournant des années 1980 par les socio-économistes italiens de l'« Ecole de Florence », emmenés par Giacomo Becattini et ses collègues (Brusco, 1982 ; Bagnasco, 1977 et 1988 ; Garofoli, 1981 ; Trigilia, 1986). A partir de l'observation des dynamiques productives contemporaine portées par les myriades de petites et moyennes entreprises de la « Troisième Italie », ce groupe de chercheurs réinvestit la notion de « **district industriel** » qu'Alfred Marshall avait façonnée au tournant du XXe siècle.

Dans les *Principles of Economics* (1890) puis dans *Industry and Trade* (1919), Marshall avait cherché à comprendre pourquoi et comment des concentrations géographiques de petites entreprises spécialisées, appartenant à une même filière de production, pouvaient atteindre des niveaux de compétitivité comparables, voire supérieurs, à ceux des grandes firmes intégrées. Il avait alors proposé une réflexion pionnière sur ce qu'il nomme des « **districts industriels** », et sur les avantages liés à la co-localisation et à la proximité géographique entre activités productives, favorisant une performance reposant sur ce que Marshall nomme les **économies externes** générées au sein de ces districts. Selon lui, là où les grandes firmes intégrées misent sur les économies internes à l'organisation (reposant sur la division du travail et la standardisation et la mécanisation des procédés de production), les **entreprises d'un district fondent leur performance économique sur le développement du district dans son ensemble** : la constitution d'un marché du travail spécialisé, et surtout le développement et la diffusion rapide des savoir-faire et des innovations techniques, représentent des avantages collectifs dont toutes les entreprises du district bénéficient. La possibilité de générer ces économies externes repose sur ce que Marshall appelle une « **atmosphère industrielle** », c'est-à-dire un environnement social et productif propice à l'apprentissage et à l'innovation : dans un district, les travailleurs acquièrent des compétences spécifiques par simple immersion dans

le milieu productif local, les entrepreneurs échangent informations et pratiques, et l'ensemble forme une culture technique et économique commune qui renforce la productivité et les capacités d'adaptation et d'innovation de l'ensemble des entreprises locales.

L'École de Florence réinvestit l'idée du district industriel marshallien dans les années 1970 tout en proposant une évolution importante : le district n'est plus seulement envisagé comme une concentration d'entreprises, mais comme **une entité socio-économique à part entière, enracinée socialement et culturellement** – là où Marshall, sans méconnaître le rôle des interactions sociales et du contexte historique, focalisait l'analyse sur les dimensions économiques des mécanismes de marché et des variables de production. Cette proposition s'explique non seulement par l'appartenance disciplinaire de ces chercheurs (socio-économistes) mais également par **la spécificité de la « Troisième Italie »** dans laquelle s'ancrent empiriquement leurs recherches.

Les districts industriels de la « Troisième Italie »

Regroupant un ensemble de régions d'Italie centrale et septentrionale (Toscane, Marches, Émilie-Romagne, Vénétie), la « Troisième Italie » présente des caractéristiques économiques distinctes de l'Italie du Nord et des grands centres industriels du « triangle » Milan-Turin-Gênes, comme de l'Italie du Sud, sous-développée et agricole. En effet, jusque-là considérés comme périphériques, les régions de la « Troisième Italie » connaissent dans les années 1970 une croissance économique forte, cela malgré l'absence de grandes entreprises motrices. Leur croissance est portée par **un réseau dense de PME hautement spécialisées** des secteurs des biens de consommation et des biens intermédiaires (textile-habillement, cuir et chaussures, mobilier et design, mécanique et céramique). Leurs activités se caractérisent par une production en petites séries, adaptée à une demande diversifiée et changeante (à l'opposé de la logique de standardisation fordiste), organisée selon une division locale du travail au sein de laquelle chacune des entreprises assure une étape de la chaîne de valeur (filature, tissage, confection, commercialisation dans le textile par exemple). Cette configuration favorise **à la fois la coopération et la concurrence (la « coopétition »)** : les entreprises se concurrencent sur les marchés, mais coopèrent à travers des échanges de main-d'œuvre, la circulation informelle d'informations techniques, des accords de sous-traitance, voire des initiatives collectives en matière de formation.

Surtout, **ce réseau d'entreprises participe lui-même étroitement du réseau social et culturel de communautés locales, partageant valeurs, savoir-faire et règles de comportement**. Plus que dans une « atmosphère industrielle » au sens de Marshall, les districts italiens s'inscrivent dans une culture locale commune, renvoyant aux traditions, normes et valeurs partagées, que les socio-économistes italiens désignent sous le concept de **capital social** (Becattini, 1989 ; Brusco, 1982). Le capital social, compris comme l'ensemble des liens de solidarité et de réciprocité, constitue ainsi le ciment qui permet la coordination sans hiérarchie, la diffusion de l'innovation et la flexibilité productive, agissant comme une ressource territoriale immatérielle, à la fois économique et culturelle, qui permet l'encastrement du développement productif dans la régulation sociale locale.

1.1.3. Les systèmes productifs localisés

L'émergence de la notion de système productifs localisés accompagne **l'extension, au-delà du contexte italien, des travaux sur les formes d'organisation de la production fondées sur le territoire** et mobilisant des relations non-marchandes, dont elle constitue une désignation générique.

Mobilisée notamment par Claude Courlet et Bernard Pecqueur (1992), cette notion a ainsi pour objectif de rendre compte des **nouvelles formes d'ancre productif** qui émergent dans un contexte de crise du fordisme et de montée de la globalisation, fondées sur la concentration de petites entreprises, l'articulation entre coopération et concurrence, et la circulation des savoirs favorisant l'innovation. Courlet (2002) propose ainsi d'appliquer la notion de « **système productif localisé** » à chaque modèle d'organisation de la production, basé sur la présence d'économies externes et de ressources non transférables, et sur l'introduction de formes spécifiques de régulation qui identifient et sauvegardent l'originalité de la trajectoire de développement.

La notion permet ainsi de considérer l'ensemble des processus de développement dans lesquels le territoire joue un rôle actif. Elle propose, en effet, **une grille de lecture** portant aussi bien sur des PME artisanales (le décolletage dans la vallée de l'Arve) que sur le réseau de sous-traitants autour d'un grand donneur d'ordre (Sochaux/Peugeot, Toulouse/Aérospatiale), mais également sur des activités non-industrielles, qu'elles soient culturelles, touristiques (le tourisme de Montagne à Chamonix) et surtout agroalimentaires (les systèmes locaux de production agroalimentaires, avec transformation locale de produits à forte typicité territoriale, ouvrant souvent à des appellation, comme chez Perrier-Cornet (1986 et 1990).

1.1.4. Les clusters industriels

Au même moment, aux Etats-Unis, des travaux s'intéressent aux regroupements géographiques de firmes hautement innovantes, porteuses d'une forte activité de R&D et entretenant des liens étroits avec les universités et laboratoires de recherche, dont **la Silicon Valley**, en Californie (Etats-Unis), constitue le principal cas d'étude (Saxenian, 1993 ; Rogers et Larsen, 1984 ; Scott, 1985).

Ces approches sont progressivement modélisées sous le terme de **cluster industriel** par Michael Porter, dans une approche en management stratégique et en sciences de gestion. Dans *The Competitive Advantage of Nations*

(1990), visant d'abord à caractériser les déterminants de la compétitivité des nations et des régions dans un contexte nouveau d'économie mondialisée et fondée sur la connaissance, Porter observe que **la performance d'un secteur économique dépend moins d'une firme isolée que de son ancrage dans un environnement localisé**, où se concentrent entreprises, fournisseurs, laboratoires de recherche et institutions de formation.

Approfondissant cette hypothèse, Porter (2003) en vient à proposer le concept de cluster, qu'il définit comme le regroupement géographique d'entreprises et d'institutions interconnectées, appartenant à un domaine technologique ou industriel particulier, et entretenant des relations à la fois concurrentielles et coopératives, favorisant l'innovation et la compétitivité. Le concept s'impose assez rapidement, dans les mondes institutionnels et économiques, comme l'appellation de référence pour les approches des dynamiques de production et d'innovation sous l'angle de la localisation et de la coopération. En définitive, la force du modèle réside dans sa souplesse analytique et, selon certains auteurs (Vicente, 2016), son sens du marketing, qui en ont assuré l'institutionnalisation à la fois académique et politique (voir ci-après).

La Silicon Valley : une illustration paradigmatische du cluster industriel

La Silicon Valley illustre la manière dont la concentration géographique d'entreprises et d'institutions et la densité de leurs interactions peuvent accélérer l'innovation et générer des processus adaptatifs permanents. Issue, dans les années 1950, de la proximité entre l'université de Stanford et des dynamiques d'entrepreneuriat dans l'électronique et l'informatique soutenues par des financements militaires américains, la Silicon Valley a été le lieu de synergies entre recherche publique et entrepreneuriat, favorisant la circulation des connaissances partagées à travers la constitution d'un milieu social spécifique, d'individus et d'entreprises valorisant l'expérimentation, la prise de risque, et l'acceptation de l'échec comme étape de l'innovation, avec le soutien d'institutions et d'outils dédiés (capital-risque, incubateurs, etc). Ce modèle repose sur un lien étroit entre science et industrie, initié dès les années 1950 par le doyen Frederick Terman de l'université de Stanford, qui encourage la création d'un parc technologique sur le campus et soutient les premières start-up issues des recherches universitaires, comme celles de Hewlett et Packard.

Saxenian (1994) a mis en évidence que le succès de la Silicon Valley ne repose pas uniquement sur la concentration spatiale des entreprises et des institutions, mais aussi sur la nature spécifique des interactions sociales et professionnelles qui s'y déploient, liée à une culture de la mobilité et du partage. La forte circulation des ingénieurs et des cadres entre les entreprises favorise la diffusion rapide des connaissances et des savoir-faire, ce turnover élevé étant perçu non pas comme une faiblesse mais comme une source d'enrichissement collectif. Les échanges informels, souvent renforcés par des réseaux interpersonnels et communautaires, y compris ceux des diasporas technologiques (notamment indienne, chinoise ou israélienne), contribuent à l'émergence d'un capital social dense fondé sur la confiance et la réciprocité. Saxenian parle d'un « effet cafétéria », où les idées circulent librement dans les espaces communs, les conférences ou les cafés, facilitant la coopération au sein d'un environnement pourtant fortement concurrentiel.

La Silicon Valley représente ainsi l'exemple-type de dynamiques d'innovation catalysées par un environnement hautement concurrentiel mais traversé de collaborations permanentes, duquel des entreprises pleinement inscrites dans l'économie mondialisée tirent leur compétitivité.

1.1.5. Les milieux innovateurs

En France, les travaux sur les **milieux innovateurs** s'inscrivent dans la continuité des recherches américaines précédemment citées, visant à analyser la manière dont la densité des relations économiques, sociales et institutionnelles sur un territoire stimule la capacité d'innovation collective.

Ces travaux sur le territoire sont moins centrés sur des dynamiques de spécialisation sectorielles ou de filières (comme c'est le cas pour les districts industriels ou les SPL), que sur des dynamiques transverses d'innovation technologique et organisationnelle, dont la spécificité reposeraient sur la dimension endogène. En effet, les recherches sur les milieux innovateurs d'Aydalot (1985 ; 1986) et du Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs (GREMI) poussent l'**hypothèse d'une modalité proprement endogène et territoriale d'innovation**, dépendant des interactions sociales et des externalités locales (Maillat et al., 1988 ; Maillat et al., 1991).

Le concept de milieu innovateur propose une alternative en matière d'économie de l'innovation : alors que l'accent est généralement mis sur l'innovation comme processus exogène (importation de technologies, décisions centralisées), le milieu innovateur se caractérise par un processus d'innovation inséparable d'un milieu économique, social, culturel, institutionnel et politique, réunissant firmes, centres de recherche, institutions locales et populations. L'innovation est ainsi endogène au sens où elle est générée par des relations de proximité et de coopération locales denses. Ainsi, à la différence de l'approche schumpétérienne classique, l'innovation n'est pas seulement le fait de l'entrepreneur individuel mais le **résultat des dynamiques cognitives, sociales et institutionnelles générées par un collectif d'acteurs situés sur un même territoire**, entretenant des liens de confiance et nourrissant des dynamiques d'apprentissages collectifs.

La formule d'Aydalot (1986), selon laquelle « l'entreprise ne préexiste pas aux milieux locaux, elle est sécrétée par eux », résume l'ambition de ce programme de recherche ayant consisté à théoriser le territoire comme matrice de

l'innovation. En lien étroit avec les travaux du GREMI, on parlera également de « districts de haute technologie » ou de « systèmes locaux d'innovation » (Camagni, 1991).

L'approche par les « **communautés d'innovation** » (Cohendet, Simon, Sarazin, 2017 ; Cohendet, Mehouachi, 2018) se situe dans la continuité des travaux sur les milieux innovateurs. Cette approche montre que l'innovation ne se limite plus aux structures internes des entreprises (laboratoires R&D, équipes projet), mais se déploie dans un écosystème à l'intersection du formel et de l'informel. Ces communautés constituent des espaces collectifs d'apprentissage et de partage de connaissances, où la proximité sociale, cognitive et institutionnelle joue un rôle central. Le **territoire** devient alors le lieu où se structurent ces interactions : il sert de « **middleground** », c'est-à-dire un espace intermédiaire reliant les communautés locales d'innovation (le « **underground** ») aux organisations formelles (le « **upperground** »). Cette notion permet de comprendre comment les territoires favorisent la fertilisation croisée entre créativité locale et capacités organisationnelles, en constituant des environnements propices à la circulation des idées et à la construction de connaissances collectives. Le territoire y est appréhendé comme un « **écosystème stratégique** », capable d'articuler des interdépendances locales et globales, et de générer des capacités collectives d'innovation. Ainsi, l'innovation naît moins de la concentration spatiale que de la qualité des relations inter-organisationnelles et de la gouvernance coopérative entre acteurs publics, privés et de la recherche.

1.2. Vers une théorie du « développement territorial »

Les travaux sur les différents modèles productifs localisés conduisent à l'ouverture d'un nouveau champ de recherche, celui de l'économie territoriale, dont l'ambition est de produire une théorie du développement territorial, concevant les territoires comme des configurations socio-productives dotées de trajectoires de développement spécifiques et, pour partie, autonomes.

1.2.1. L'économie territoriale : le développement territorial au-delà du « localisme »

Au croisement de la géographie économique et de l'économie institutionnaliste, l'**économie territoriale prend pour objet le « territoire » en tant que tel**. Alors que les travaux sur le territoire en économie industrielle ou en sciences de gestion l'analysent sous l'angle de la performance des entreprises et de la compétitivité sectorielle, l'économie territoriale s'intéresse à la manière dont l'espace et les acteurs locaux s'inscrivent dans des dynamiques qui « construisent du territoire ». A la différence de ces disciplines, l'économie territoriale ne cherche pas seulement à expliquer le rôle des territoires dans la compétitivité des entreprises ou leurs organisations productives, mais à théoriser le développement territorial, c'est-à-dire à **faire du territoire l'unité d'analyse centrale**, capable de structurer des trajectoires spécifiques de développement selon l'hypothèse d'un **tournant territorial de l'économie globale** (Pecqueur, 2006).

Ce programme de recherche se différencie de l'approche en termes de **développement local**, qui apparaît dans les années 1970-1980 comme une réponse sociale et politique aux crises industrielles et aux restructurations (Taylor, 1982 ; Benko et Lipietz, 1992). Cette approche repose sur l'idée que les acteurs de terrain — entreprises, collectivités, associations — peuvent initier des **dynamiques endogènes de croissance**, indépendantes des grandes firmes ou des politiques nationales descendantes. L'accent est mis sur la mobilisation de ressources endogènes (savoirs productifs, traditions artisanales, interconnaissances), la valorisation de la petite entreprise et des réseaux coopératifs, ainsi que sur les dynamiques de proximité dans des bassins d'emploi marginalisés par le fordisme.

Cependant, l'**approche du développement local a souvent été jugée trop « localiste »** : centrée sur des initiatives micro-locales, parfois incapables de s'articuler à l'économie globalisée ou de dépasser une logique défensive de survie, se limitant souvent à une logique d'**« autarcie locale »** (Stöhr, 1986), sans véritable articulation aux flux macroéconomiques. Là où le développement local s'est affirmé comme une réaction politique et sociale aux crises, la notion de développement territorial entend ainsi problématiser la question du territoire comme **unité autonome mais connectée à des réseaux interrégionaux et transnationaux et capable d'interagir avec la mondialisation**.

1.2.2. Le développement territorial, un processus de spécification des ressources locales

La théorisation du développement territorial porte principalement sur la **caractérisation des « avantages différenciatifs »** des territoires dans une économie globalisée, avec l'hypothèse que ces derniers reposent moins sur la standardisation que sur la spécification, moins sur une logique simple de maîtrise des coûts de production que sur la qualité et la singularité de l'offre (Pecqueur, 2006). A mesure que, dans les années 1990 et au tournant des années 2000, cette hypothèse prend corps, cela donne lieu à l'introduction du concept de **ressource spécifique** (Colletis et Pecqueur, 1993).

Ce concept porte sur la caractérisation des actifs économiques et des **formes de leur valorisation pouvant être considérées comme propres aux dynamiques de développement territorial**. Ce processus est distingué de ceux que mobilisent la théorie néoclassique : alors que cette dernière raisonne en termes de ressources génériques (capital financier, travail, matières premières), considérées comme interchangeables et transférables, le développement territorial met l'accent sur des ressources spécifiques, **indissociables d'un contexte particulier, d'une histoire longue, de savoir-faire localisés, de formes de coordination propres**.

Le concept de ressource spécifique est utilisé pour analyser une **grande diversité de dynamiques économiques**. Les activités de **production industrielle** fournissent de nombreux cas d'études illustrant la manière dont la compétitivité trouve ses racines dans un ancrage territorial fort. Les travaux de Courlet (2008) montrent comment des filières comme la coutellerie de Thiers, la lunetterie du Jura ou le décolletage de la vallée de l'Arve reposent sur des compétences spécialisées, enracinées dans des communautés productives et soutenues par des institutions locales. Difficilement transférables hors de leur territoire d'origine, elles constituent donc des ressources spécifiques qui permettent à ces territoires de se maintenir dans des marchés de niche, en misant sur la qualité et la singularité plutôt que sur la standardisation.

La coutellerie à Thiers : un exemple emblématique de spécification d'une ressource locale

La coutellerie de Thiers constitue un exemple emblématique de spécification d'une ressource locale. Le territoire thiernois s'est construit autour d'une activité ancienne, dont les racines remontent au Moyen Âge, lorsque la présence d'une rivière utilisée pour actionner les moulins et les meules, a favorisé l'implantation d'ateliers travaillant le métal.

Cela a conduit à la formation progressive d'un savoir-faire collectif transmis de génération en génération, de maîtrise du forgeage, de l'aiguillage ou du montage de couteaux. Ces compétences ne sont pas aisément transférables ailleurs, car elles s'inscrivent dans une mémoire professionnelle partagée et dans un tissu dense d'entreprises familiales qui se complètent et se coordonnent étroitement. Cette organisation, proche d'un district industriel, renforce la ressource spécifique : l'efficacité productive tient moins à une entreprise isolée qu'à la complémentarité des ateliers et à la circulation des techniques.

Depuis les années 1980, les acteurs locaux ont su réactiver cette ressource en l'adaptant aux nouvelles attentes du marché : montée en gamme, design, coutellerie d'art, etc. Elle illustre la logique des ressources spécifiques, qui donnent au territoire un avantage distinctif et durable.

Le concept est également déployé dans le **domaine agroalimentaire**, notamment avec les filières viticoles ou fromagères sous appellation d'origine contrôlée (AOC), mettant en évidence l'articulation entre terroir, savoir-faire et institutions de régulation. Comme le montré Muchnik (1996), ces ressources ne se réduisent pas à des facteurs naturels : elles sont construites par l'histoire longue des pratiques agricoles, par les normes collectives et par la réputation sociale attachée à un produit. Plus tard, les travaux de Muchnik et al. (2007) sur les **Systèmes agroalimentaires localisés** (SYAL) ont élargi cette réflexion en montrant que l'agriculture et l'agroalimentaire s'ancrent dans un territoire à travers la combinaison de savoir-faire locaux, de formes d'organisation résiliaires entre producteurs et consommateurs, et de processus de patrimonialisation. Ces analyses soulignent que l'avantage des filières agroalimentaires locales ne réside pas seulement dans la qualité du produit, mais dans l'ensemble du système territorial qui en soutient la production, la circulation et la reconnaissance.

Le concept de ressource spécifique est aussi appliqué au **secteur du tourisme et des services**. En introduisant la notion de « **panier de biens et de services territorialisés** », Pecqueur (2001) montre que la compétitivité d'un territoire repose sur la combinaison de plusieurs ressources spécifiques – paysages, gastronomie, artisanat, culture et hospitalité – qui, ensemble, produisent une offre singulière. Le tourisme alpin, par exemple, associe pratiques sportives, qualité environnementale et identité culturelle pour construire une attractivité différenciée ; de la même manière, la Toscane a développé une activité touristique en valorisant simultanément son patrimoine artistique, ses paysages viticoles et sa gastronomie.

1.2.3. Les proximités, moteur du développement territorial

L'**École française de la proximité** naît au début des années 1990 dans le sillage du groupe *Dynamiques de Proximité*, réunissant des économistes régionaux et industriels (RERU, 1993 ; Filippi et al., 2018). Ce programme vise explicitement à combler le fossé entre économie industrielle et économie spatiale, en replaçant l'espace et les relations territoriales au cœur de l'analyse des processus productifs et d'innovation industriels (Rallet et Torre, 1995 ; Bellet et al., 1993).

Son apport majeur consiste en une typologie des proximités, montrant qu'à côté de la **proximité géographique** (de nature physique, purement spatiale) l'existence de **proximités organisées**, plus abstraites, fondées sur des logiques d'appartenance (même réseau, même organisation) ou de similitude (valeurs, représentations partagées) (Torre, 2010 ; Pecqueur et Zimmermann, 2004). D'autres travaux ont enrichi ce cadre d'analyse par des distinctions en termes de **proximités institutionnelle, cognitive, sociale** (Bouba-Olga et Grossetti, 2008 ; Torre, 2010). Le

concept de proximités s'internationalise et renforce sa dimension opérationnelle à travers l'analyse qu'en propose Boshma (2005).¹

Le programme de recherche sur la proximité joue un rôle central dans la théorisation du développement territorial, en complémentarité étroite avec l'approche par les ressources spécifiques. En effet, l'approche par les proximités permet de préciser la manière dont la création de ressources spécifiques est le produit d'un travail collectif et d'interactions. **Les proximités sont ainsi envisagées comme des ressources en elles-mêmes** : elles favorisent la coordination et la co-construction, conditions nécessaires à l'émergence des ressources spécifiques (Torre, 2018). Elles fournissent ainsi un cadre d'analyse pour comprendre pourquoi certaines coopérations émergent et d'autres échouent, pourquoi certains territoires innovent tandis que d'autres déclinent.

L'articulation entre proximités et ressources spécifiques permet donc d'expliquer pourquoi certains territoires parviennent à se doter d'avantages différenciatifs — savoir-faire artisanaux, produits agroalimentaires de qualité, paniers de biens touristiques — tandis que d'autres, pourtant dotés des mêmes conditions de départ, échouent à produire de la différenciation.

1.2.4. Le territoire comme espace méso-économique

L'approche économique de **l'école de la régulation** présente également un apport majeur à la théorie du développement territorial, à travers le concept d'espace méso-économique. En effet, les travaux de l'école de la régulation portent sur les régimes d'accumulation et leurs modes de régulation et, à ce titre, identifient des **configurations socio-productives dites « méso-économiques »**. Un espace « méso » est un niveau intermédiaire entre le macro (l'économie nationale, les régimes d'accumulation) et le micro (l'entreprise, l'individu). Il se caractérise par une relative autonomie et différenciation dans ses dynamiques de production, de régulation, d'innovation, tout en restant imbriqué dans le régime économique global (Lamarche, 2023 ; Lamarche et Bastien, 2025). Les configurations méso-économiques ne sont ni homogènes, ni fixes : elles sont historiquement construites, localement différencierées. Elles constituent des espaces partiellement autonomes, mais interconnectés avec les dynamiques globales (financières, industrielles, de politiques publiques...) et, en cela, potentiellement porteuses de tensions avec les régimes macroéconomiques dominants, voire de bifurcations vis-à-vis de ces derniers.

Les voies par lesquelles un espace territorial construit sa singularité et affirme une autonomie relative au sein du régime économique global sont appelés des « **canaux de différenciation** » (Lamarche et al., 2021). Le **canal travail** renvoie aux formes locales d'organisation productive, aux rapports de travail et aux compétences mobilisées, qui peuvent diverger du modèle dominant et conférer une identité socio-productive propre. Le **canal produits-concurrence** correspond à la structuration territoriale de l'offre — qualification des produits, typicité, organisation des marchés, formes de concurrence ou de coopération — permettant à un territoire de se distinguer par des biens ou services spécifiques. Le **canal futurité** renvoie aux représentations, aux visions du futur et aux projets collectifs par lesquels des acteurs territoriaux construisent une orientation partagée et stabilisent un compromis de développement. Dans certains travaux, s'ajoutent les canaux **gouvernance**, liés aux formes d'organisation collective et aux arrangements institutionnels propres au territoire (Ballon et Celle, 2023), et **environnement**, qui concernent la manière dont les ressources naturelles, les aménités ou les stratégies écologiques deviennent des éléments distinctifs (Bastien et Lamarche, 2023). Ensemble, ces canaux permettent d'expliquer comment un territoire développe des trajectoires différencierées, en articulant ressources, institutions et dynamiques collectives au niveau méso.²

Si cette approche méso-analytique a d'abord porté sur les filières de production et leurs régulations, cette dernière s'est étendue, à partir des travaux de Benko (1996), aux territoires. Elles définissent **le territoire comme un ensemble d'acteurs cherchant à résoudre des problèmes productifs communs**. Le territoire n'est donc ni une toile de fond sur laquelle viendraient s'inscrire les stratégies économiques, ni un objet collectif homogène : il est un construit social en perpétuelle recomposition, intégrant des formes de coordination non marchandes et la place des institutions et des facteurs culturels dans la dynamique territoriale. Les canaux mentionnés ci-dessus permettent à l'approche méso-économique d'identifier les mécanismes de différenciation et d'autonomie relative des espaces territoriaux, d'analyse la façon dont un territoire peut s'ancrer, se structurer, résister ou s'adapter aux dynamiques macro-économiques. Ils servent à expliciter comment les territoires ne sont pas simplement passifs mais peuvent construire des trajectoires propres, via la mobilisation de ces canaux.

Ainsi, in fine, la lecture mésoéconomique des dynamiques productives proposée par Lamarche et Bastien (2025) plaide pour une **autonomisation théorique du développement territorial**, vis-à-vis notamment des lectures insistant sur ses dimensions conjoncturelles liées à la crise du fordisme. Selon elle, les logiques de différenciation territoriale sont constitutives du capitalisme lui-même, y compris durant sa phase fordiste, même si elles étaient alors invisibilisées par une grille d'analyse dominée par l'échelle nationale et le cadre macroéconomique des politiques keynésiennes. Ainsi, la mésoéconomie ne doit pas être considérée comme une simple réponse théorique

¹ Ces distinctions, notamment entre proximité organisée et proximité institutionnelle, sont développées en Partie 2 de cet état de l'art.

²Les canaux de différenciation proposés par l'approche méso-économique renvoient également à des dimensions plus spécifiquement étudiées dans la deuxième et la troisième partie de cet état de l'art, consacrée à la gouvernance territoriale et à la transition écologique (canal environnement).

à un contexte de crise, mais comme **un cadre analytique intermédiaire permettant d'articuler les dynamiques micro-économiques des firmes et les grandes tendances macroéconomiques**.

1.3. Des concepts et modèles aux politiques publiques : circulation et institutionnalisation

Les modèles précédemment présentés ont fait l'objet de circulation au-delà des sphères de la recherche académique et, pour certains, ont contribué à définir les contours de politiques publiques visant à faire des territoires des leviers explicites de modernisation productive et d'innovation.

1.3.1. Le dépassement des politiques « aménagistes »

En matière de développement économique, les **politiques publiques faisant suite à la Deuxième guerre mondiale** ignorent largement les territoires et leurs ressources stratégiques potentielles. L'espace local n'est envisagé que comme réceptacle des **implantations industrielles planifiées nationalement**, dans une logique de politiques publiques dite « **aménagiste** », inspirée par la théorie des pôles de croissance (Perroux, 1955) qui propose de concentrer les firmes motrices dans de grands centres urbains afin qu'elles y diffusent la croissance par effets d'entraînement.

Cette planification peut également être tournée vers des espaces périphériques lorsque l'Etat cherche à avoir une action corrective, comme c'est le cas lorsqu'en 1963, la DATAR organise une décentralisation industrielle pour corriger le « **désert français** ». Autrement dit, **si les politiques publiques ont intégré l'espace dans la planification économique, elles ont longtemps neutralisé le territoire comme ressource de développement économique proprement dite**.

Cependant, la montée du développement local et des politiques de décentralisation dans les années 1980 ont conduit à des évolutions progressives des politiques publiques, vers davantage de prise en compte du territoire. Ces dernières portent un intérêt certain aux catégories précédemment étudiées — district, milieu innovateur, cluster, SPL —, puisant dans ce « **patrimoine conceptuel** » pour construire des dispositifs mobilisant l'ancrage territorial et la coopération comme leviers explicites de compétitivité et d'innovation.

1.3.2. Les « SPL », une traduction opérationnelle recherchée mais limitée

Si les districts italiens de la Troisième Italie inspirent dès les années 1980 une multitude de politiques en Europe et au-delà, pouvant faire figure de « **modèle miracle** » face à la crise du fordisme, la difficulté de transfert est soulignée : les districts pouvant être considérés comme reposant sur des bases sociopolitiques italiennes spécifiques (ruralité, polycentrisme urbain, rôle des familles et partis locaux), leur diffusion reste limitée, sinon sous forme de mention rhétorique dans divers programmes européens se revendiquant du développement local.

Les modèles du milieu innovateur et du système productif local ont, pour leur part, une influence plus directe sur les politiques publiques. Le modèle du milieu innovateur est utilisé dans des **politiques régionales européennes** (FEDER, INTERREG) sur le volet du financement de réseaux territoriaux d'innovation, notamment dans les régions périphériques (ex. technopoles, living labs) dans le but affiché de renforcer l'intégration de ces régions à l'économie mondiale.

Le **modèle du SPL** est repris tel quel par la **DATAR à partir de 1998** dans le cadre d'appels à projets et de processus de labellisation. Ceux-ci se sont traduits par des soutiens ciblés aux PME, à la formation et à la mise en réseau, notamment dans des secteurs traditionnels (décolletage, textile, plasturgie). Leur apport a été de légitimer l'idée que les territoires pouvaient générer leurs propres dynamiques productives, en valorisant la coopération locale (Guillaume, 2008 ; Perrat, 2012).

Le SPL de la Vallée de l'Arve

La Vallée de l'Arve est l'un des principaux systèmes productifs local ayant bénéficié de la politique de soutien de la DATAR. L'activité de décolletage, regroupant plusieurs centaines de PME spécialisées dans l'usinage de précision, y fait l'objet d'organisation productive locale reposant sur une concentration historique de compétences, une division du travail très fine et des interdépendances locales. L'intégration de ce milieu industriel dans la politique publique conduite par la DATAR a contribué à formaliser et à stabiliser ces dynamiques : l'appel à projets SPL a permis de consolider le cadre d'action collective, grâce à des financements et à l'accompagnement des services déconcentrés de l'Etat, destinés à soutenir l'animation du réseau, la mutualisation de services (veille, formation, certifications) et la coordination entre entreprises et institutions locales. Ce soutien n'a pas créé le système productif, mais il en a renforcé les capacités d'organisation et d'ajustement, permettant d'accompagner un tissu industriel exposé à une concurrence internationale accrue.

Toutefois, ces initiatives ont rapidement montré certaines limites. Leur prolifération a conduit à une hétérogénéité des situations et, parfois, à des « faux SPL » sans réelle dynamique de coopération ni ancrage territorial. Les effets en termes d'innovation et de compétitivité internationale sont globalement restés limités, ce qui a contribué à ce que l'État privilégie, dès 2005, une politique de plus grande envergure fondée sur les pôles de compétitivité.

1.3.3. Clusters et pôles de compétitivité : des politiques de compétitivité sélective

La politique des **pôles de compétitivité** initiée en 2005 consacre la montée en puissance des **politiques davantage tournées vers l'innovation technologique et la compétitivité mondiale**. Ces dernières mobilisent le modèle du cluster, déjà devenu un standard international – l'OCDE, la Banque mondiale et l'Union Européenne (notamment dans sa stratégie de Lisbonne de 2000) s'en étaient largement saisies.

En France, comme l'expliquent Bouba-Olga et Grossetti (2008), la DATAR et le gouvernement entendent concentrer les moyens sur un nombre restreint de territoires jugés stratégiques et reposant sur une masse critique. Cette orientation marque une rupture avec l'esprit des SPL : il ne s'agit plus de soutenir la coopération locale le plus largement possible, mais de **miser sur des « îlots d'excellence » capables de rivaliser à l'échelle mondiale**.

Les évaluations des pôles de compétitivité réalisées dans la seconde moitié des années 2000 (Rapport d'évaluation gouvernemental, 2008) soulignent avant tout des réussites en matière d'intensification des coopérations interentreprises et public-privé (coopération entre entreprise et laboratoires publics, réussite de programme de R&D mutualisés, etc.).

Le Pôle de compétitivité Minalogic

Le pôle de compétitivité Minalogic, ancré dans l'aire grenobloise, est l'un des exemples les plus souvent cités pour illustrer la logique de spécialisation technologique portée par la politique nationale des pôles. Créé en 2005, il se concentre sur la micro-électronique et les nanotechnologies, le numérique et la photonique, en s'appuyant sur un écosystème industriel et scientifique déjà fortement structuré et sur d'un tissu dense de PME innovantes.

La création d'un pôle a permis de renforcer des coopérations préexistantes entre recherche publique et entreprises, et de faciliter le montage de projets collaboratifs de R&D. Minalogic est ainsi souvent considéré comme un pôle représentatif du « modèle technologique » des Pôles de compétitivité : une dynamique où la proximité entre acteurs, la spécialisation productive et l'accumulation de compétences scientifiques favorisent l'innovation, et par laquelle la politique publique a cherché à renforcer des ensembles déjà performants.

Plusieurs pôles ont également servi d'outils d'irrigation des tissus de sous-traitance locale, comme c'est le cas des filières du décolletage en Haute-Savoie (Arve Industrie), de la plasturgie (Oyonnax) ou des microtechniques (Besançon), où les dispositifs collectifs ont contribué à faire « monter en gamme » des PME en les insérant dans des projets communs avec des donneurs d'ordres et des centres de recherche (Guillaume, 2008 ; Perrat, 2012).

Toutefois, il apparaît que ces dynamiques sont fortement conditionnées par les stratégies des grandes firmes, qui conservent la maîtrise de la chaîne de valeur. Ainsi, dans certains cas, les innovations issues des projets sont captées par des groupes globalisés, sans favoriser un développement collectif des acteurs (Bouba-Olga et Grossetti, 2008 ; Darmon et Jacquet, 2005). Plus généralement, Ferru et Bouba-Olga (2008) montrent les limites structurelles des politiques de soutien aux pôles de compétitivité. Selon eux, cette approche repose sur une vision trop étroite de l'innovation, centrée principalement sur la dimension technologique, alors que les innovations organisationnelles, sociales ou institutionnelles jouent un rôle tout aussi déterminant dans la dynamique d'adaptation des entreprises. Ainsi, la réussite d'une telle dynamique ne peut être décrétée par une simple politique d'aménagement territorial : elle dépend de la qualité des interactions, de la gouvernance des réseaux et de la densité institutionnelle qui les sous-tend.

Le technopôle de Sophia-Antipolis, les limites de la planification publique

Le cas de Sophia-Antipolis illustre les limites d'une politique d'innovation fondée sur la seule concentration géographique d'entreprises technologiques sans réelle construction d'un écosystème d'innovation intégré.

Situé dans les Alpes-Maritimes, le technopôle de Sophia-Antipolis a été conçu dans les années 1970 comme un projet visant à créer une synergie entre recherche publique, entreprises innovantes et collectivités locales. Sophia-Antipolis est le produit de la planification publique : il ne résulte pas d'une culture communautaire préexistante, mais d'une politique publique volontariste visant à susciter des effets de réseau et des apprentissages collectifs.

Cependant, comme le montre Grondeau (2006), si le technopôle a réussi à attirer de grandes firmes internationales, il n'a pas su créer un tissu local dense de PME, de start-up et de laboratoires interconnectés, ni favoriser les échanges et la circulation des connaissances entre recherche publique et secteur privé. Cette juxtaposition d'acteurs, plus que leur coopération, révèle l'absence de proximité organisée et de dynamique

collective. De plus, la gouvernance locale, marquée par des rivalités institutionnelles et une coordination déficiente entre les différents niveaux publics (communes, département, intercommunalité), a freiné la mise en place d'une stratégie cohérente de développement. Sophia-Antipolis apparaît ainsi comme un modèle technopolitain désincarné, où l'aménagement spatial a pris le pas sur l'animation des réseaux, montrant que l'innovation ne se décrète pas par la proximité physique, mais se construit dans le temps par la coopération, la confiance et la gouvernance partagée.

Lancé en 2018, le dispositif **Territoires d'industrie** place explicitement **le territoire au cœur de la stratégie nationale de réindustrialisation**. Le territoire est considéré un échelon d'action stratégique, nécessitant un pilotage décentralisé. Pour Frigant et Levratto (2023), si ce dispositif renouvelle ainsi les politiques industrielles par son approche territoriale, les enjeux et défis du programme sont nombreux. D'abord, malgré son succès opérationnel (près de 2 400 projets entre 2018 et 2023), le dispositif se heurte à une **forte hétérogénéité des capacités territoriales** : tous les territoires ne disposent pas de la même aptitude à faire émerger ou monter des projets, ni des mêmes ressources institutionnelles pour mobiliser les financements. Cette disparité peut limiter l'ambition nationale de réduction des fractures productives (Amdaoud et Levratto, 2023). Un autre défi majeur réside dans la **coordination entre échelles institutionnelles** : si *Territoires d'industrie* est conçu pour renforcer l'autonomie locale, l'État conserve une implication forte, avec des ambiguïtés dans la répartition des responsabilités et dans la capacité à articuler l'action locale avec les politiques nationales (Frigant et Levratto, 2023).

2. Gouvernance et développement : du territoire-ressource au territoire-projet

Les avancées théoriques et pratiques concernant les modèles productifs de territoire laissent progressivement apparaître, en filigrane, une question centrale : si les territoires peuvent être le creuset de stratégies productives qui leur sont propres, **ces stratégies sont-elles seulement portées par des acteurs productifs et du développement économique proprement dits ?**

Sur ce point, la recherche en vient progressivement à mettre en avant la manière dont le processus de développement territorial relève d'une combinaison entre ces dynamiques proprement productives, et des **dynamiques de gouvernance**, encadrant les coopérations, arbitrant les conflits et orientant les trajectoires collectives. Le développement territorial s'ouvre ainsi à de nouveaux questionnements concernant les finalités de la production elles-mêmes, autrement dit sur la « valeur » générée par l'activité économique pour le territoire dans lequel elle s'ancre.

2.1. La gouvernance, nouvelle dimension du développement territorial

2.1.1. La gouvernance territoriale, une dimension processuelle

Le développement de l'usage du terme de « **gouvernance** » à la fin des années 1980 accompagne une **évolution des approches relatives aux politiques de développement à l'échelle internationale** (Baron, 2007). Le constat d'échec des plans d'ajustements structurels de l'économie mondiale portés par les institutions internationales lors de la décennie écoulée conduit ces dernières à prôner une évolution de leurs modalités d'action autour des principes de transparence, de transversalité, de coopération et de participation. Ces modalités sont constitutives d'une « **bonne gouvernance** », vecteur d'une modernisation de l'action publique intégrant davantage de transparence, de responsabilisation des acteurs privés et de participation des populations.

On reproche cependant à cette approche de la gouvernance son caractère normatif (voire technocratique) liés à sa tendance à prescrire des standards, **négligeant la dimension processuelle propre à toute construction collective et occultant les rapports de pouvoir et la conflictualité** qui la traversent. Des approches alternatives de la gouvernance se déploient ainsi, se voulant dégagées des prescriptions normatives et à même de mobiliser les processus de coopération, les mécanismes de résolution des conflits et de décisions multi-niveaux (Stoker, 1998). Ces approches partent de l'hypothèse qu'à un modèle fordiste de *gouvernement*, caractérisé par un rôle fort de l'Etat et par des compromis socio-économiques qui est entré en crise, succède un modèle de *gouvernance*, traduisant le passage d'un pouvoir hiérarchique (gouvernement) à un pouvoir en réseaux, où la décision est fragmentée entre acteurs économiques, institutionnels et sociaux, et où le conflit est pris en considération comme un élément constitutif de la coordination entre acteurs, impliquant l'élaboration de règles négociées et collectivement construites (Kooiman, 2000 ; Pierre, 2000 ; Wettenhal, 2003).

Ces approches trouvent une résonance dans le concept « **travail politique** » proposé par Andy Smith (2010), portant sur l'ensemble des activités concrètes par lesquelles des acteurs (publics, privés ou associatifs) fabriquent le politique – c'est-à-dire définissent des problèmes publics (en matière d'emploi, d'innovation, de transition écologique, etc.), construisent des coalitions, produisent du sens collectif, légitiment certaines solutions. Ces approches trouvent également des prolongements dans la notion anglo-saxonne de la « **collaborative governance** » (Ansell et Gash, 2008 ; Emerson et al., 2011), qui met la question de la régulation de conflictualité sociopolitique au cœur de son analyse, promouvant des logiques horizontales, la co-construction des politiques publiques et l'émergence d'« espaces intermédiaires » entre administrations et citoyens, et se présentant à ce titre comme une alternative à l'approche du « *New Public Management* » jugée gestionnaire et technocratique.

La montée de la notion de gouvernance est ainsi marquée par une tension entre une **approche normative et consensuelle** (la « bonne gouvernance », notamment portée par des institutions internationales) et des **approches mettant l'accent sur la conflictualité et les enjeux de régulation**. Le territoire nourrit la seconde catégorie d'approches : envisagé comme une construction socio-historique, ce dernier se présente comme une configuration privilégiée pour appréhender la rencontre et la confrontation des intérêts, et les formes de leur régulation (Baron, 2003).

En effet, **les approches processuelles de la gouvernance nourrissent progressivement la recherche en développement territorial**, à laquelle elles permettent de développer davantage la prise en compte de la dimension politique. Comme le montrent Pasquier et al. (2007), l'ascension de la notion de gouvernance territoriale est porteuse d'une approche de l'action publique se caractérisant par des dynamiques de coordination multi-acteurs et processuelles, reconnaissant la pluralité des intérêts en présence, les conflits potentiels entre acteurs hétérogènes et la nécessité de négocier des compromis à travers des dispositifs délibératifs et adaptés aux

spécificités locales. Elle valorise la dynamique de négociation, l'expérimentation collective et la co-construction des règles du jeu, en inscrivant les conflits dans un processus d'apprentissage et d'innovation institutionnelle.

L'ouverture du développement territorial à une approche en termes de gouvernance correspond à **une évolution des manières d'appréhender le développement lui-même**. En effet, dans un contexte de globalisation marqué par de nouveaux enjeux sociaux et environnementaux, la montée d'exigences sociétales et d'attentes citoyennes, le développement en vient à n'être plus seulement pensé en termes de croissance portée par les acteurs productifs, mais comme **un processus plus large en termes de parties prenantes comme en termes de finalités**.

On redéfinit ainsi le développement territorial comme « l'amélioration du bien-être et de la richesse des parties prenantes d'un territoire, compte tenu de leurs relations de concurrence et de coopération, de leurs initiatives et oppositions, ainsi que de la dynamique des innovations territoriales » (Torre, 2018). Selon Torre (2022), cela conduit **la théorie du développement territorial à s'élargir à de nouvelles catégories d'acteurs locaux et à de nouveaux processus**, liés non plus seulement à la coordination entre entreprises ou organisations productives, mais également à l'implication des populations et des différentes parties prenantes locales et à leur contribution au développement des territoires. Alors que, des districts industriels aux clusters en passant par les milieux innovateurs ou les systèmes productifs localisés, ces modèles étaient pensés pour permettre aux entreprises de tirer parti du territoire, **le développement du territoire peut ainsi être conçu comme une finalité de l'action productive, ou du moins comme une contrainte forte pour cette dernière**. L'activité économique est désormais invitée à s'inscrire dans des dynamiques co-définies avec d'autres parties prenantes locales et qui la dépassent, faute de quoi sa légitimité et son acceptabilité sociale peuvent se trouver remises en cause.

Cela implique de **décentrer le développement territorial de l'entreprise**, pour considérer l'ensemble des dynamiques de développement territorial dans lesquelles les stratégies entrepreneuriales s'insèrent. Cela aboutit à un renversement analytique : il ne s'agit plus d'interroger la capacité des territoires à être porteurs de logiques de marché, mais d'interroger la manière dont les logiques économiques peuvent s'intégrer dans des trajectoires territoriales complexes, marquées par une pluralité d'intérêts, de valeurs et de contraintes. Cela conduit à la nécessité d'articuler les dynamiques économiques à des dispositifs institutionnels, de gouvernance et de médiation à l'échelle des territoires. Autrement dit, il ne s'agit plus seulement de favoriser l'ancrage local des activités, mais de révéler et de caractériser des « **situations de gestion à ancrage territorial** » (Raulet-Croset, 2014 ; 2021), impliquant que les acteurs locaux coconstruisent les règles du jeu, les normes de coopération et les trajectoires collectives.

2.1.2. De la ressource spécifique à la ressource territoriale et aux communs territoriaux

L'ouverture d'un questionnement sur la dimension politique du développement territorial trouve un prolongement dans le concept de « **ressource territoriale** », issu de la réflexion en économie territoriale sur la spécification des ressources (déjà abordé plus haut dans cet état de l'art), notamment dans le cadre des travaux du programme RessTerr (Pecqueur, Lajarge, Lardon, 2012).

La distinction entre ressource spécifique et ressource territoriale permet de comprendre **comment un territoire devient non seulement un support d'activités, mais un acteur producteur de valeur collective à travers la coordination de ses acteurs, ses savoirs et ses institutions**. Comme précédemment évoqué (Partie 1), la ressource spécifique est d'abord une ressource localisée, c'est-à-dire dont la valeur dépend du contexte particulier d'un territoire, de ses savoir-faire et de ses réseaux d'acteurs. Elle se distingue de la ressource générique, qui peut être mobilisée n'importe où, par son caractère contextualisé et non transférable. Elle résulte souvent d'une stratégie de spécification mise en œuvre par des acteurs économiques ou institutionnels pour valoriser un produit, un service ou un savoir-faire local. Cependant, la ressource spécifique reste souvent sectorielle et économique : elle est portée par un groupe d'acteurs (entreprises, filière, coopérative) et ne mobilise pas nécessairement la diversité du tissu territorial. Sa valorisation dépend de conditions locales (infrastructures, compétences, réputation) mais elle ne fait pas encore système avec l'ensemble du territoire.

À l'inverse, **la ressource territoriale ne préexiste pas au territoire** : elle se construit avec et par lui, au fil d'un processus collectif d'activation, de coordination et d'institutionnalisation. Elle naît de la capacité des acteurs à révéler, combiner et mettre en projet des ressources locales de nature variée : matérielles (paysages, produits, infrastructures) et immatérielles (valeurs, savoirs, représentations, relations sociales). Une « **ressource territoriale** » existe lorsque les **mécanismes de sa valorisation sont organisés « par et pour le territoire »**, c'est-à-dire par un système local d'acteurs dans la perspective de trouver des solutions collectives à des problèmes communs (Gumuchian et Pecqueur, 2007). Elle relève donc d'une gouvernance territoriale réflexive, où collectivités, entreprises, associations et habitants coconstruisent un projet commun donnant du sens et de la valeur à leur cadre de vie. En d'autres termes, **la ressource territoriale correspond à un processus de valorisation du territoire, tandis que la ressource spécifique renvoie à un objet de valorisation économique**.

La châtaigne d'Ardèche : d'une ressource spécifique à une ressource territoriale

L'évolution des formes de valorisation de la châtaigne d'Ardèche illustre clairement le passage d'une ressource spécifique à une ressource territoriale.

Longtemps considérée comme un produit agricole traditionnel en déclin, la châtaigne a d'abord fait l'objet d'une **spécification économique** : amélioration des variétés, obtention d'une AOC, structuration d'une filière. Cette première étape a permis de reconnaître la qualité et l'origine du produit, mais elle restait centrée sur le secteur agricole.

Puis, progressivement, la ressource prend une dimension territoriale. Les acteurs locaux (producteurs, élus, associations, acteurs touristiques) ont intégré la châtaigne dans une **stratégie collective de développement** : création de la Fête de la Châtaigne (événement identitaire et touristique), intégration dans la marque « Ardèche le Goût », valorisation patrimoniale et paysagère des châtaigneraies, implication des écoles et habitants dans la transmission du savoir-faire...

Ces démarches ont permis de **territorialiser la ressource** : la châtaigne n'est plus seulement un produit, mais un symbole fédérateur, un marqueur identitaire et un objet de coopération entre acteurs publics et privés. Elle combine désormais des dimensions économiques (emploi local), sociales (cohésion et fierté territoriale) et environnementales (préservation du paysage et de la biodiversité), la gouvernance territoriale — via le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche — garantissant la coordination et la pérennisation de la ressource.

« Tiers lieux » et ressources territoriales : l'exemple de Digne-les-Bains

Richez-Battesti, Maisonnasse et Besson (2022) proposent une lecture des dynamiques à l'œuvre dans la ville de Digne-les-Bains, territoire enclavé et en déclin économique, où la municipalité et un ensemble d'acteurs locaux ont cherché à réorienter la trajectoire territoriale à travers le développement de tiers-lieux. Ces espaces pluriels – associant activités économiques, culturelles, sociales et citoyennes – ont été conçus comme des lieux d'expérimentation et de coopération destinés à retisser les liens entre acteurs publics, société civile, entrepreneurs et habitants. Le projet repose sur la constitution d'un écosystème de tiers-lieux intégrant notamment un *Living Lab Santé*, un *Fab Lab productif* et des espaces culturels partagés. Ces dispositifs visent à encourager la diversification des activités, à stimuler l'innovation sociale et à renforcer l'attractivité du centre-ville.

Dans leur analyse, les auteurs interprètent les tiers-lieux comme des structures capables de révéler et d'activer les ressources latentes du territoire en articulant les dimensions sociales, économiques et environnementales. Cette approche met l'accent sur la coévolution entre les formes d'organisation et leur milieu, soulignant que la transition repose sur la capacité des acteurs à coopérer, à mutualiser et à apprendre collectivement. Dans ce cadre, les tiers-lieux ne sont pas de simples équipements ou outils d'aménagement, mais des milieux d'expérimentation où se fabrique la transition : ils contribuent à redéfinir les usages, les représentations et les modes de gouvernance du territoire, en ouvrant la voie à une transformation ancrée dans les pratiques locales et les interactions quotidiennes.

La notion de ressource territoriale trouve un prolongement dans les travaux sur la gouvernance des biens communs et leurs applications au territoire, consolidant cette notion sur le plan théorique. Dans la lignée des travaux d'Elinor Ostrom (1990), le concept de « **biens communs** » (« commons ») permet d'observer et d'analyser la gestion collective des ressources par une communauté, en tant que biens non exclusifs mais rivaux, supposant dès lors une gouvernance adaptée pour éviter leur épuisement et donc une capacité des communautés à s'auto-organiser autour de règles partagées. La proposition d'application de cette approche conceptuelle à la gestion des ressources par les acteurs d'un territoire telle que la formule Zimmermann (2020) rejoint et prolonge la réflexion sur les modalités proprement territoriales de la valorisation de ressources locales telles qu'abordées plus haut : une ressource spécifique devient un **commun territorial** dès lors qu'elle est administrée par un collectif d'acteurs territoriaux, dans l'objectif d'influer sur le devenir du territoire. Il s'agit de mettre en avant **l'usage partagé et la co-gestion, totale ou partielle, d'un bien ou d'un espace par une communauté d'usagers**. Cette perspective accorde une place centrale à la dimension relationnelle des biens communs : une forêt, un système d'irrigation, un pâturage, une piste cyclable ou une monnaie locale ne sont pas seulement des ressources partagées, mais aussi le produit d'un ensemble d'actions collectives et de décisions visant leur usage et leur préservation.

Les services publics de proximités comme communs territoriaux

Les travaux sur les communs territoriaux trouvent des applications concrètes dans les modes de gestion alternatifs des services de proximité.

Les « public mutuals » anglo-saxons (Le Grand, 2007), les services publics coproduits (Pestoff et al, 2006 ; 2009), les coopératives de services publics (Perroud, 2023), les communs de services de proximité (Coriat, 2024) sont autant d'approches visant à saisir la manière dont les habitants d'un territoire peuvent participer pleinement à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion collective des services de proximité.

2.1.3. Du milieu innovateur au milieu valuateur : le territoire, au cœur d'une approche élargie et multidimensionnelle de la valeur

Le concept de **milieu valuateur** a été proposé par Ariane Huguenin (2016) dans la continuité des travaux sur les milieux innovateurs, abordés précédemment dans cet état de l'art, et sur les milieux d'ancrage élargis (Crevoisier et Jeannerat, 2009). Alors que ces travaux placent l'innovation technologique et la compétitivité au cœur du développement régional, le milieu valuateur introduit **une approche plus qualitative, relationnelle et territoriale de la création de valeur**, inspirée par les théories de la valuation (Aspers et Beckert, 2011 ; Muniesa, 2011 ; Vatin, 2009).

Pour Huguenin, le milieu valuateur désigne ainsi l'ensemble des acteurs, des ressources et des dispositifs institutionnels qui, par leurs interactions localisées, produisent, articulent et stabilisent des valeurs multiples (économiques, sociales, environnementales, symboliques) autour d'un projet collectif. L'activité du milieu valuateur consiste avant tout à **redéfinir collectivement ce qui fait la valeur dans un territoire** : la valeur ne résulte pas d'un mécanisme de marché exogène, elle se coproduit dans les échanges entre acteurs, au travers de dynamiques sociales de définition, de hiérarchisation et de reconnaissance de ce qui est considéré comme utile ou désirable dans un contexte local.

Le milieu valuateur constitue donc un espace de médiation, où se construisent de nouvelles règles et de nouvelles formes d'apprentissage collectif. La valorisation collective débouche sur la transformation des institutions locales et des normes de gouvernance : règles d'action, politiques publiques, instruments économiques, nouveaux marchés territoriaux. Cette dynamique correspond à ce que Huguenin nomme une **innovation institutionnelle endogène** : le territoire produit ses propres cadres de régulation, adaptés à sa culture et à ses ressources.

Les façades solaires de Neuchâtel : une illustration du rôle du milieu valuateur

Le projet des façades solaires de Neuchâtel (Huguenin, 2017) illustre le concept de milieu valuateur, ce projet visant à concilier innovation technologique, qualité urbaine et identité locale à travers l'intégration du solaire dans le bâti.

Plutôt qu'une approche purement technique, la démarche s'appuie sur la création d'un réseau d'acteurs – chercheurs, architectes, entreprises locales, services publics, collectivités – qui co-produisent ensemble les valeurs associées à l'énergie solaire. Le projet ne se limite donc pas à la performance énergétique : il valorise également les dimensions esthétiques, environnementales et symboliques de la transition. La façade solaire devient ainsi à la fois un objet technique et culturel, porteur d'une image territoriale innovante.

Les dispositifs de concertation, les projets pilotes et les régulations urbaines locales ont permis aux acteurs d'être co-producteurs de normes et de valeurs, transformant la gouvernance en un processus de valuation collective.

L'importance de la gouvernance territoriale dans les réflexions sur le développement conduit ces dernières à s'élargir à **la question de la valeur**. En effet, les transformations des modes de gouverner – fondées sur la coopération, la négociation et la pluralité des parties prenantes – déplacent le cadre d'analyse de la production territoriale, en élargissant la compréhension de la valeur au-delà de ses dimensions strictement économiques et financières.

La notion de « **valeur territoriale** » offre ainsi un approfondissement théorique à l'approche par la gouvernance territoriale : elle traduit la reconnaissance du fait que la création de valeur procède d'interactions collectives, intégrant des dimensions plurielles. Blanc et Tabet (2022) définissent ainsi la valeur commune comme le fruit d'un processus collectif et territorial de création de valeur économique, sociale et écologique, fondé sur la coopération entre acteurs et sur une gouvernance partagée des ressources communes — au-delà de la seule entreprise et de la seule rentabilité. La valeur commune n'est pas le produit d'un processus linéaire (centré sur la firme), mais d'un processus systémique où interagissent différents acteurs — entreprises, associations, collectivités, habitants, etc. — autour de ressources partagées. Le territoire devient alors une configuration où se construisent, se confrontent et se régulent des conceptions concurrentes de l'usage et de la préservation des ressources locales, révélant que la valeur elle-même est un objet de négociation et de délibération, indissociable des processus de gouvernance qui la portent.

2.1.4. De la proximité organisée à la proximité institutionnelle : la gouvernance des territoires et l'enjeu de la régulation

Les enjeux théoriques et analytiques soulevés par la notion de gouvernance territoriale sont éclairés par **un débat interne à l'Ecole de la proximité**, autour du concept de « proximité institutionnelle » et de sa distinction avec celui de « proximité organisationnelle ».

Comme présenté dans la première partie de cet état de l'art, l'économie de proximité propose une grille de lecture des dynamiques économiques territoriales se focalisant sur les modalités de coordination entre acteurs confrontés à des enjeux communs. Afin de dépasser l'explication par la proximité simplement géographique et spatiale, elle identifie une première modalité de coordination liée à la « **proximité organisationnelle** ». Cette forme de proximité relève d'une **perspective interactionniste** mettant l'accent sur le caractère construit et intentionnel des liens économiques, qui s'appuient sur la confiance, la communication, et la convergence des intérêts. Cette proximité peut être activée, réactivée, suspendue, voire devenir inopérante selon les contextes. Elle permet d'entrer dans « l'épaisseur » des relations économiques et sociales : le lien social y repose sur des logiques d'appartenance et de similitude des individus.

De son côté, l'**approche institutionnaliste de la proximité** — influencée par l'institutionnalisme historique et en dialogue avec la théorie de la régulation — considère que les dynamiques territoriales émergent avant tout d'interactions collectives, dont les racines sont sociales et politiques (Talbot, 2008 ; Bouba-Olga et Grossetti, 2018). Dans cette perspective, la « **proximité institutionnelle** » ne se limite pas à des relations/interactions entre individus ; elle repose sur l'appartenance à un ensemble de normes, de règles, de représentations et de conventions qui encadrent les comportements au sein d'un territoire. **Les institutions jouent ici un rôle fondamental en tant que supports stabilisateurs des interactions**. Elles créent des conditions de confiance, non seulement au niveau interpersonnel, mais aussi de manière formalisée et collective, en intégrant les compromis entre acteurs aux intérêts parfois divergents. La proximité institutionnelle permet de résoudre des problèmes collectifs, en construisant un cadre cognitif et politique reconnu par les parties prenantes, elle est le résultat dynamique de processus d'ajustement, de co-construction et de régulation.

La proximité institutionnelle rejoint l'**approche méso-économique du territoire**, précédemment évoquée. Se distinguant des conceptions néoclassiques fondées sur le postulat d'un marché autorégulateur et d'agents rationnels, cette approche s'inscrit dans le sillage de la théorie de la régulation (Boyer, 2004), en considérant que les dynamiques économiques sont indissociables des institutions, des normes, des conflits et des compromis qui les encadrent. Dans cette perspective, les problèmes économiques ne relèvent pas de simples déséquilibres de marché, mais de tensions structurelles entre des logiques économiques, sociales, politiques qui doivent être arbitrées par des **formes situées de régulation ou de contrôle**.

Ainsi, le territoire devient un niveau pertinent d'analyse et d'action, porteur de régulations propres, où les acteurs locaux participent à la construction de réponses spécifiques aux enjeux de soutenabilité, d'emploi ou de redistribution. A partir des « canaux de différenciation » (présentés en première partie de cet état de l'art), les configurations méso-territoriales permettent ainsi d'aborder **les problèmes productifs selon une approche sociopolitique**, qui prend en compte les asymétries de pouvoir, les conflits qu'ils concernent des intérêts divergents ou des usages, et les formes institutionnelles de leur régulation.

2.2. Entreprises, collectivités et gouvernance territoriale : vers une économie tournée vers le territoire ?

2.2.1. Economie sociale et solidaire : de l'utilité sociale à l'intermédiation territoriale

La question de l'ancrage territorial traverse de manière centrale les travaux sur les modèles politiques et socioéconomiques des organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS). Si les organisations de l'ESS définissent leur activité par son **utilité sociale** — c'est-à-dire d'une contribution directe au bien-être collectif, à la cohésion sociale ou à la préservation de l'environnement, la dimension spécifiquement territoriale de cette utilité ne va pas de soi.

En effet, si l'utilité sociale, conceptualisée notamment par Jean Gadrey (2004), repose sur des critères éthiques, démocratiques et relationnels, elle est, à l'origine, **a-territoriale**. Souvent présentée comme « naturellement locale », l'économie sociale et solidaire (ESS) est pourtant loin de s'ancrer uniformément dans les territoires. Si elle revendique une proximité avec les habitants, les collectivités et les besoins sociaux, cette proximité relève moins d'une donnée préalable que, comme le rappellent Pecqueur et Itcaina (2012), d'un **processus d'encastrement progressif**, plus ou moins consolidé selon les configurations locales. En d'autres termes, l'ESS doit traduire des finalités sociales universelles dans des espaces différenciés, soumis à des contraintes économiques, politiques et institutionnelles particulières (Artis, Roger et Rousselière, 2020).

On peut ainsi faire l'hypothèse que l'utilité sociale des organisations de l'ESS se caractérise au moins tout autant par sa capacité à corriger les défaillances de marché ou des politiques publiques en répondant aux besoins sociaux non-couverts par ces derniers, que par sa **capacité à être un acteur clé de la fabrique territoriale**. Les travaux rassemblés par Gianfaldoni, Richez-Battesti et Fraisse (2024) montrent que l'encastrement territorial de l'ESS contribue à mettre en mouvement le territoire dans son ensemble et à une transformation socio-institutionnelle, en y redéfinissant les régimes d'action, les modes de gouvernance et de gestion des ressources locales, assurant ainsi **une fonction d'intermédiation territoriale**.

La notion d'intermédiation territoriale apparaît dans la littérature sur le développement territorial dans les années 2000, pour désigner l'ensemble des processus, formels ou informels, institutionnalisés ou non, régulant les relations entre acteurs du système territorial (Nadou et Taldandier, 2020 ; Nadou et Pecqueur, 2020). Ces processus se matérialisent à travers des acteurs intermédiaires (collectivités, associations, chambres consulaires, structures de l'économie sociale et solidaire) et des dispositifs (programmes, pôles, plans, agences), assurant les fonctions de traduction, de coordination et de régulation entre sphères d'action. L'intermédiation devient alors une clé de lecture complémentaire, mettant l'accent non seulement sur la coordination entre acteurs, mais aussi sur les espaces de l'entre-deux : zones de contact, interfaces, lieux de négociation et d'expérimentation.

Les travaux sur le sujet (Slitine, Chabaud, Richez-Battesti, 2024 ; Slitine, 2024) mettent en évidence **l'aptitude spécifique des acteurs de l'ESS à jouer le rôle d'intermédiaires territoriaux**. En effet, s'agissant des **entreprises privées classiques**, ces dernières restent généralement limitées dans leur capacité à jouer ce rôle. Leur action s'inscrit prioritairement dans une logique économique de compétitivité, de rentabilité et de croissance. Ainsi, même lorsqu'elles développent des partenariats avec d'autres acteurs locaux, leur engagement reste subordonné à leurs intérêts économiques propres. Leur modèle de fonctionnement, centré sur la performance marchande, ne leur permet pas d'assumer une fonction large de coordination territoriale ni de mobiliser durablement des parties prenantes hétérogènes. Elles contribuent à l'écosystème, mais ne le structurent pas.

Les travaux sur l'économie sociale et solidaire mettent ainsi en avant la capacité spécifique des processus relevant de l'ESS à jouer le rôle d'intermédiaires, reposant sur leur **caractère hybride**, à la croisée entre dynamiques entrepreneuriales, institutionnelles et citoyennes, leur permettant **d'articuler une pluralité de logiques d'action et de relier différentes catégories d'acteurs**. Elles sont ainsi à même de créer les conditions du dialogue, d'expérimenter en coopération des projets innovants en prise avec les besoins de leur territoire, de traduire les attentes des habitants et les orientations des politiques publiques en initiatives entrepreneuriales, en somme d'agir comme des **passeurs territoriaux**, connectant des acteurs privés, des associations et des institutions publiques autour d'un projet commun de développement territorial. Slitine (2024) parle ainsi d'entreprises de territoires, **acteurs « amphibiens » ou « trilingues »**, capables de naviguer entre les langages et les logiques des PME, des collectivités et des institutions, des habitants, pour répondre à des enjeux collectifs de développement territorial.

Le Groupe Archer, une « entreprise de territoire »

Le cas du groupe Archer, largement mobilisé par Slitine (2024), illustre de manière exemplaire ce qu'est une entreprise de territoire. Initialement entreprise d'insertion, Archer élargit progressivement sa mission pour devenir un acteur clé de la transformation économique et sociale de Romans-sur-Isère. Sous l'impulsion de son dirigeant Christophe Chevalier, l'organisation adopte une posture d'intermédiation territoriale, reliant entreprises locales, associations, habitants et collectivités.

Ses activités couvrent un large spectre : prestations de services pour particuliers (ménage, entretien d'espaces verts, nettoyage), pour entreprises et collectivités (travaux du bâtiment, logistique, sous-traitance industrielle, recyclerie) ; soutien à l'entrepreneuriat via des espaces de coworking et des dispositifs de création d'entreprise ; ainsi que des projets de production locale comme la fabrication de chaussures « Made in Romans ».

À travers des dispositifs comme Start-Up de Territoire, Archer mobilise les citoyens, fait émerger des projets utiles au territoire et structure un véritable écosystème local d'innovation sociale. Sa capacité à articuler les logiques économique, sociale et politique en fait un passeur entre acteurs aux intérêts et langages différents. Pour Slitine, Archer démontre que certaines organisations hybrides peuvent jouer un rôle central dans la co-construction du développement territorial, au-delà de la seule création d'activités économiques.

L'entrepreneuriat coopératif territorial selon le Clus'Ter Jura

Créé en 2014 à l'initiative du Groupe Demain, le Clus'Ter Jura est implanté à Lons-le-Saunier, au cœur du pays lédonien. Structuré en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), il fédère près de 80 sociétaires issus d'horizons variés (entreprises, associations, collectivités, citoyens, salariés), dans l'objectif de développer une dynamique entrepreneuriale territoriale dans le champ de l'économie circulaire, fondée sur la coopération, l'innovation sociale et la mobilisation des ressources locales.

Porté par une activité soutenue de recherche-développement, le Clus'Ter Jura approfondit aujourd'hui l'entrepreneuriat coopératif de territoire (ECT). Ce concept à la croisée du monde académique et des acteurs de terrain est inspiré du concept académique d'« entrepreneuriat de territoire » développé par Didier Chabaud et Romain Slitine à partir de 2020. L'« entrepreneuriat de territoire » englobe des dynamiques collectives dont l'objectif premier est la transformation économique, écologique et sociale durable du territoire par la coopération de toutes les parties prenantes ». Cet entrepreneuriat vise à transformer les modes de production et de consommation vers un développement économique ancré, durable et inclusif (Baudet, 2017). Ces nouvelles formes d'entrepreneuriat semblent d'autant plus intéressantes pour les territoires ruraux, qui disposent selon l'Insee (2015, 2029) et le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, (CGET, 2015), d'une faible densité de population et d'innovation.

L'ECT, construit dans un premier temps comme un idéal type (Henrion, 2025), est défini « comme un processus de création d'opportunités par des acteurs socioéconomiques du territoire qui s'organisent pour exploiter collectivement l'opportunité de manière hybride en vue de créer et d'ancre de la valeur économique, sociale et

environnementale pour le territoire ». La confrontation de cet idéal-type à la réalité des projets sur le territoire lédonien, grâce à la fois de l'analyse systématique d'une quarantaine de projets (concaténé dans une base de données), de focus group avec les porteurs de projets et d'immersion dans le développement de projets, révèle certains premiers résultats et enjeux.

C'est dans cette optique notamment que se sont développés les travaux sur les **Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE)**, dispositif apparu au tournant des années 2010 inscrit dans les politiques publiques relatives à l'économie sociale et solidaire, destiné à articuler coopération économique et action publique territoriale. L'article 9 de la loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS les définit comme le regroupement, sur un même territoire, d'entreprises de l'ESS, d'entreprises classiques, de collectivités territoriales, d'organismes de formation et de recherche, « afin de mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants et porteurs de développement local durable ». Au-delà de cette définition institutionnelle, les travaux de recherche sur les PTCE montrent que ces derniers constituent des **espaces d'intermédiation, consolidant les ressources locales de coopération et articulant les logiques publiques, privées et associatives** dans une même dynamique de développement territorial.

Pour Fraisse (2014, 2017), les PTCE ne sont ni de simples réseaux d'entreprises, ni des agences de développement, ni des pôles de compétitivité, ils représentent une forme spécifique de coopération territoriale, et peuvent être considérés comme une figure singulière de polarisation territoriale (Gianfaldoni, 2017): à la différence des systèmes productifs locaux ou des clusters (étudiés dans la première partie de cet état de l'art), leur logique n'est pas la compétitivité mais la solidarité économique et la durabilité.

Comme le note Fraisse (2017), ils traduisent la volonté des organisations de l'ESS de devenir des **acteurs de régulation territoriale**. Ils produisent des « espaces méso » entre l'État et le marché, où se négocient les règles de gouvernance, les modèles économiques et les valeurs du développement local. Cette position intermédiaire en fait des **laboratoires institutionnels de nouvelles formes de coopération**. Gianfaldoni (2017) évoque à ce titre une « gouvernance résiliale », combinant interdépendance, autonomie et confiance. De même, Defalvard et Fontaine (2018) interprètent les PTCE comme des communs sociaux, c'est-à-dire des structures collectives gérant des ressources partagées (emploi, savoir, énergie, culture) selon des règles démocratiques et territorialisées. Les PTCE entendent ainsi se construire non pas dans une **logique d'addition de projets innovants (au sens où ils répondraient à des besoins locaux peu ou pas couverts) mais dans une logique d'écosystème coopératif, porteur d'un projet de territoire et de leviers liés à la mutualisation des ressources, la circulation des compétences et la gouvernance partagée**, agissant ainsi comme des opérateurs de régulation méso-territoriale, assurant la médiation entre acteurs publics, entreprises et structures de l'ESS.

Le PTCE de la Haute Vallée de l'Aude : une fonction d'intermédiation territoriale

L'exemple du Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) de la Haute Vallée de l'Aude, analysé par Prévost (2020), montre comment, dans un territoire en déclin sur les plans économique et démographique, ce dispositif d'intermédiation met en relation des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des collectivités, des entreprises et des organismes de recherche afin de générer de nouvelles coopérations et de nouvelles dynamiques territoriales. **La fonction d'intermédiation territoriale assurée par le PTCE contribue à la reconstruction du capital territorial**, en réactivant des réseaux de compétences et en révélant des ressources locales jusque-là invisibles. Ce processus, fondé sur la co-construction et la participation, contribue à dépasser les blocages institutionnels et d'immobilisme caractéristiques des territoires en déclin. Néanmoins, Prévost souligne les tensions politiques qui émergent de cette intermédiation : la pluralité des visions du développement local et la difficulté de pérenniser les dispositifs une fois les financements publics épuisés en limitent la portée.

Ces approches et modèles vont de pair avec la **montée de la notion d'« écosystème » dans la prise en compte des liens entre ESS et territoires**. Pour Bouchard, Fontan et Lévesque (2025), cette métaphore issue de la biologie offre un cadre analytique riche pour appréhender la complexité des interdépendances qui façonnent les initiatives de l'économie sociale et solidaire. L'approche écosystémique met en lumière la **coévolution entre organisations et environnement institutionnel**, en intégrant la gouvernance, les politiques publiques et les acteurs citoyens dans une même grille d'analyse. En outre, selon Richez-Battesti, Itçaina et Fraisse (2025), cette notion facilite aussi un dialogue entre champs hétérogènes (économique, politique, scientifique) et offre un langage commun aux acteurs publics, privés et associatifs.

Toutefois, ces auteurs soulignent **plusieurs limites conceptuelles et empiriques**. D'un point de vue théorique, la métaphore biologique tend à naturaliser les rapports sociaux et à occulter les rapports de pouvoir, les conflits et les inégalités qui traversent les systèmes d'acteurs. L'idée implicite d'équilibre autorégulé masque la dimension politique et contingente de la coopération territoriale. Pour Richez-Battesti, Itçaina et Fraisse (2025), les écosystèmes de l'ESS ne sont ni spontanés ni stables, mais **historiquement situés, temporaires et dépendants de compromis locaux toujours renégociés**. Ainsi, la diffusion rapide du concept dans les politiques publiques (OCDE, Commission européenne, ONU) contribue à son flou sémantique. L'écosystème devient parfois une catégorie d'action publique standardisée, mobilisée pour légitimer des programmes territoriaux sans réelle prise en compte des logiques de coopération et de gouvernance démocratique qui caractérisent l'ESS.

2.2.2. Les collectivités locales, quelle place dans la gouvernance territoriale ?

Les **acteurs publics**, pour leur part, s'ils occupent une place indispensable dans la construction du territoire (ils définissent des cadres réglementaires, des stratégies de développement et des politiques publiques qui orientent les transitions locales), sont généralement contraints par leurs compétences institutionnelles et par des temporalités politiques qui les freinent dans leurs capacités à dépasser leur rôle de prescripteur pour endosser celui de facilitateur de coopérations et d'animateurs de territoires. En effet, les approches verticales, la fragmentation sectorielle des politiques publiques, comme le fait que les compétences soient souvent éclatées entre différents échelons institutionnels (communes, intercommunalités, départements, régions, Etat), rendent difficile la construction de stratégies systémiques et transversales (Bourdeau-Lepage et Pasquier, 2024).

Pour assurer dans la durée cette fonction d'intermédiation territoriale, un enjeu fort demeure cependant la **transformation de la culture professionnelle et politique** au sein des collectivités. Comme le souligne la **Fabrique des Transitions**, La logique administrative classique – hiérarchique, segmentée – limite la transversalité et l'expérimentation. Les élus, pour leur part, restent souvent prisonniers d'un « logiciel de victoire politique » centré sur la compétition électorale et défavorable à la construction de conditions propices de la coopération territoriale. Un enjeu est de transformer la culture de l'action publique. Les agents publics sont encouragés à se voir non plus comme des exécutants de politiques, mais comme des agenceurs de relations : des facilitateurs d'alliances, capables d'expérimenter et de co-produire avec d'autres. Ces prérequis traduisent une conviction centrale : le développement territorial par la construction d'une culture commune de la coopération, fondée sur la confiance, la reconnaissance et la réflexivité. Cela suppose également d'identifier et de révéler les asymétries de pouvoir, de ressources et de légitimité entre acteurs (communes et intercommunalités, services de l'Etat, associations, entreprises), et d'en faire des sujets de dialogue.

Certaines démarches et dispositifs (prospective territoriale, démarche de co-construction, d'évaluation en continu, et de récits partagés) font cependant exception, comme dans le cas de Projets alimentaires de territoires (PAT) ou de Comités locaux pour l'emploi (CLE) déployés dans le cadre des Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD). Il est à noter que, si l'ESS ne porte pas en elle-même la fonction d'intermédiation, elle est souvent fortement présente dans ces démarches et dispositifs.

L'intermédiation territoriale par des collectivités : le cas des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et des Comités locaux pour l'emploi (CLE) des Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD)

Les **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)**, comme l'analysent Corade et Lemarié-Boutry (2020) constituent un exemple d'intermédiation. Inscrits dans la loi française d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (2014), les PAT visent à structurer des systèmes alimentaires territorialisés (SAT) en réconciliant bassins de production et de consommation, espaces urbains et ruraux. Ces dispositifs jouent un rôle d'interface entre des logiques multiples : initiatives citoyennes et associatives, stratégies économiques locales, politiques publiques nationales. Ils traduisent une volonté de faire système, c'est-à-dire de donner cohérence à une multitude d'initiatives éparses en créant des espaces de coordination et de dialogue entre acteurs. Les auteurs montrent cependant que ces processus d'intermédiation sont porteurs de tensions : entre gouvernance publique et autonomie locale, entre temporalités politiques et dynamiques citoyennes, entre rationalités économiques et valeurs sociales. Les PAT incarnent ainsi l'ambivalence de l'intermédiation : elle est à la fois facteur de structuration et espace de conflictualité, où se redéfinissent les rapports entre villes et campagnes.

Les **Comités locaux pour l'emploi (CLE) du programme Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD)** constituent de véritables laboratoires de gouvernance territoriale. Bien au-delà d'un simple espace de gestion de l'insertion, ils rassemblent acteurs publics, associatifs, économiques et habitants et assurent une coordination et une délibération collective sur les orientations du projet : utilité des activités des « entreprises à but d'emploi » embauchant les habitants éloignés de l'emploi, complémentarité et coopération avec les autres entreprises locales, synergie des dispositifs et des emplois au service des trajectoires professionnelles des habitants, etc. Cette gouvernance partagée favorise la confrontation des points de vue et l'élaboration de compromis, faisant du CLE un espace d'expérimentation démocratique, où se testent de nouvelles manières de décider et d'agir ensemble à l'échelle locale, mettant l'emploi au cœur de projets de territoire, articulant emploi, cohésion sociale et développement économique local.

2.2.3. Responsabilité Territoriale des Entreprises : de la maîtrise des impacts locaux à la co-régulation territoriale

Le concept de Responsabilité Territoriale des Entreprises (RTE) permet d'interroger la responsabilité des stratégies entrepreneuriales conventionnelles dans le développement territorial. L'émergence du concept s'inscrit dans la continuité critique de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), tout en marquant une rupture conceptuelle et pratique. Cette approche trouve ses premières traces dans les travaux de la Plateforme RSE de France Stratégie,

qui, dès 2018, identifie la « responsabilité territoriale » comme une piste à approfondir. Toutefois, ce n'est qu'à partir de la loi PACTE (2019) et du renforcement des cadres juridiques autour de la « raison d'être » et des « entreprises à mission » que la réflexion prend un nouvel élan. Ces évolutions traduisent la volonté de repenser la place de l'entreprise dans la société et d'intégrer ses effets économiques, sociaux et environnementaux dans les logiques territoriales de développement durable.

La RTE émerge ainsi comme une réponse à la fragmentation entre les approches de la RSE, trop centrées sur la firme, et les enjeux de gouvernance territoriale, souvent cantonnés à l'action publique. Elle propose de dépasser la logique individuelle pour inscrire la responsabilité dans un cadre collectif et institutionnel, en articulant les entreprises, les acteurs publics, les associations et les citoyens autour du bien commun territorial. Ce changement de paradigme repose sur la reconnaissance du territoire comme espace de régulation, d'expérimentation et de co-construction des finalités économiques et sociales. En cela, la RTE représente un tournant : elle ne cherche pas simplement à territorialiser la RSE, mais à transformer le rapport entre entreprise et territoire en un partenariat durable, fondé sur la coopération, la réciprocité et la création de valeur partagée (Filippi, 2022 ; 2023). Ainsi, la RTE envisage la responsabilité comme un processus collectif de construction territoriale. Le territoire n'est plus perçu comme un simple espace de localisation des activités économiques, mais comme un système d'interdépendances où s'articulent ressources, acteurs et institutions. Il devient un espace de régulation et de gouvernance dans lequel les entreprises participent à la définition et à la mise en œuvre des finalités collectives. Cette perspective confère à la RTE une portée institutionnelle : elle ne vise pas seulement à corriger les externalités négatives du capitalisme globalisé, mais à inscrire les dynamiques économiques dans des logiques de coopération et de durabilité propres à chaque territoire. Dans cette perspective, l'entreprise devient un acteur co-producteur du territoire au service du bien commun : elle y prend part à travers des partenariats, des coopérations et la production de biens et de services tournée vers la réponse aux besoins locaux, ou du moins visant à créer des externalités positives collectives et durables.

Selon Chanteau (2022), la responsabilité cesse d'être un attribut individuel de l'entreprise (comme dans la RSE classique) pour devenir une propriété institutionnelle, produite par la régulation territoriale. La RTE politique dépasse la logique de maîtrise des externalités de l'activité économique pour une logique de transformation institutionnelle : elle ne se limite pas à atténuer les effets du capitalisme globalisé, mais vise à intégrer les entreprises et l'activité économique dans les processus de régulation territoriale. Le territoire, dans cette perspective, agit comme un espace de gouvernance où se négocient les règles économiques, sociales et écologiques de la production.

2.2.4. Économie de la fonctionnalité et de la coopération : vers une performance territoriale ?

Les modèles serviciels regroupent un ensemble d'approches visant à déplacer la création de valeur de la simple transaction marchande – centrée sur la propriété du bien – vers **l'offre d'un usage, d'un résultat ou d'une performance**.

Trois grandes familles peuvent être distinguées. **L'économie de la fonctionnalité**, dans son acception classique, reste très liée à des modèles d'usage reposant sur la location, l'abonnement ou le paiement à l'usage : l'entreprise ne vend plus le bien en tant que tel, mais garantit son accessibilité pour l'utilisateur. Dans cette approche, la dimension servicielle reste peu développée. L'approche par les **systèmes produits-services** (SPS) intègre davantage la dimension servicielle, dans sa forme de « SPS orientés résultats » qui s'inscrivent dans une logique contractuelle de performance : l'entreprise s'engage sur un résultat donné, indépendamment des moyens matériels utilisés.³

L'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC), développée notamment par le laboratoire d'intervention-recherche ATEMIS, est l'approche la plus aboutie en matière d'intégration servicielle, liée à sa prise en compte des logiques de coopération (Du Tertre, 2023). Elle dépasse la simple logique d'usage pour introduire la coopération entre entreprises, acteurs publics, associations et usagers. Sa spécificité repose sur la mise au centre de la **performance d'usage** – concept forgé par ATEMIS – entendue comme la valeur produite par le service rendu, indépendamment de la possession d'un bien. L'EFC dépasse la relation bilatérale fournisseur-client : elle repose sur des dynamiques de coopération entre entreprises, collectivités, associations, acteurs de la recherche et usagers, afin de générer des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

En ce sens, l'EFC ouvre la voie à l'inscription des modèles serviciels dans une logique de développement territorial au sens plein, c'est-à-dire cherchant à générer de la valeur territoriale, au sens où nous l'avons définie dans la deuxième partie de cet état de l'art. En effet, la performance d'usage se détermine au regard de modes de vie et de consommation concernant la mobilité, l'habitat ou l'alimentation, autant de domaines étroitement déterminés par des particularités de territoires, tant du point de vue des populations ciblées que des ressources à préserver ou valoriser. Surtout, d'autres acteurs que les utilisateurs/clients directs peuvent bénéficier d'effets indirects produits par la solution développée (des bénéfices peuvent, par exemple, concerner l'amélioration de la santé des travailleurs, la réduction des pollutions environnementales, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la diminution de

³ C'est moins le cas pour les SPS orientés usage, qui privilégient l'accès plutôt que la propriété via des dispositifs de location, d'abonnement ou de leasing, comme l'économie de la fonctionnalité classique, et moins encore pour les SPS orientés produit, qui se limitent à prolonger l'offre marchande classique en intégrant des services additionnels (maintenance, garantie, reprise).

la consommation énergétique ou encore le développement économique local). Le modèle de l'EFC peut ainsi viser une « **performance territoriale** », répondant à des problématiques de territoire, impliquant et touchant une diversité d'acteurs locaux dans la construction coopérative de cette performance, au-delà de ses usagers directs, par les externalités positives. On parle ainsi d'« **écosystème coopératif territorialisé** » (ADEME et ATEMIS, 2019 ; ATEMIS, Vuidel et du Tertre, 2024). L'enjeu n'est plus seulement de délivrer une performance individualisée mais de penser la valeur créée au regard des utilités sociales, environnementales et économiques qu'elle induit pour un ensemble d'acteurs territoriaux (intégration des externalités). C'est ce qui fonde l'ambition d'une « **performance territoriale** ».

Les projets COOP'TER : des exemples d'« écosystèmes coopératifs territorialisés »

Les projets soutenus dans le cadre du programme COOP'TER illustrent la mise en œuvre de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) dans une perspective de transition écologique et sociale (ADEME, 2024). Porté par l'ADEME en partenariat avec ATEMIS, le programme visait à faire émerger des écosystèmes coopératifs territorialisés associant entreprises, collectivités et citoyens autour de fonctions essentielles (alimentation, énergie, habitat, mobilité). Ces démarches, fondées sur la coopération et la création de valeur servicielle, montrent la capacité de l'EFC à générer des externalités positives sociales, environnementales et économiques. Elles contribuent à structurer une économie territoriale de la coopération, au service d'un développement plus durable et inclusif.

Librairie ADEME : [Carnet des projets COOP'TER 2024](#)

Il semble cependant que le passage de la « **performance d'usage** » à la « **performance territoriale** » ne puisse se réduire à un simple élargissement incrémental des parties prenantes concernées, au-delà des usagers directs, par simple agrégation progressive des intérêts. Cette bascule semble requérir des dispositifs de gouvernance territoriale capables d'articuler des rationalités hétérogènes et parfois conflictuelles (tels qu'étudiés en partie 2 de cet état de l'art). La problématique rejoint ainsi celle de la gouvernance territoriale : **comment transformer des bénéfices d'usage dispersés en un projet de territoire soutenable** ? Comment éviter que les gains environnementaux ou sociaux générés par une solution ne se fragmentent ou soient captés par quelques acteurs au détriment du collectif ? Autrement dit, la performance territoriale ne semble pouvoir émerger mécaniquement de la somme des performances d'usage, mais du **processus de négociation, de coopération et parfois de conflit qui définit les orientations communes**. En ce sens, les dispositifs de gouvernance territoriale ne peuvent pas être considérés comme de simples cadres d'accompagnement, mais bien comme la condition de possibilité d'une bascule de la performance d'usage à la performance territoriale.

2.3. La gouvernance territoriale, vecteur de redistribution et de réappropriation de la valeur ?

2.3.1. Les territoires en « décroissance », porteurs d'alternatives ?

Les travaux sur la gouvernance territoriale situent également cette dernière au prisme d'une **typologie contrastée de territoires**, notamment autour de la **dyade « métropoles – territoires périphériques »** positionnant, d'un côté, des métropoles insérées dans les flux de la mondialisation, concentrant activités, investissements et populations qualifiées, et de l'autre, des territoires non-métropolitains, souvent marqués par la désindustrialisation, la déprise démographique et le retrait des services publics. Cette dualité est expliquée par ce que Bouba-Olga et Grossetti (2018) nomment le modèle « **CAME** » (pour Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence), ayant conduit à légitimer une concentration des ressources sur quelques métropoles censées « tirer » la croissance nationale, au risque d'accroître les inégalités socio-spatiales et de marginaliser les territoires « hors métropoles ». Ce modèle a produit des effets d'éviction et de hiérarchisation, dans un système où la richesse devait ruiseler depuis les pôles de croissance vers les marges, comme l'analyse par exemple Bourdin (2018). Bernt et Rink (2010) parlent de « **périphérisation** » pour désigner la production politique et sociale de territoires délaissés, définis non par leur seule perte démographique mais par leur position subalterne dans les rapports centre/périphérie. Ces espaces — villes moyennes en déclin, petites agglomérations désindustrialisées, territoires ruraux — se situent souvent dans un **vide institutionnel** : la concentration des politiques publiques sur les métropoles s'est accompagnée d'un retrait de l'État, d'une réduction des services publics et d'une fragilisation des capacités d'action locales (Warnant, 2023). Selon Béal, Fol et Rousseau (2019), la décroissance urbaine, loin d'être une exception, constitue un phénomène structurel lié aux dynamiques postfordistes, à la désindustrialisation et aux politiques d'austérité.

Cependant, de nombreux travaux mettent en avant la manière dont **ces territoires non-métropolitains révèlent une capacité singulière d'expérimentation** : ils deviennent des laboratoires de formes de développement alternatives. Les travaux sur les **shrinking cities** (ou « villes en décroissance ») ont ainsi renouvelé la compréhension des territoires marginalisés. En effet, leur marginalisation ne se traduit pas uniquement par un phénomène de déprise : elle engendre aussi des **dynamiques d'adaptation et de résistance**, souvent hors du cadre institutionnel classique, et où, précisément, sont expérimentées de manière poussée des formes innovantes de gouvernance territoriale. Comme le souligne Bouba-Olga (2019 ; 2024), ces modes de développement sont à

même de nourrir de nouveaux « récits » proposant des lectures alternatives du développement. Ces derniers s'inscrivent dans la mouvance internationale des approches « Beyond GDP » (« Au-delà du Produit Intérieur Brut ») étudiées par Crisp et al. (2024), qui cherchent, dans des territoires « périphérisés », à dépasser la logique de productivité pour promouvoir le bien-être et la justice sociale en s'appuyant sur des formes de gouvernance locales.

La littérature associe ainsi souvent les formes innovantes de gouvernance aux territoires « périphériques », les métropoles apparaissant, à première vue, enfermées dans des logiques traditionnelles de planification hiérarchique. Pourtant, celles-ci sont elles-mêmes confrontées à des crises sociales, écologiques et démocratiques qui fragilisent leur modèle de développement et les poussent à **expérimenter des formes de gestion alternatives** (Talandier, 2019 ; Laurent, 2021 ; Ghorra-Gobin, 2010 ; 2015). Les travaux de Ghorra-Gobin montrent ainsi qu'à Los Angeles se déploie un « urbanisme de transition » fondé sur la requalification des espaces publics, la place du végétal et le retour d'usages collectifs, signe d'une tentative de concilier densité, durabilité et qualité de vie. Pilo', Gallez et Nesi (2025) abordent, quant à elles, les **infrastructures urbaines comme médiateurs de la citoyenneté**. Elles montrent que les réseaux techniques — transports, eau, énergie, numérique — sont des lieux où se négocient concrètement les droits, la reconnaissance et les formes d'appartenance politique. L'article souligne que la citoyenneté n'est pas seulement un statut légal, mais un **processus construit dans les interactions quotidiennes** entre État, acteurs non étatiques et habitants, les infrastructures devenant des espaces de confrontation, de médiation ou de contestation politique.

Gouvernance urbaine des biens communs : les expériences de Bologne et Naples

Dans ces deux villes, l'enjeu central est de dépasser une conception strictement étatique ou marchande de la gestion des ressources urbaines et de faire advenir des formes d'usage collectif et d'auto-organisation citoyenne de gestion urbaine.

À Bologne, l'adoption du « Règlement sur la collaboration entre citoyens et administration pour les biens communs urbains » constitue une innovation institutionnelle majeure. Il établit un cadre juridique destiné à encourager des pratiques d'entretien, de gestion et de valorisation collective des biens urbains. Ce règlement repose sur l'idée que les habitants détiennent une expertise d'usage, capable d'identifier les besoins locaux et de co-produire des solutions adaptées. La gouvernance y est pensée comme un processus collaboratif, où l'administration abandonne une position strictement hiérarchique pour devenir partenaire d'initiatives citoyennes. Dans cette perspective, la ville devient un espace de codécision, où les règles de gestion sont négociées au cas par cas, à travers des « pactes de collaboration ».

A Naples, la municipalité y reconnaît une série de « biens communs urbains émergents », c'est-à-dire des espaces abandonnés réinvestis par des collectifs d'habitants, d'artistes ou d'associations. Ces lieux — anciens théâtres, friches, bâtiments publics désaffectés — font l'objet de « déclarations d'usage civique », où le droit d'usage collectif prime sur la propriété formelle. La gouvernance repose davantage sur l'auto-gestion que sur la co-gestion. Les collectifs définissent eux-mêmes les règles de fonctionnement, les modalités d'accès, les usages permis et les formes de contribution, tandis que la municipalité reconnaît leur légitimité comme acteurs du développement urbain. Cette dynamique valorise les dimensions politiques, sociales et culturelles des communs, en mettant l'accent sur la capacité des habitants à inventer des institutions alternatives.

Dans le contexte européen, Laurent (2021) propose de dépasser la logique de « collaboration pour la croissance » au profit d'une « **métropole coopérative** » articulant trois dimensions : coopération sociale, interterritoriale et écosystémique. Cette vision substitue à la gouvernance métropolitaine verticale un modèle relationnel, fondé sur la réciprocité avec les territoires voisins, proche de la « **planification écologique et solidaire** » pour laquelle Ghorra-Gobin considère que les métropoles peuvent être des leviers (Ghorra-Gobin, 2024). Bourdin (2018) souligne, dans la même perspective, que la diversité des métropoles constitue une ressource stratégique : leur capacité d'adaptation repose moins sur l'imitation de modèles globaux que sur l'activation de leurs spécificités et leur insertion dans des réseaux d'interdépendance.

La notion de « **réciprocité territoriale** » proposée par Talandier (2014) vise également à dépasser la dichotomie centre-périmétrie dans l'approche du développement territorial. Elle part du constat que de nombreux territoires se caractérisent avant tout par une dissociation entre lieux de production et lieux de résidence : la majorité des actifs y habitent mais travaillent dans les agglomérations. Ces territoires reçoivent donc d'importants flux de revenus extérieurs, notamment les salaires des navetteurs, qui représentent une part essentielle de leur richesse. Cette dépendance économique traduit une interdépendance fonctionnelle : les villes redistribuent une partie de leurs richesses aux périphéries, révélant une forme de solidarité économique entre les deux espaces. Cependant, Talandier souligne que la relation n'est pas unilatérale. Les espaces périurbains et ruraux contribuent également au dynamisme et à l'attractivité des métropoles en leur offrant un environnement résidentiel, récréatif et touristique de qualité. Ces « **campagnes urbaines** » ne doivent plus être considérées comme de simples zones de refuge ou de dépendance, mais comme des espaces partenaires du développement métropolitain, participant à un même système de création et de circulation de richesses. Cette approche conduit à penser les territoires comme des systèmes productivo-résidentiels où activités productives et résidentielles s'articulent dans une dynamique intégrée. En somme, Talandier propose de passer d'une vision hiérarchique centre/périmétrie à une lecture systémique et coopérative des territoires, fondée sur la circulation des richesses, des populations et des aménités dans une logique de réciprocité durable.

2.3.2. Les territoires, quels outils de relocalisation de la valeur ?

La littérature s'est également intéressée aux logiques alternatives d'organisation des chaînes de valeur dont les territoires peuvent être porteurs, fondées sur l'ancrage local et solidarité économique. Les **circuits courts** (Chiffolleau, 2019), les **monnaies locales** (Blanc, Fare et Lafuente-Sampietro, 2024) permettent non seulement de relocaliser la production et la consommation, mais aussi possiblement de réorienter la finalité de l'activité économique pour préserver les ressources et renforcer les liens sociaux. Cela implique de s'intéresser aux démarches visant à dépasser la dichotomie territoire producteur/territoire consommateur, en interrogeant la « proposition de valeur » de l'activité économique pour le territoire lui-même.

L'Eusko : une monnaie locale au service du développement territorial basque

L'Eusko, lancé en 2013, constitue aujourd'hui la monnaie locale la plus importante de France et d'Europe. Son objectif central est la **relocalisation de l'économie du Pays Basque français**, en orientant les consommations vers le commerce de proximité, les circuits courts et les pratiques responsables. Le projet articule également des dimensions sociales et culturelles fortes, en soutenant l'agriculture paysanne, la coopération locale et la promotion de la langue basque, ce qui en fait un véritable outil de développement territorial. L'Eusko rassemble aujourd'hui **4 300 particuliers et 1 400 structures professionnelles**, pour une **circulation annuelle de 4,3 millions d'euros**, des volumes très supérieurs aux autres monnaies locales françaises, et renforcés depuis l'introduction du **format numérique en 2017**.

Le fonctionnement repose sur un mécanisme de change à parité euro/Eusko : chaque conversion en monnaie locale consacre **3 % du montant à une association**, tandis que les entreprises peuvent reconvertis leurs Euskos en euros moyennant une commission de 5 %. Son modèle économique repose à 90 % sur l'autofinancement complété par des soutiens publics. L'organisation s'appuie sur une structure associative professionnalisée et une gouvernance intégrant à la fois usagers, professionnels, associations et membres de l'équipe.

L'Eusko se distingue également par sa capacité à structurer des réseaux d'acteurs territoriaux et à produire des effets socio-économiques concrets : soutien à l'agriculture locale face à l'agriculture intensive, encouragement du commerce de proximité, promotion d'initiatives écologiques et renforcement de l'usage de la langue basque dans les relations économiques.

La question de la relocalisation de la valeur est également étroitement liée aux enjeux du **financement des territoires** (Torre et Laudier, 2018). Dans ce cadre, les politiques publiques territoriales peuvent jouer un rôle déterminant, en accompagnant la contractualisation équitable entre acteurs, ou encore en valorisant l'usage stratégique des subventions comme levier pour le développement de leur territoire (par exemple via des clauses sociales et environnementales). Cela passe également par le renforcement des capacités des collectivités locales à orienter les investissements, à conditionner les aides publiques à des critères sociaux et environnementaux, à soutenir les circuits courts de l'économie locale, etc.

Sur ce plan, l'approche **Community Wealth Building** (CWB), inspirée notamment de l'expérience de Preston (Grande Bretagne), constitue l'un des modèles les plus avancés (McKinley, 2023). Cette stratégie repose sur l'idée de démocratiser la propriété et le contrôle des ressources locales, en retenant et en redistribuant la richesse à l'échelle des communautés plutôt que de laisser des acteurs extérieurs l'extraire. Le CWB se distingue par son orientation « **prédistributive** » : il vise à transformer les institutions locales pour que la justice sociale, la durabilité écologique et la prospérité collective soient produites en amont, et non simplement réparées a posteriori. Il s'articule autour de **cinq piliers interdépendants** : les marchés publics progressifs, la finance ancrée localement, l'usage juste du foncier, l'entreprise démocratique et inclusive, et le travail équitable. Ces leviers convergent vers une finalité commune : construire un écosystème économique local coopératif, où la valeur créée par les institutions ancrées dans le territoire (« **anchor institutions** ») — universités, hôpitaux, collectivités — bénéficie directement à la population qui y vit et y travaille.

Ainsi, le CWB ne constitue pas seulement une stratégie de développement local, mais aussi de **gouvernance territoriale** : elle repose sur la coopération plutôt que sur la compétition, la relocalisation plutôt que sur l'attraction des capitaux, et sur la propriété démocratique des moyens économiques plutôt que sur la dépendance à des acteurs privés. En cela, il offre un cadre conceptuel fécond pour repenser la gouvernance territoriale dans une perspective de décroissance urbaine et de résilience post-croissance, en particulier dans les territoires marginalisés ou en déclin.

Dans une approche similaire, les travaux de Fontan et Klein (2020) partent du territoire pour déplacer le centre de gravité du développement, de la performance économique abstraite vers la capacité des communautés locales à définir et à conduire leur propre trajectoire de bien-vivre (« **buen vivir** ») par l'expérimentation démocratique.

L'approche Community Wealth Building et le modèle de Preston

Le modèle de Preston, élaboré à partir de 2012 dans cette ville du nord-ouest de l'Angleterre, constitue l'une des incarnations les plus emblématiques de l'approche CWB. Confrontée à une sévère crise budgétaire et à la désindustrialisation, la municipalité a renoncé à la logique de l'attractivité externe pour réorienter ses politiques publiques vers la mobilisation des ressources existantes. Inspirée par l'écosystème coopératif de Mondragon,

Preston a restructuré sa politique d'achats publics en s'appuyant sur ses institutions « ancrées » — hôpitaux, universités, police locale, autorités municipales — pour relocaliser les flux économiques.

En favorisant les coopératives, les PME locales et les entreprises sociales dans les marchés publics, la ville a réussi à multiplier les retombées économiques locales tout en renforçant la cohésion sociale et la résilience du tissu productif. Ce modèle a démontré qu'un changement structurel dans la gouvernance économique territoriale peut réduire la dépendance à la croissance exogène et renforcer la souveraineté économique locale. Il illustre également la capacité d'une collectivité à articuler justice économique, transition écologique et démocratie économique, trois dimensions que l'approche CWB considère comme indissociables d'une transition juste et soutenable.

Le développement de la **philanthropie territoriale** est également un levier de relocalisation de la valeur (Manoury et Gianfaldoni, 2021 ; Dau et Krausz, 2023). Elle contribue en effet à ancrer la valeur économique dans les territoires : les fonds mobilisés sont réinjectés dans le territoire (soutien à des projets), évitant ainsi les fuites de valeur vers des systèmes économiques extérieurs. Si la philanthropie territoriale peut également permettre de combler les lacunes des financements publics traditionnels, l'enjeu est de ne pas la réduire à une philanthropie « curative » (réactive aux déficits) et de développer sa dimension « transformative », visant notamment la relocalisation de la valeur et l'émergence de modèles économiques ancrés.

2.3.3. Les territoires, moteurs d'une requalification du travail et de l'emploi ?

Les territoires sont porteurs d'expérimentations et d'alternatives visant à reconSIDéRer le travail et sa valeur, au-delà d'une simple variable d'ajustement de la production ou une marchandise anonyme comme il l'est dans les modèles économiques classiques. **Le travail est saisi comme un objet de régulation territoriale**, potentiellement porteur de sens et de valeur collective (voir notamment Larmarche et Richez-Battesti, 2023 ; Itçaina, 2023 ; Bodet, Larmarche, Richez-Battesti, 2025). Le brouillage des frontières entre production, engagement et appartenance territoriale invite à repenser le travail comme levier d'émancipation, de démocratie économique et de reconstruction du lien social local.

Le PTCE Sud Aquitaine, régulateur territorial de l'emploi

L'analyse du PTCE Sud Aquitaine réalisée par Demoustier et Itçaina (2022) met en évidence la manière dont l'économie sociale et solidaire peut devenir un dispositif territorial de régulation du travail et de l'emploi. Dans ce contexte, l'intermédiation ne se limite plus à rapprocher offre et demande : elle devient un processus de coordination socio-institutionnelle articulant groupements d'employeurs, coopératives, structures d'insertion et collectivités autour d'une conception solidaire du marché du travail.

Le PTCE constitue ainsi un écosystème méso-territorial de régulation, fondé sur les proximités géographique, organisationnelle et institutionnelle, où les dispositifs publics (PLIE, GPEC territoriale, GEIQ, CAE) sont réinsérés dans une logique coopérative. Cette régulation locale favorise simultanément la qualification, la sécurisation des parcours, la stabilisation des emplois et la réponse aux besoins économiques du territoire. En substituant à la concurrence une coordination négociée et en diffusant des normes de réciprocité et de confiance, le PTCE Sud Aquitaine esquisse les contours d'une gouvernance coopérative du marché du travail, où l'emploi devient une responsabilité collective et où l'ESS joue un rôle d'intermédiaire institutionnel dans la redéfinition du rapport salarial et des compromis territoriaux sur l'emploi.

Dans le modèle du Community Wealth Building, le travail devient **un levier d'émancipation collective et de reconstruction du lien social**, et par-là même des entreprises au sein duquel il s'organise. Travail et entreprise s'inscrivent dans une dynamique territoriale par laquelle les communautés locales reprennent la main sur les outils de production et de redistribution (Lacey-Barnacle et al., 2023). L'expérience de Preston ou les Evergreen Coopératives de Cleveland offrent des illustrations emblématiques de cette approche : des coopératives créées par et pour les habitants, adossées à des institutions locales (universités, hôpitaux), contribuant à sécuriser l'écosystème économique dans une logique de redistribution et de durabilité.

Les Evergreen Cooperatives de Cleveland : démocratie économique et ancrage local

Les Evergreen Cooperatives de Cleveland constituent une illustration emblématique de démocratie économique territoriale, en s'appuyant sur une stratégie de *community wealth building* fondée sur l'ancrage territorial des activités productives, comme évoqué ci-dessus. Conçues dans un contexte de déclin urbain profond, ces coopératives — détenues majoritairement par leurs travailleurs — s'inscrivent dans un partenariat structurant avec les institutions dites « ancrées » (hôpitaux, universités, collectivités), dont elles satisfont une partie des besoins en services (blanchisserie, alimentation, énergie).

Ce modèle articule ainsi production locale, redistribution collective et gouvernance démocratique : les salariés deviennent copropriétaires, participent aux décisions et réinvestissent les excédents dans le territoire. De cette manière, les Evergreen Cooperatives démontrent qu'une entreprise peut être simultanément un acteur de développement local, un dispositif de justice territoriale et un espace de décision démocratique, articulant innovation sociale, *empowerment* communautaire et régulation économique territoriale.

L'expérimentation du **Revenu de Transition Ecologique** (RTE) est également à analyser en ce sens. Le RTE, théorisé par Sophie Swaton (2018) et dont l'expérimentation est portée par la Fondation ZOEIN, propose **une requalification profonde du travail en dissociant ce dernier de l'emploi marchand**. Dans la conception dominante, le travail est défini par son inscription dans un contrat salarial, c'est-à-dire par sa capacité à générer une valeur économique mesurable. Swaton montre que cette équivalence est devenue insatisfaisante dès lors que de nombreuses activités essentielles à la transition écologique – restauration des écosystèmes, réduction des déchets, mobilité durable, accompagnement citoyen, animation de communs locaux – ne trouvent pas de modèle économique immédiatement solvable alors même qu'elles produisent une utilité sociale et environnementale majeure. Le RTE permet ainsi de **reconnaître et de rémunérer des formes de travail jusqu'ici invisibilisées** parce que non rentables au sens marchand, en s'appuyant non sur la rentabilité de l'activité mais sur sa contribution à des objectifs territoriaux de transition. Il introduit de ce fait une conception élargie de la valeur, attachée aux externalités positives produites pour un territoire.

En proposant une **rémunération fondée sur l'utilité des activités pour leur territoire**, le RTE déplace également la définition de l'emploi. Celui-ci n'est plus appréhendé comme une offre standardisée circulant sur un marché abstrait, mais comme une activité située, construite collectivement et ancrée dans les ressources, les besoins et les contraintes propres à un territoire donné. Le RTE s'appuie en effet sur des fonds territoriaux de transition et sur des collectifs locaux qui identifient les besoins du territoire et valident les activités éligibles. L'emploi devient alors un instrument de projet territorial : il est co-produit par un écosystème d'acteurs publics, associatifs, entrepreneurs et citoyens, et contribue à structurer de nouvelles filières locales orientées vers la soutenabilité. Ce renversement, qui fait du territoire non plus un simple support de localisation mais un acteur de la construction économique, ouvre la voie à une conception méso-institutionnelle de l'emploi, compatible avec les approches territoriales du développement.

Cela soulève également des enjeux relatifs au travail invisible ou non-marchand (bénévolat, travail domestique, soin, etc.) qui contribue de manière essentielle au développement des territoires (IFMA, 2024).

2.4. La gouvernance territoriale, un enjeu de transformation institutionnelle

Comme l'expliquent Bourdeau-Lepage et Pasquier (2024), la gouvernance territoriale demeure fragile dans ses formes concrètes de mise en œuvre. Cette fragilité tient ainsi d'abord au poids persistant des logiques institutionnelles descendantes. En effet, malgré la rhétorique de la territorialisation, les politiques publiques de transition continuent à être pilotées « à distance » par l'État à travers des instruments normatifs, des appels à projets ou des procédures standardisées. Cette approche, héritée d'une culture administrative centralisée, laisse peu de place à l'autonomie des territoires et limite la capacité des acteurs locaux à co-construire les réponses adaptées à leurs contextes.

Ainsi, la mise en œuvre de la gouvernance territoriale est dépendante de la mobilisation de quelques acteurs et rarement consolidée dans la durée, faute d'un soutien structurel des institutions ou d'un ancrage durable dans les politiques publiques. Cependant, ces démarches locales, bien qu'incertaines et souvent marginales, ouvrent un espace d'innovation sociale et institutionnelle.

2.4.1. L'innovation sociale : de l'approche fonctionnaliste à l'approche transformatrice

Les travaux sur la gouvernance territoriale s'appuient sur un déplacement significatif dans la compréhension de l'innovation sociale (IS). Les définitions classiques de l'IS, largement influencées par le modèle technologique de l'innovation, envisagent celle-ci avant tout comme une réponse à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits, dans le cadre des politiques publiques et du marché. Cette **approche fonctionnaliste de l'IS**, portée notamment par les organisations internationales et les politiques publiques, conçoit cette dernière comme un **outil de modernisation de l'action publique**, susceptible de pallier les limites de l'État social ou d'accroître l'efficience des services (Richez-Battesti, Petrella et Vallade, 2012). Dans cette perspective, l'innovation sociale est principalement appréhendée par le **résultat produit** — un dispositif, un service, une organisation — dont on attend qu'il s'essaime selon une logique proche de celle de l'innovation technologique.

Or, une seconde acception (Bouchard, 2006 ; 2011 ; Bouchard et Levesque, 2017), déplace l'analyse vers une conception **processuelle, territorialisée et institutionnelle** de l'innovation sociale. Dans cette lecture, le cœur de l'innovation réside moins dans la nouveauté de la solution que dans les **modes de faire**, c'est-à-dire dans les processus de participation, de délibération et de gouvernance partagée mobilisés pour élaborer la réponse. Dans la perspective de Klein et al. (2016), le développement territorial par l'innovation sociale se fonde sur la mobilisation

des acteurs locaux autour de projets collectifs, visant à valoriser les ressources locales (compétences, réseaux, savoirs citoyens), expérimenter des formes de gouvernance participatives et permettant de générer de nouvelles normes sociales et institutionnelles. Richez-Battesti et Bidet (2024) soulignent ainsi la centralité de la « dimension participative et démocratique » et du « partage de la valeur entre l'ensemble des parties prenantes » comme critères constitutifs de l'innovation sociale. L'innovation devient alors une dynamique collective qui **reconfigure les rapports sociaux**, et non un simple correctif technique. Elles favorisent la co-construction des politiques publiques, l'apprentissage collectif et la mise à l'épreuve de nouvelles formes de régulation adaptées aux spécificités territoriales (Ballon, 2022). Ainsi, la gouvernance territoriale ne peut se consolider qu'en acceptant cette logique d'essai et d'erreur, où l'expérimentation devient à la fois le symptôme de sa fragilité et la condition de son émergence.

Ce changement de perspective s'accompagne d'une attention accrue à **l'ancrage territorial** de l'innovation sociale, conditionnant la possibilité même de son émergence, mais complexifie son essaimage : contrairement à l'innovation technologique, l'innovation sociale ne se diffuse pas par standardisation, mais par **transfert de méthodes et adaptation locale** (Richez-Battesti et Bidet, 2024).

En outre, ce glissement conceptuel conduit à reconnaître la **portée systémique** de l'innovation sociale. Celle-ci vise non seulement la réponse à un besoin, mais également la transformation des institutions, des modèles économiques et des normes sociales. L'approche du développement territorial par **l'innovation sociale transformatrice** (IST) permet d'approfondir la réflexion en ce sens. L'IST repose sur l'idée que la transformation sociale durable des territoires ne résulte pas uniquement d'une addition d'initiatives locales, mais d'un processus collectif capable de changer les relations sociales, les institutions et les modes de gouvernance eux-mêmes.

Selon Pel, Avelino, Haxeltine et al. (2020), l'innovation sociale devient transformatrice lorsqu'elle ne se limite pas à répondre à des besoins non satisfaits, mais **remet en cause, altère ou remplace les institutions dominantes**. Ce processus repose sur la reconfiguration des relations sociales (nouvelles façons de faire, de décider, de savoir et de s'organiser), l'hybridation institutionnelle (où se combinent logiques du marché, de l'État et de la communauté), et une dynamique *d'empowerment*, c'est-à-dire la capacité des acteurs territoriaux à agir collectivement pour transformer leurs conditions de vie. Alors que l'un des défis centraux du développement territorial est la pérennisation des dispositifs de gouvernance, l'approche par l'innovation sociale transformatrice indique que cela passe par la capacité à **renforcer l'ancrage institutionnel des initiatives locales** (création d'un « foyer institutionnel » ou *institutional home*) tout en maintenant leur autonomie, et ainsi, de manière souple, à contribuer aux évolutions des règles, normes et pratiques de leur territoire, par des dispositifs de concertation et d'apprentissages collectifs de manière itérative.

Cette approche de l'innovation sociale transformatrice est proche de celle de **l'innovation sociale de rupture** étudiée par Ellyx (Le Dret et Brémeaux, 2021). Cette dernière vise explicitement une transformation sociale profonde, en rompant avec les modèles existants : « L'innovation sociale de rupture renvoie à une combinaison de dynamiques d'innovations de services, de produits, de politiques publiques, de modèles économiques et organisationnels qui rompent avec l'existant ainsi qu'à un changement radical et durable des cadres culturels, institutionnels, cognitifs et des pratiques sociales ». L'innovation sociale de rupture tire parti des ressources, des acteurs, des problématiques et des dynamiques propres à un territoire. Elle a pour ambition de modifier non seulement un service ou produit, mais aussi les logiques d'organisation ou de gouvernance territoriale : comment le territoire se structure-t-il ? Comment répond-t-il aux besoins des habitants ? comment les usages se construisent-ils ?

Les communautés d'action de la Fonda : accompagner la transformation institutionnelle

La Fonda accompagne les « communautés d'action », définies comme un groupe d'acteurs de statuts différents (associations, collectivités, entreprises, citoyens, institutions) qui choisissent de mener ensemble un projet autour de finalités partagées. La constitution des communautés d'action soulève un enjeu fort de transformation institutionnelle : elle incite à sortir des cadres institutionnels hérités (la Fonda rappelle que nous sommes dans un contexte de « déclin des institutions, c'est-à-dire du cadre de l'action ») pour faire émerger de nouvelles régulations collectives, où l'action publique n'est plus seulement exercée par l'État ou les collectivités mais partagée avec d'autres acteurs. La communauté d'action peut ainsi initier des changements dans les institutions existantes (modes de décision, gouvernance, partenariats).

2.4.2. Territoire et *multilevel perspective* : adaptation ou transformation des institutions ?

La **perspective multi niveau** (*multilevel perspective*) permet de situer la gouvernance territoriale dans des enjeux de transformation institutionnelle (Geels, 2002 ; 2022). Selon cette approche, les **échelons territoriaux intermédiaires**, en tant que lieux d'expérimentation et d'ancrage des innovations sociales et écologiques, jouent un rôle central dans la **transformation des pratiques institutionnelles**. Toutefois, ces initiatives locales ou régionales doivent pouvoir s'articuler avec des orientations stratégiques plus larges émanant des niveaux nationaux et européens, à même d'imprimer une direction cohérente à l'action publique et de mobiliser des ressources adéquates. Or, cette coordination ne peut relever d'une simple hiérarchisation descendante, au risque de retomber

dans les travers de la planification technocratique centralisée ; elle requiert au contraire une « polycentricité adaptative » (voir ci-dessous), capable de conjuguer autonomie des acteurs et impératifs de cohérence stratégique. Dans la continuité de ces travaux et à partir du cas des PTCE (voir par ailleurs), Sanossian (2020) s'intéresse ainsi aux **méta-organisations multi-parties prenantes**, c'est-à-dire des structures institutionnelles capables d'organiser l'interface entre politiques publiques, initiatives citoyennes et entreprises locales.

Cependant, des **logiques d'enfermement institutionnel** (lock-ins) peuvent empêcher cette transformation : les régimes sociotechniques dominants tendent à se reproduire du fait de multiples verrouillages : infrastructures, normes, routines, alliances industrielles, préférences des consommateurs, etc. Le niveau macro, notamment par l'intermédiaire du « paysage sociotechnique », peut jouer un rôle ambivalent dans ce processus en imposant des pressions externes qui favorisent ou entravent la transition. Le niveau territorial, en facilitant la montée en puissance de niches territoriales d'innovation, apparaît dès lors comme un levier stratégique pour contester l'hégémonie des régimes dominants et favoriser leur reconfiguration progressive.

Des TZCLD à la garantie d'emploi territoriale : une institutionnalisation multi-niveau ?

Initiés dans un cadre d'expérimentation territoriale, les porteurs du dispositif *Territoires zéro chômeur de longue durée* (TZCLD) envisagent une pérennisation sous forme de **garantie d'emploi territoriale**. Cela relève d'un processus complexe, traversé d'enjeux institutionnels situés à plusieurs niveaux. Comme le montrent notamment Guérineau et Kleszczowski (2025), TZCLD constitue une **innovation sociale transformatrice** visant à modifier en profondeur les règles du système d'emploi, en instituant un droit effectif à l'emploi pour tous les habitants d'un territoire, mais sa réussite repose précisément sur son **ancrage territorial fort** et sur la coordination d'acteurs locaux hétérogènes.

L'institutionnalisation de TZCLD doit ainsi consister en une dynamique **multi-niveaux**, devant faire face à des paradoxes structurels de l'action publique : territorialisation versus standardisation, autonomie locale versus pilotage national, temporalités locales versus rythmes institutionnels nationaux et européens. La possibilité d'une garantie d'emploi territoriale dépend dès lors de la capacité construire des formes de coordination capables d'articuler les ressorts territoriaux de l'innovation avec les exigences de cohérence d'une politique publique nationale, tout en intégrant les référentiels européens émergents sur la garantie d'emploi (Tcherneva et Lalucq, 2022).

La **gouvernance polycentrique des communs**, telle que théorisée initialement par Elinor Ostrom (1990 ; 2010), s'inscrit également dans une perspective multi-niveaux. En effet, elle désigne un mode d'organisation institutionnelle dans lequel coexistent **plusieurs centres de décision autonomes, mais interdépendants**, impliqués dans la gestion d'une même ressource ou d'un ensemble de ressources liées, et dans lequel l'autorité, les compétences et la capacité d'agir sont distribuées entre une pluralité d'acteurs qui interagissent, coopèrent, négocient, se surveillent mutuellement et ajustent leurs pratiques – l'enjeu étant d'éviter les effets de verrouillage institutionnel liés à un centre unique de décision.

Cette **gouvernance est intrinsèquement multi-niveaux**, car elle articule différentes échelles d'action publique et collective. Les institutions locales, souvent les plus proches des usagers et les plus fines dans la compréhension du fonctionnement de la ressource, élaborent des règles adaptées aux enjeux contextuels ; ces règles s'inscrivent toutefois dans un cadre plus large, défini par des autorités régionales ou nationales, qui offrent une base juridique, des mécanismes d'arbitrage, ou des instruments de financement. À un niveau supérieur, des organisations internationales ou transnationales peuvent intervenir lorsque la ressource relève de biens publics globaux — climat, biodiversité, océans —, en fixant des standards ou en produisant des accords multilatéraux. Ostrom qualifie cette structuration en niveaux imbriqués d'« **institutions emboîtées** » (*nested institutions*), soulignant que la performance du système dépend de la manière dont ces niveaux coopèrent, plutôt que d'un contrôle hiérarchique rigide.

Gouvernance polycentrique des communs : l'exemple des systèmes d'irrigation népalais

L'exemple des systèmes d'irrigation népalais étudiés par Ostrom et al. (1992), illustre parfaitement cette configuration. À l'échelle locale, les agriculteurs élaborent eux-mêmes les règles d'allocation de l'eau, organisent les tours d'irrigation, assurent la surveillance et appliquent des sanctions graduées. Ces institutions communautaires s'articulent avec des comités inter-villages, chargés de coordonner la gestion de plusieurs canaux, de résoudre les conflits entre communautés et de mener les travaux d'entretien majeurs. Enfin, les autorités publiques nationales fournissent un cadre juridique, des financements et interviennent lorsque les enjeux dépassent les capacités locales.

La notion d'« interterritorialité », proposée par Vanier (2005 ; 2010), permet également de penser l'articulation des échelles institutionnelles. Cette approche prend ses distances avec ce qu'elle considère être une **idéologie territoriale** héritée de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, qui fait du territoire l'unique cadre de l'action publique, de la citoyenneté et du développement. Cette approche considère que les pratiques sociales, économiques et politiques révèlent une société **multi-ancrée et circulatoire**, et invite ainsi à dépasser le « tout territorial » pour penser une société **interterritoriale**, c'est-à-dire structurée par les relations, les flux et les

coopérations entre espaces. Sur le plan institutionnel, Vanier critique la rigidité du modèle français de gouvernance spatiale, organisé selon une hiérarchie d'échelons distincts (communes, départements, régions, État). Ce modèle, fondé sur la souveraineté exclusive de chaque collectivité, n'est plus adapté à la complexité des interdépendances territoriales contemporaines. Il plaide dès lors pour une **politique de l'entre-territoires**, fondée sur la coopération, la contractualisation et la mutualisation des ressources. L'enjeu n'est plus de défendre les frontières de chaque territoire, mais de **fabriquer du commun à partir de leurs interactions**. L'**interterritorialité**, telle que la conçoit Vanier, repose sur trois principes : la **complexité** (accepter la pluralité des appartenances), l'**interaction** (valoriser les interfaces et les relations plutôt que les limites), et l'**émancipation spatiale** (concevoir les territoires comme des espaces de liberté et de coopération). En ce sens, Vanier ne signe pas la fin du territoire, mais en propose une lecture renouvelée : celle d'un espace vivant, traversé de circulations, de solidarités et de co-productions, où la gouvernance s'invente dans l'entre-deux plutôt que dans la séparation.

2.4.3. Gouvernance territoriale et évaluation

La question de l'évaluation des dynamiques territoriales est également posée au prisme des enjeux d'innovation et de transformation institutionnelle. En effet, l'enjeu soulevé est celui de la conception de démarches permettant de prendre en compte le caractère systémique des dynamiques de territoire, leur pluralité d'acteurs et la nature immatérielle d'une partie de leurs effets appellent des cadres d'évaluation renouvelés. Ce constat s'inscrit dans une littérature critique des indicateurs économiques dominants. Jany-Catrice (2016) montre que la focalisation sur le PIB est inadéquate pour saisir la qualité de vie, la cohésion sociale ou la soutenabilité écologique, plaident pour des indicateurs de bien-être territorialisés construits avec les acteurs locaux. Cette approche renforce l'idée que l'évaluation doit pouvoir appréhender des effets situés, qualitatifs et non monétaires. L'évaluation peut notamment contribuer à structurer les arbitrages territoriaux (Plotu et Plotu, 2007). Elle implique des dispositifs cognitifs et participatifs qui permettent de rendre compte des dimensions économique, sociale, environnementale ou symbolique du développement (Boltanski et Thévenot, 2006).

Ainsi, les dynamiques territoriales de coopération génèrent des formes de valeur multiples : capital social, soutien mutuel, apprentissages, effets d'entraînement, contributions citoyennes, externalités environnementales positives, etc. L'un des enjeux majeurs est non seulement de rendre ces valeurs visibles, mais surtout de les caractériser avec l'ensemble des parties prenantes concernées. La question de la mesurabilité des « qualités » — confiance, coopération, maturité collective — a également été explorée par Bidet et Jany-Catrice (2017), qui montrent que quantifier des dimensions qualitatives revient autant à mesurer qu'à instituer collectivement des critères pertinents. L'évaluation devient ainsi une opération d'explicitation et de stabilisation de normes partagées.

Enfin, l'inscription des dynamiques territoriales dans des configurations multi-niveaux conduit, en matière d'évaluation, à la superposition entre référentiels locaux, exigences nationales et attentes des financeurs. L'un des enjeux majeurs de l'évaluation est donc d'organiser un **dialogue des critères**. Les travaux de Gomel et Serverin (2011) rappellent que les politiques publiques nationales tendent à privilégier des cadres standardisés, souvent quantitatifs, qui peinent à intégrer des évaluations localisées et qualitatives. Inversement, les acteurs territoriaux développent des référentiels co-construits — souvent qualitatifs, contextuels et sensibles — qui peuvent manquer de reconnaissance institutionnelle. L'évaluation reste souvent cantonnée à une logique de pilotage administratif, centrée sur la mesure de l'efficacité (nombre d'emplois créés, montants investis, etc.), au détriment de l'analyse des impacts territoriaux systémiques (inégalités, dépendances, effets rebond).

3. La transition écologique à l'épreuve du territoire

Depuis le début du XXI^e siècle, le terme de transition écologique s'est imposé dans les discours scientifiques, politiques et militants. Il exprime l'idée qu'un changement profond est nécessaire pour répondre aux défis combinés du dérèglement climatique, de l'érosion de la biodiversité, de la raréfaction des ressources et des inégalités sociales.

Ainsi, la transition écologique est généralement définie comme le passage d'un modèle de développement fortement consommateur de ressources fossiles, naturelles et matérielles, vers un modèle plus respectueux des limites écologiques. Mais cette définition générique masque des **tensions internes**. Pour certains, la transition désigne un **processus graduel**, gérable par des ajustements techniques et technologiques. Pour d'autres, elle implique une **rupture systémique**, une remise en cause des fondements du modèle productiviste et consumériste comme des institutions politiques qui le soutiennent, un changement de trajectoire. Ainsi, deux grandes visions coexistent : d'un côté, une approche centrée sur l'innovation technologique et l'amélioration de l'efficacité énergétique et matérielle, qui se traduit majoritairement par des politiques de « croissance verte », de recyclage ou de réduction de l'empreinte carbone ; de l'autre, une approche transformatrice, qui considère que la transition suppose une remise en cause des modes de production, de la logique de croissance et des inégalités sociales.

Comme le montre Dermine-Bruillot et Torre (2020), Niang, Bourdin et Torre (2020) ou encore Bourdin et Torre (2023), **le territoire est central dans cette ligne de partage**. En effet, les approches incrémentales de la transition écologique appréhendent le territoire avant tout comme un espace de mise en œuvre des politiques publiques ou des solutions techniques : déploiement d'infrastructures, plans climat-énergie, programmes de recyclage, développement de filières locales d'énergies renouvelables. Il demeure une unité administrative ou géographique, support d'expérimentation ou de diffusion des innovations. A leur différence, les approches s'intéressant à la dimension transformatrice de la transition écologique prennent davantage en compte le territoire, appréhendé dans la continuité des théories du développement territorial présentées en partie 2, intégrant notamment les enjeux liés à la gouvernance. Appréhendé comme un socio-écosystème, c'est-à-dire un espace où s'articulent flux de matières et d'énergie, institutions sociales, savoirs locaux et rapports de pouvoir, le territoire devient un acteur collectif, capable de définir ses propres trajectoires de développement en mobilisant ses ressources spécifiques (naturelles, sociales, culturelles).

3.1. Le territoire, angle mort originel de la transition écologique

3.1.1. De l'écologie industrielle à l'économie circulaire

Depuis le tournant des années 2010, la **notion d'économie circulaire** (EC) est devenue un référentiel central des politiques environnementales en Europe et en France. Elle promeut une transformation du modèle linéaire « extraire-produire-consommer-jeter » vers un modèle « circulaire » reposant sur le bouclage des flux de matières et d'énergie et la valorisation des déchets comme ressources.

Cette idée n'est toutefois pas nouvelle : elle s'inscrit dans la **filiation directe de l'écologie industrielle** (EI), apparue dans les années 1980-1990 dans le champ des sciences de l'ingénieur. Comme l'explique Buclet (2021), l'écologie industrielle s'est constituée comme champ scientifique à partir de la fin des années 1980, notamment avec l'article fondateur de Frosch et Gallopolous (1989) publié dans *Scientific American*. Ceux-ci invitaient à « **repenser l'industrie comme un écosystème** » et, par analogie avec les écosystèmes naturels, à transformer les chaînes de production linéaires en réseaux circulaires où les déchets d'une activité deviennent les ressources d'une autre. En matière d'outillage opérationnel, l'EI a notamment été initiatrice des méthodes d'analyse des flux de matières et d'énergie (Material Flow Analysis, voir notamment Brunet et Rechberger, 2004) ou d'analyse du cycle de vie pour évaluer les impacts environnementaux.

Écologie industrielle : l'exemple de Kalundborg (Danemark)

Le cas de Kalundborg au Danemark est fréquemment mis en avant comme une illustration-type de ce modèle : depuis les années 1970, plusieurs entreprises locales (raffinerie, centrale électrique, usine de gypse, fermes aquacoles) échangent chaleur, vapeur, eau et sous-produits, réduisant ainsi coûts et impacts environnementaux (Ehrenfeld et Gertler, 1997).

S'il s'agit du système de symbiose industrielle le plus emblématique au monde, ce dernier reste cantonné au cercle industriel et le projet, ne dépassant pas la dimension technique et économique, a peu d'effets sur son territoire, autres qu'environnementaux.

Si, en France, l'EI a été institutionnalisée par des partenariats entre chercheurs et l'ADEME dès la fin des années 1990 (Buclet, 2011), la **référence à cette notion a été progressivement intégrée, dans le champ institutionnel**,

à l'économie circulaire. La notion d'économie circulaire (EC) a émergé dans les années 1990-2000, notamment dans les travaux de Pearce et Turner (1990) et avec le relais notable de la Fondation Ellen Mac Arthur, avant de connaître une large diffusion médiatique et institutionnelle à partir des années 2010. Elle est portée par des institutions internationales (Commission européenne, ONU, OCDE) et s'impose aujourd'hui sur la scène politique et médiatique. En France, elle est intégrée dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) et renforcée par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (2020). L'EC emprunte ainsi à l'écologie industrielle ses principes et principaux outils (MFA, ACV, indicateurs de circularité, mentionnés ci-dessus), qu'elle élargit à l'ensemble du système économique (production, consommation, distribution, logistique, recyclage...) (Ghisellini, Cialani et Ulgiati, 2016) et, surtout, dont elle assure la popularisation et l'institutionnalisation en les traduisant dans des politiques publiques, des labels et des stratégies d'entreprises au risque, comme le pointe Buclet (2011), d'un appauvrissement scientifique et critique.

Un aspect structurant de cette filiation entre les approches d'EI et d'EC est **l'absence de dimension proprement territoriale**. Si la co-localisation des entreprises et de leurs activités, c'est-à-dire leur proximité géographique, peut parfois être mise en avant comme un facteur de réussite, l'EI comme l'EC font peu de cas, initialement, des enjeux de développement territorial et des leviers associés. Focalisées sur l'optimisation technique des flux de matières et d'énergie, leur perspective est largement technico-économique et a-spatiale. Kirchherr et al. (2017), dans leur analyse de 114 définitions de l'EC, montrent que l'EC est principalement décrite comme un système de réduction et de recyclage, sans véritable référence au territoire, sinon comme support abstrait des flux de matière et d'énergie.

Ainsi, comme le soulignent Dermine-Brullot et Torre (2020) ou Béhar (2023), la réflexion sur la transition écologique comme ses cadres d'action sont longtemps restés marqués par **une vision globalisante et désincarnée, prenant peu en considération le territoire**. Les premières politiques publiques, qu'elles soient européennes ou nationales, traduisent cette a-spatialité. L'EC est d'abord pensée comme une stratégie de croissance verte visant la réduction des déchets et l'amélioration de l'efficience des chaînes de valeur globales. L'EC est mobilisée au travers de grandes stratégies nationales et supranationales, d'indicateurs agrégés (taux de circularité, taux de recyclage) et de campagnes de sensibilisation destinées aux consommateurs et, si les politiques publiques impliquent le niveau institutionnel des collectivités territoriales (régions, communes) dans le déploiement de ces dernières, ces acteurs ont pour rôle d'appliquer les orientations définies par l'État afin d'atteindre des résultats prédéterminés (réduction des déchets, promotion de modèles d'affaires sobres en ressources). Cette standardisation aboutit à des démarches interchangeables, peu sensibles aux spécificités locales.

3.1.2. Les Sustainability Transition Studies (STS)

Le **champ des sustainability transitions** s'est largement développé en Europe depuis les années 2000, notamment en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, et plus tardivement en France. Ce champ s'organise autour d'un réseau international (Sustainability Transitions Research Network), d'une conférence annuelle et d'une revue (Environmental Innovation and Societal Transitions).

Comme l'indique Audet (2015), les sustainability transitions s'inscrivent d'abord dans **une perspective de modernisation écologique**, posant la question méthodologique du « pilotage » du changement (transition management) avec comme filiations théoriques la société du risque (Beck, 1986) insistant sur la gouvernance participative, et les sciences de la complexité (théorie des systèmes). L'approche modernisatrice vise ainsi l'articulation entre une gouvernance ouverte, réflexive, créatrice de visions partagées entre acteurs hétérogènes, permettant l'intégration d'innovations sociotechniques à même de générer la transition écologique. Elle s'inscrit dans la continuité de la pensée de la résilience, issue des travaux de C.S. Holling (1973), visant à rompre avec l'idée d'équilibre des écosystèmes et mettant l'accent sur leur capacité d'adaptation face aux perturbations. Progressivement élargie aux systèmes sociaux et écologiques, elle intègre la gestion adaptive et les apports des sciences de la complexité. Le concept de transformabilité — la possibilité de créer de nouveaux systèmes face à l'insoutenabilité — en constitue un pilier et la référence à la résilience devient progressivement une référence centrale dans les débats scientifiques et politiques sur l'anthropocène et les limites planétaires.

Cependant, Audet montre que l'approche modernisatrice dominante au sein des STS est l'objet d'une critique, au sein même de ces dernières, visant sa propension à **négliger les rapports de pouvoir et des conflits** inhérents aux transitions, et sa propension à nourrir des politiques publiques technocentrees et gestionnaires de la transition écologique, plutôt que les transformations des régulations institutionnelles et politiques.

Symptôme de cette limite, les STS prennent faiblement en considération l'objet territoire. Bien que le Sustainability Transitions Research Network (STRN) ait identifié dès 2019 la « géographie des transitions » comme un axe de recherche prioritaire, la dimension territoriale des processus de transition demeure limitée par une conception souvent statique et délimitée de l'espace (villes, régions, nations), qui tend à négliger la nature relationnelle et construite des territoires. Cependant, en pointant cette limite, la création en 2020 du groupe thématique Geography of Sustainability Transitions (GeoST) vise à **introduire une approche interdisciplinaire autour du concept de territoire** afin notamment de mieux appréhender les rapports de pouvoir et les enjeux de gouvernance qui traversent les transformations, en réinscrivant les transitions dans une perspective située et politique.

3.2. La gouvernance, nœud central des approches territoriales de la transition écologique

3.2.1. L'économie industrielle et territoriale

Dans un contexte où l'économie circulaire diffuse les principes de l'écologie industrielle en les étendant au-delà de la sphère industrielle, l'**écologie industrielle initie une réflexion sur les conditions territoriales de sa mise en œuvre**. En effet, à la fin des années 1990, l'écologie industrielle, importée du monde anglo-saxon, commence à susciter l'intérêt en France. Comme le retrace Buclet (2021), la conférence internationale organisée à Troyes en 1999 – intitulée Conférence européenne sur l'écologie industrielle et territoriale – a constitué une étape décisive dans l'intégration d'une dimension territoriale au modèle de l'écologie industrielle. Organisée en France avec le soutien de l'ADEME et la participation de chercheurs et de collectivités locales, l'expression « **écologie industrielle et territoriale** » (EIT) a été introduite à la suite de cette dernière. Ce changement terminologique visait à souligner que la réussite des démarches d'écologie industrielle ne dépendait pas uniquement de leur faisabilité technique, mais aussi et surtout de leur ancrage territorial (rôle central des collectivités locales et des élus, importance des dispositions d'intermédiation territoriale, articulation avec les politiques publiques existantes). Elle a constitué le point de départ d'une dynamique qui, dans les années 2000, s'est traduite en France par de nombreux projets pilotes financés par l'ADEME (Dunkerque, Plaine de l'Ain, etc.).

Comme le soulignent Beaurain et Varlet (2015), l'EIT ouvre à une conception du territoire comme une organisation collective, mettant en avant le levier de la coopération entre les acteurs, au-delà de la simple recherche de synergies entre activités. Cependant, l'**écologie industrielle et territoriale (EIT) ne saurait être assimilée automatiquement à une démarche de développement territorial au sens plein**. En effet, si le territoire et les dynamiques d'acteurs qui le traversent sont désormais conçus comme offrant des ressources stratégiques nécessaires à la conception et au déploiement de démarches d'écologie industrielle, ainsi que des bénéfices collectifs pour les acteurs engagés (comme le montrent, par exemple, Beaurain et Brullot, 2011), le **développement du territoire en tant que projet socio-politique n'est originellement pas spécifiquement visé par l'EIT**. Comme le rappellent Beaurain et Chembassi (2019), nombre de projets qualifiés d'EIT s'inscrivent encore dans une logique d'attractivité et de compétitivité. Même s'ils peuvent impliquer les collectivités, ils demeurent principalement pensés à partir des relations inter-entreprises selon une finalité de gestion des flux matériels sans véritable portée en matière de projet territorial global, intégrant des dimensions sociales, culturelles et institutionnelles (Buclet, 2011).

Dans cette vision, l'ancrage territorial de la démarche est avant tout conçue comme **un gage d'efficacité et d'efficience**, à même de rendre compatible croissance économique et réduction des impacts environnementaux, cela tout en créant de nouvelles filières et de nouveaux emplois et activités (Korhonen et al., 2018). Or, comme l'indique Veysiére (2023), les approches d'économie circulaire misant sur des configurations locales ne peuvent réellement s'inscrire dans une perspective de développement territorial que si elles déploient et pensent l'émergence de nouveaux **modes d'organisation collectifs et d'implication d'une diversité des parties prenantes territoriales**, comme c'est progressivement le cas de la démarche d'EIT du territoire de Dunkerque (voir encadré). Dans le cas de telles trajectoires, l'EIT apporte une capacité technique et une masse critique économique, tandis que les initiatives citoyennes apportent une dimension sociale et culturelle qui favorise l'appropriation de la démarche par les habitants et, progressivement, rendent possible la politisation de cette dernière. A Lausanne (Suisse), on observe également une articulation entre EIT (valorisation énergétique des déchets industriels et urbains) et filières locales de réemploi portées par l'ESS.

Dès lors, la **gestion des flux devient un enjeu politique** : faut-il privilégier les bénéfices économiques immédiats ou la qualité de vie des habitants ? Faut-il attirer de nouveaux industriels au risque de renforcer la dépendance, ou investir dans la diversification des filières locales ? Decouzon et Maillefert (2012) estiment ainsi que l'enjeu, en matière d'évaluation des démarches d'écologie industrielle territoriale, est de s'intéresser davantage aux dynamiques territoriales, à leur animation et aux effets territoriaux. En effet, selon eux, la recherche de synergies par les entreprises ne s'oriente pas spontanément vers la recherche de bénéfices territoriaux, rien ne garantissant que ces coopérations se structurent autour d'un projet commun de territoire. Ce n'est que lorsqu'une instance de pilotage collectif est construite par les acteurs que la démarche d'écologie industrielle peut être inscrite dans une vision territoriale ciblant un problème productif concernant un spectre d'acteurs allant au-delà du seul tissu industriel local. **L'enjeu est ainsi de combiner la dimension technique et sectorielle de l'économie circulaire et les dimensions sociétales et identitaires des démarches citoyennes et coopératives, qui peinent parfois à atteindre une masse critique économique et à consolider leurs modèles**. Cette hybridation est la condition pour faire de l'économie circulaire non pas un ensemble de pratiques dispersées, mais un projet de territoire. Lorsque cette dimension politique du territoire demeure occultée, ces approches sont porteuses d'outils d'optimisation de la performance économique et environnementale, et non de projets de territoire.

Une démarche d'EIT tournée vers son territoire : le cas de Dunkerque

Territoire industriel par son histoire (sidérurgie, raffinerie, chimie), Dunkerque est, depuis les années 1990, pionnier en écologie industrielle avec la création d'ECOPAL, organisation qui anime un réseau d'entreprises impliquées dans la gestion collective de leurs flux de matières et d'énergie. Parallèlement, la communauté urbaine a impulsé des démarches impliquant la population et les acteurs de l'économie sociale et solidaire (notamment des ressourceries) autour des enjeux écologiques du territoire, contribuant à diffuser une culture de

l'économie circulaire auprès des habitants et à créer de nouvelles compétences locales. Progressivement, des projets ont émergé à l'interface des deux univers (par exemple, des déchets industriels collectés par ECOPAL sont réorientés vers des filières de réemploi animées par des associations locales). De plus, le projet Euraénergie vise à associer entreprises, collectivités et société civile dans une réflexion commune sur la transition énergétique et circulaire du territoire.

3.2.2. L'économie régénérative

L'**économie régénérative**, telle qu'elle s'est développée depuis le début des années 2010 à travers les travaux de John Fullerton (2015), Kate Raworth (2017) ou Daniel Wahl (2016), se présente comme une **alternative post-croissance**, fondée sur huit principes, notamment la circularité, la résilience, la diversité, la santé systémique et l'intégration entre capital naturel, social et financier. Inspirée par la biologie et la pensée systémique, elle ambitionne de concevoir des modèles économiques capables non seulement de « ne pas nuire », mais de « **régénérer** » **les écosystèmes et les communautés humaines**. L'économie régénérative vise ainsi à transformer les organisations et les territoires en systèmes vivants productifs, capables non seulement de minimiser les dommages, mais surtout de générer des effets bénéfiques mesurables tout à la fois pour les milieux naturels, les communautés, et les infrastructures socio-économiques. Cette approche vise à dépasser la logique extractive du capitalisme industriel et à introduire **une vision plus intégrée des interactions entre économie et écologie**, mettant notamment en avant le rôle des initiatives locales et des dynamiques de coopération qui les soutiennent.

Une limite de l'économie régénérative est cependant sa tendance à **dépolitisier les enjeux socio-écologiques** (Parrique et al., 2019). L'économie régénérative fait souvent appel à des notions de gouvernance collaborative, de coopération, ou de communautés apprenantes, sans expliciter les mécanismes concrets de décision, de légitimité ou de responsabilité qui permettraient de les instituer. En privilégiant les métaphores du vivant, l'économie régénérative postule la possibilité d'une convergence harmonieuse des acteurs autour d'un bien commun planétaire, occultant la dimension conflictuelle du changement socio-écologique et la nécessité d'un projet politique explicite de redistribution des ressources et des pouvoirs.

3.2.3. L'éco-conception territorialisée

L'**éco-conception territorialisée**, telle que formulée par Romain Allais (2015), vise à **articuler conception industrielle et dynamiques territoriales**, en s'intéressant à la mobilisation des ressources locales — matérielles comme immatérielles — dans la conception de produits, elle ne se contente plus, comme dans l'éco-conception classique, de viser la réduction des impacts environnementaux à l'échelle du produit, mais vise à faire reposer une stratégie de production éco-éfficiente sur la mobilisation des ressources territoriales, permettant également de mieux maîtriser leurs approvisionnements et de réduire la dépendance à des chaînes d'approvisionnement et de production globalisées.

Partant, l'éco-conception territorialisée accorde une importance à la dimension politique, affirmant que cette dernière « doit retrouver sa place centrale car elle est la seule légitime pour définir les orientations de développement et le bien commun » (Allais, 2015). Cette approche propose d'intégrer la dimension territoriale à la stratégie des entreprises par un renouvellement de la gouvernance stratégique et opérationnelle, fondée sur des outils de pilotage élargis (grilles de maturité, tableaux de bord étendus, etc.) permettant d'articuler les décisions techniques, organisationnelles et environnementales.

Cependant, si le politique est reconnu comme un cadre nécessaire, son intégration effective demeure principalement instrumentale. L'**éco-conception territorialisée tend davantage vers une conception managériale de la gouvernance** : celle-ci s'organise au sein de « l'entreprise étendue », c'est-à-dire un réseau d'acteurs économiques associés à la chaîne de valeur (fournisseurs, partenaires, clients), sans véritable ouverture vers les institutions publiques, les acteurs non-marchands ou les collectifs citoyens. La gouvernance y est pensée avant tout comme un outil de coordination interne, visant à renforcer la performance et la durabilité du système entreprise-territoire, plutôt qu'un espace politique de délibération sur les finalités du développement territorial. L'entreprise y reste le centre de gravité du processus, moteur de l'intégration des ressources locales, mais non un acteur intégré à une gouvernance territoriale partagée.

3.2.4. L'écologie territoriale

Comme l'indique Buclet (2021), l'**écologie territoriale** naît au croisement entre l'écologie industrielle, précédemment étudiée, et de l'écologie urbaine qui, suivant des méthodes d'analyse similaire à l'écologie industrielle, porte sur l'empreinte matérielle et énergétique des villes et leurs impacts.

Si elle partage avec l'écologie industrielle et l'écologie urbaine un socle méthodologique, notamment l'attention portée aux bilans de flux et aux métabolismes urbains, l'écologie territoriale s'en distingue par son orientation et sa finalité. Là où ces dernières s'inscrivent principalement dans une perspective d'optimisation technique et organisationnelle des systèmes productifs et urbains, l'écologie territoriale adopte une posture plus compréhensive et critique, précisément lié à son objet, le territoire, saisi comme une configuration (un métabolisme) au sein de laquelle les collectifs humains organisent leurs conditions matérielles d'existence et leurs interactions avec leur environnement. L'écologie territoriale entend ainsi **éclairer les conditions sociales, politiques et culturelles de**

la durabilité. Elle interroge la capacité des sociétés à concilier des ressources limitées avec les exigences de justice sociale, de qualité de vie et de cohésion collective.

Contrairement à l'écologie industrielle qui tend à envisager la durabilité dans la continuité du système économique dominant, l'écologie territoriale ouvre la réflexion à une **remise en cause plus fondamentale des logiques de croissance**. Elle envisage le développement durable non pas comme un simple équilibre entre économie, environnement et société, mais comme un processus de transformation des modes de vie et des rapports entre sociétés et nature.

Elle s'inscrit en cela dans les perspectives politiques ouvertes par **l'économie écologique**, qui se définit comme un champ interdisciplinaire qui étudie les relations entre systèmes économiques et systèmes écologiques en considérant l'économie comme encastrée dans la biosphère. Elle s'est structurée dans les années 1980 autour d'un ensemble de principes fondateurs : reconnaissance des contraintes biophysiques, recours aux approches systémiques et à la coévolution, pluralisme méthodologique, critique de la monétarisation de la nature et défense d'une soutenabilité « forte » (Froger et al., 2016 ; Petit, 2018). Sur cette base, l'écologie territoriale positionne l'objet « territoire » au cœur d'un champ de recherche interdisciplinaire articulant méthodes quantitatives — notamment l'analyse du métabolisme territorial — et posture critique quant aux les limites d'un modèle centré sur la croissance matérielle. Elle propose d'explorer des alternatives et considère **le territoire comme la configuration clé pour la redéfinition d'un développement à l'articulation entre contraintes écologiques, enjeux sociaux et aspirations démocratiques**.

Les travaux de Buclet (2021) proposent d'approfondir les fondements théoriques de l'écologie territoriale afin d'en renforcer une assise politique et transformatrice. Trois axes théoriques structurent cette ambition. Le premier axe consiste à étendre la notion de capacités développées par Amartya Sen (1999) au territoire : les **capacités territoriales** désignent la capacité d'un territoire à mobiliser ses ressources, à organiser ses flux et à garantir une autonomie relative vis-à-vis des dépendances globales. Cette transposition a des implications théoriques et politiques importantes : là où Sen mettait l'accent sur la liberté individuelle, l'écologie territoriale affirme que les libertés réelles sont profondément territorialisées et dépendent d'institutions, de savoirs et de communs partagés. Ce faisant, la transition socio-écologique ne peut être réduite à une somme de comportements individuels, elle exige des dispositifs collectifs de coopération et d'apprentissage social capables de produire une puissance d'agir partagée.

Capacités collectives et autonomie alimentaire : le cas des « communautés nourricières » de Redon et Vallons-de-Vilaine (Bretagne)

Un exemple concret de capacité territoriale peut être trouvé dans la recherche d'autonomie alimentaire à l'échelle locale. Cette capacité désigne la capacité d'un territoire à organiser ses ressources productives, ses savoirs et ses institutions pour assurer une alimentation durable et accessible à ses habitants. Elle repose à la fois sur des ressources matérielles — terres cultivables, infrastructures logistiques, filières de transformation — et sur des ressources immatérielles telles que les savoir-faire agricoles, la coopération entre acteurs et les dispositifs de gouvernance alimentaire. Dans cette perspective, l'autonomie alimentaire n'est pas seulement un objectif économique ou environnemental, mais l'expression d'une liberté collective : celle pour un territoire de définir et de maîtriser les conditions de son développement.

Les « **Communautés nourricières** » de Redon et des Vallons-de-Vilaine constituent un exemple emblématique d'autonomie alimentaire fondée sur une gouvernance citoyenne. Initialement soutenu par l'association Terre de Liens (préservation et gestion engagée du foncier agricole) puis pleinement repris localement, le projet s'appuie sur des assemblées ouvertes et des diagnostics participatifs pour orienter les choix agricoles et alimentaires du territoire. La gestion collective du foncier — via des groupements citoyens acquérant des terres pour installer des producteurs en agriculture biologique — s'articule avec le développement de micro-infrastructures locales telles que conserveries solidaires, jardins agroécologiques et coopératives alimentaires. Ensemble, ces dispositifs renforcent la capacité territoriale en permettant à la communauté de maîtriser collectivement la production, la transformation et la distribution alimentaires, hors des circuits agro-industriels traditionnels.

Le second axe théorique réside dans **l'application de la notion de métabolisme non plus aux seules systèmes productifs (comme dans l'écologie industrielle) mais à des socio-écosystèmes territoriaux**. Cela permet de distinguer les ressources socio-écologiques (eau, sols, alpages, paysages, savoirs) et les impacts socio-écologiques, positifs ou négatifs (bien-être, entretien du paysage, mais aussi pollutions et émissions). En intégrant la nature comme co-productrice de richesses, et non comme simple stock de ressources, l'écologie territoriale inscrit l'analyse dans une logique de coévolution. Le métabolisme territorial devient alors un outil critique pour comprendre que l'optimisation technique des flux ne suffit pas : les choix d'organisation des flux sont aussi des choix politiques et sociaux (se distinguant ainsi nettement de l'idée de « services rendus par la nature » monétarisés, comme chez Costanza, 1997).

Enfin, le troisième axe théorique repose sur l'analyse de **la résilience et de la vulnérabilité des territoires**. Dans un contexte de crises climatiques, énergétiques, économiques et sanitaires, il ne s'agit plus seulement de réduire les impacts environnementaux, mais surtout d'avoir la capacité d'absorber un choc, de s'adapter et de se réorganiser. Elle repose sur la diversité des activités développées, la coopération entre acteurs, l'apprentissage

collectif et l'autonomie relative vis-à-vis des flux globaux. Inversement, la dépendance à des flux extérieurs ou à des monocultures productives accroît la vulnérabilité. Par cette approche, l'écologie territoriale permet d'évaluer les trajectoires de transition non seulement en termes d'efficacité, mais aussi en fonction de leur robustesse politique et sociale face aux crises.

Conclusion et perspectives

Cet état de l'art met en évidence la richesse et la diversité des travaux qui placent le territoire au cœur des dynamiques de développement socioéconomique. Il montre également que ce corpus évolue progressivement — mais de manière encore incertaine et tâtonnante — vers une prise en compte plus systématique des enjeux de transition écologique.

Ses principales conclusions peuvent être formulées comme suit :

- Les recherches sur les **modèles productifs territoriaux** (districts industriels, systèmes productifs locaux, milieux innovateurs, clusters) ont contribué à **réintroduire le territoire comme moteur de compétitivité, d'innovation et de spécification des ressources**. Elles ont mis en évidence le rôle déterminant des proximités, des coopérations, des apprentissages collectifs et des dispositifs d'organisation locale. Toutefois, ces approches demeurent majoritairement arrimées à une **lecture économique centrée sur les logiques productives** : elles éclairent les conditions alternatives de compétitivité dans une économie mondialisée, sans pour autant intégrer pleinement les impératifs de soutenabilité écologique ou sociale. Leur capacité à penser la reconfiguration territoriale des systèmes productifs à l'heure de la transition écologique reste limitée.
- La montée des **approches par la gouvernance** constitue une deuxième inflexion majeure relevée par la littérature. En considérant le territoire comme une configuration politique — et non plus seulement productive — ces travaux mettent l'accent sur les mécanismes de coopération, de négociation, de régulation et de conflictualité entre acteurs hétérogènes. L'économie sociale et solidaire (ESS), les démarches de développement local participatif, les travaux sur les ressources territoriales, les communs, ou encore les théorisations du « milieuvaluateur » ou celles de la « performance territoriale » visée par l'économie de la fonctionnalité et de la coopération ont élargi le cadre du développement territorial à une pluralité de registres de valeur (économique, sociale, environnementale, symbolique). Ils révèlent que **les problématiques productives ne peuvent être dissociées des enjeux institutionnels, démocratiques et sociétaux** qui structurent les trajectoires territoriales.
- En parallèle, les **doctrines et modèles associés à la transition écologique** — économie circulaire, écologie industrielle et territoriale, économie régénérative, sustainability transition studies — ont développé leurs propres cadres d'analyse. La littérature montre toutefois que ces approches ont longtemps appréhendé **le territoire sous un angle principalement technico-fonctionnel** (flux, matières, énergie, métabolisme), accordant une importance moindre aux enjeux de gouvernance, de conflits, d'institutions ou de justice socio-environnementale. L'écologie territoriale émerge précisément pour dépasser cette limite, en proposant d'analyser le territoire comme un espace où se reconfigurent les usages, les représentations, les règles et les institutions face aux impératifs de soutenabilité.

Ainsi résitués, l'ensemble de ces travaux dessine **un champ de recherche composite, encore fragmenté, qui observe des dynamiques collectives d'adaptation, d'innovation et de transformation au sein des territoires**. C'est à la croisée de ces approches que le programme COOP'ÉCO propose d'introduire et de structurer la notion de **Coopérations Économiques Territoriales de Transition (CETT)**, afin d'accompagner le renouvellement du paradigme du développement territorial par le prisme de la transition socio-écologique, et pouvant faire l'objet des propositions suivantes :

- Les CETT regroupent des dynamiques collectives de production et de consommation, d'échange et d'innovation associant une variété d'acteurs locaux (entreprises, collectivités, institutions publiques, associations, organisations citoyennes, acteurs de la recherche, habitants).
- Ces dynamiques appréhendent le **territoire à la fois comme une ressource stratégique, comme un acteur collectif en capacité d'orienter ses propres trajectoires, et comme une finalité du développement**. La coopération y est considérée comme un levier central de création de valeur multidimensionnelle (économique, sociale et écologique), mais aussi comme un actif territorial devant être cultivé et protégé.
- Dans cette perspective, le territoire peut être analysé comme **un espace méso-territorial**, c'est-à-dire un niveau intermédiaire entre, d'un côté, les régulations macro (politiques nationales et européennes, dynamiques marchandes mondiales) et, de l'autre, les acteurs micro (organisations, ménages, collectifs locaux). Le méso-territoire constitue alors une échelle charnière où s'articulent ressources, acteurs, institutions, normes et projets collectifs, même si cette échelle peine souvent à stabiliser ses propres formes de gouvernance et de régulation.
- A ce titre, le territoire peut être porteur de **dynamiques de spécification économique, de transformation institutionnelle et de potentielle bifurcation vis-à-vis des régimes socio-économiques dominants**. Ainsi, la transition socio-écologique portée par les territoires ne se limite pas à une optimisation technique ni à une gestion incrémentale des flux : elle engage une **transformation structurelle des modes de production, de consommation, des rapports de travail et des formes d'organisation collective**, fondée sur la sobriété matérielle et énergétique, la régénération des écosystèmes, et la recherche d'une plus grande justice sociale et territoriale.

Ces propositions sont destinées à être étayées et mises en travail dans le cadre des travaux de recherche-action participative du programme COOP'ÉCO. Cependant, ces propositions ne visent pas à faire des CETT un objet uniforme et consensuel, et la caractérisation des ces dernières devra également prendre en compte différentes **tensions théoriques et pratiques, notamment les suivantes, qui ressortent de cet état de l'art** :

- **La tension entre lecture fonctionnaliste et lecture politique et transformatrice de la coopération locale :** certains travaux tendent à appréhender les coopérations comme des dispositifs d'optimisation (mutualisation des ressources, bouclage des flux, réduction des coûts et des externalités négatives), quand d'autres insistent sur les rapports de pouvoir, les finalités du développement et la nécessité de transformations structurelles des modèles productifs. Cette tension traverse notamment les débats sur le risque de technicisation et de dépolitisation des démarches de transition, dans lesquels les dynamiques de pouvoir, les conflits d'usage des ressources ou les processus de captation de la valeur produite collectivement restent largement sous-analysés. Ainsi, le statut théorique de la coopération demeure flou : est-elle un moyen (pour améliorer l'efficacité productive, réduire les coûts de transaction) ou une fin en soi (comme mode d'organisation démocratique et émancipateur) ?
- **La tension entre radicalité transformatrice et institutionnalisation :** les approches radicales de la transition tendent à positionner les CETT en rupture avec les modèles capitalistes et productivistes, mais ces dernières semblent également pouvoir faire l'objet de stratégies d'institutionnalisation cherchant à les intégrer dans les cadres existants. Cela pose une question cruciale : à quelles conditions institutionnelles les CETT peuvent-elles préserver et consolider leur dimension transformatrice tout en gagnant en légitimité auprès des institutions et en capacités de changement d'échelle ?
- En lien avec la précédente, **la tension entre une logique de diffusion et de mise à l'échelle des expérimentations et une logique d'irréductible contextualisation :** si certaines approches cherchent à produire des modèles transférables (clusters, écosystèmes d'innovation, outils standardisés), d'autres soulignent le caractère profondément situé des CETT, dépendant de trajectoires historiques, de configurations d'acteurs et de compromis politiques locaux. Cette tension questionne directement les politiques publiques d'accompagnement et les modèles d'action publique pouvant intégrer les CETT : comment articuler expérimentation territoriale et politiques structurelles ? Cette question du changement d'échelle, largement débattue dans la littérature sur les transitions, mérite une attention spécifique appliquée aux CETT, en distinguant plusieurs modalités (possiblement combinables) : la réplication (reproduire le modèle ailleurs), l'essaimage (inspirer d'autres initiatives), la croissance (augmenter la taille), et la transformation institutionnelle (modifier les règles du jeu).

En outre, plusieurs sujets transparaissent de cet état de l'art comme étant à approfondir :

- **Les dimensions matérielles et infrastructurelles :** si les travaux sur l'écologie industrielle et l'économie circulaire accordent une attention aux flux de matières, la dimension infrastructurelle semble être à prendre davantage en compte dans l'approche des transitions territoriales. Pourtant, les infrastructures – foncières, énergétiques, logistiques, numériques, hydrauliques – conditionnent lourdement les possibilités de coopération économique et les trajectoires de transition.
- **Les savoirs et compétences nécessaires :** la question des capacités et compétences mobilisées par les CETT, notamment en matière d'intermédiation territoriale, demeure encore à explorer. Quels savoir-faire spécifiques supposent-elles ? Quelles formations, quels parcours professionnels, quelles postures ? Les travaux sur l'intermédiation territoriale esquissent cette question mais sans l'approfondir systématiquement. Or, l'ingénierie territoriale de la transition constitue probablement un métier émergent, situé à l'interface entre expertise technique, animation collective et médiation politique, qui mériterait une caractérisation fine.
- **Les modèles de financement :** les structures de coûts, les sources de revenus et les montages financiers des CETT sont un objet de travail en soi : comment ces projets se financent-ils ? Quelle est la part respective de la commande publique, des financements citoyens, de l'investissement privé, de la philanthropie, de l'autofinancement... ?
- **La mesure de la valeur** créée par les CETT : si les travaux soulignent l'importance des externalités positives sociales et environnementales, peu proposent des cadres analytiques robustes pour rendre compte de la valeur multidimensionnelle produite par les CETT ni des pratiques d'évaluation à même de les mettre en œuvre, en lien avec la structuration des modèles socioéconomiques ou de gouvernance des CETT.
- **Les trajectoires d'échec et les processus de dévitalisation.** La littérature présente essentiellement des cas de réussite ou de dynamiques en cours, mais documente peu les échecs, les blocages ou les régressions. Quelles coopérations territoriales se sont effondrées et pourquoi ? Quels sont les facteurs de fragilisation ?
- L'ensemble de ces questions sont notamment à poser de manière plus forte encore dans **le cas des territoires dits « fragiles »** (ruraux, petites villes, territoires désindustrialisés), souvent évoqués comme terrains d'expérimentation privilégiés, sans que soient suffisamment analysées leurs contraintes spécifiques en matière d'ingénierie, de financement, de capacités administratives et politiques.

Les tensions et limites ici identifiées dessinent les contours d'un **espace de dialogue entre recherche et action**, capable de relier les acquis théoriques aux problématiques opérationnelles des territoires, et de faire des CETT non seulement des objets d'étude, mais des leviers concrets de transformation socio-écologique territorialisée.

Afin de comprendre les conditions sociales, institutionnelles et économiques de l'émergence et de la pérennisation des CETT, le programme gagnera à inscrire ses travaux dans une **approche explicitement politique** des CETT, en interrogeant les finalités poursuivies, les arbitrages opérés et les enjeux de transformation institutionnelle sous-jacents.

Références bibliographiques

- ADEME, 2024. Carnet des projets 2024 – Programme COOP’TER. Paris
- ADEME, ATEMIS, 2024. Le concept opérationnel d’écosystème coopératif territorialisé. Rapport. Paris : ADEME.
- AGLIETTA Michel, 1976. Régulation et crises du capitalisme. Éditions Calmann-Lévy. Paris.
- ALLAIS Romain, 2015. Transition systémique pour un développement durable : entre conception et territoire. Thèse de doctorat en Ingénierie de l’environnement, Université de Technologie de Troyes.
- AMDAOUD Mohamed, LEVRATTO Nadine, 2023. Territoires d’industrie : hétérogénéité et convergence. Revue d’économie industrielle, n° 181-182, pp. 199-229.
- AMDAOUD Mohamed, LEVRATTO Nadine, 2023. Territoires d’industrie : hétérogénéité et convergence. Revue d’économie industrielle, n° 181-182, pp. 199-229.
- ANSELL Chris, GASH Alison, 2008. Collaborative Governance in Theory and Practice. *Journal of Public Administration Research and Theory*, vol. 18, n° 4, pp. 543-571.
- ASPERS Patrik, BECKERT Jens (dir.), 2011. *The Worth of Goods: Valuation and Pricing in Economy*. Oxford University Press. Oxford.
- ATEMIS, DU TERTRE Christian, VUIDEL Patrice, 2024. Émergence et définition des écosystèmes de coopération territorialisés (ECT). Rapport 2024-10. Paris : ATEMIS.
- AUDET René, 2015. Pour une sociologie de la transition écologique. *Cahiers de recherche sociologique*, n° 58 (hiver), pp. 5-13.
- AYDALOT Philippe, 1985. Économie régionale et urbaine. Economica. Paris.
- AYDALOT Philippe, 1986. Milieux innovateurs en Europe. GREMI. Paris.
- BAGNASCO Arnaldo, 1977. Tre Italie: La problematica territoriale dello sviluppo italiano. Il Mulino. Bologna.
- BAGNASCO Arnaldo, 1988. La costruzione sociale del mercato. Il Mulino. Bologna.
- BALLON Justine & CELLE Sylvain (2023), Une lecture mésoéconomique d’écosystèmes coopératifs, comme leviers d’innovation sociale et de changement institutionnel, *Revue Interventions économiques*, n° 69.
- BALLON Justine (2022), Coopérer pour transformer. La coopération inter-organisationnelle, levier pour les écosystèmes d’innovations sociales ? Rapport de recherche post-doctorale, Université de Poitiers, Maison des Sciences de l’Homme et de la Société – Laboratoire Commun Destins, mars.
- BARON, Catherine, 2003. La gouvernance : débats autour d’un concept polysémique. *Droit et société*. 2003. Vol. 54, n° 2003/2, pp. 329–349.
- BASTIEN Julien & LAMARCHE Thierry (2023), Chapitre 4. La mésoéconomie institutionnaliste, dans GUY Yannick, HENNEGUELLE Anaïs & PUSSANT Émilie (coord.), *Grand manuel d’économie politique*, Paris, Dunod, p. 101-110.
- BÉAL Vincent, CARY Paul, FOL Sylvain et ROUSSEAU Max (2019), Les villes en décroissance à la croisée des chemins. *Introduction. Géographie, Économie, Société*, 21(1), pp. 5-22.
- BEAURAIN Christophe, BRULLOT Stéphanie, 2011. L’écologie industrielle comme processus de développement territorial : une lecture par la proximité. *Revue d’Économie Régionale et Urbaine*, n° 2 (avril), pp. 313-340.
- BEAURAIN Christophe, CHEMBESSI Chedrak, 2019. L’écologie industrielle et territoriale : une politique alternative pour la gestion de la décroissance urbaine ? Le cas de Dunkerque. *Géographie, Économie, Société*, vol. 21, n° 1-2, pp. 45-66.
- BEAURAIN Christophe, VARLET Delphine, 2015. Régulation des interactions au sein d’un réseau territorialisé d’entreprises dans le cadre de l’écologie industrielle. *Revue d’économie industrielle*, n° 152, pp. 173-206.
- BECATTINI Giovanni, 1989. Sectors and districts: some remarks on the conceptual foundations of industrial economics. In GOODMAN Eliot, BAMFORD Julian, SAYNOR Peter (dirs), *Small Firms and Industrial Districts in Italy*, London, Routledge, pp. 123-135.
- BECK Ulrich, 1986. La société du risque. Francfort, Suhrkamp.
- BÉHAR Daniel, 2023. Entre global et local : le développement durable face à la question territoriale. In ALLEMAND Sylvain (dir.), *Du développement durable aux transitions ?*, pp. 45-54. Paris, Hermann.
- BELLET Michel, COLLETIS Gabriel, LUNG Yannick, 1993. Économie de proximités. *Revue d’Économie Régionale et Urbaine*, n° 3, pp. 357-361.
- BENKO Georges, 1996. Géographie économique et théorie de la régulation. *Finisterra*, vol. XXXI, n° 62.

- BENKO Georges, LIPIETZ Alain (dir.), 1992. Les régions qui gagnent : districts et réseaux, les nouveaux paradigmes de la géographie économique. PUF. Paris.
- BERNT Matthias, RINK Dieter, 2010. Urban shrinkage in Leipzig and Halle, the Leipzig-Halle urban region, Germany. Research Report. Shrink smart.
- BIDET Alex, JANY-CATRICE Florence, 2017. Quantifier les qualités. *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 19, n° 2, pp. 19-26.
- BLANC Jérôme, FARE Marie, LAFUENTE-SAMPIETRO Oriane, 2024. Les monnaies locales en France : quinze ans d'innovation sociale. *L'Économie politique*, n° 102 (2024/2), pp. 78-89.
- BLANC Yannick, TABET Alexeï, 2022. « Entreprises et territoires : de la valeur partagée à la valeur commune, comment compter ce qui compte ? ». In : FILIPPI Maryline (dir.), *La Responsabilité Territoriale des Entreprises*. Éditions Le Bord de l'Eau. Paris, p. 97-120.
- BODET Caroline, LAMARCHE Thomas, RICHEZ-BATTESTI Nadine, 2025. Coopératives, démocratie économique et marges d'action critiques. In GOMBERT Camille et al. (dirs), Agora D.O.D.E.S., à paraître.
- BOLTANSKI Luc, THÉVENOT Laurent, 1991. De la justification : les économies de la grandeur. Paris, Gallimard, Collection NRF Essais.
- BOSCHMA Ron, 2005. Proximity and Innovation: A Critical Assessment. *Regional Studies*, vol. 39, n° 1, pp. 61-74.
- BOUBA-OLGA Olivier, 2019. Pour un nouveau récit territorial. Conférence POPSU, PUCA. 32 p.
- BOUBA-OLGA Olivier, 2024. Habitabilité territoriale : comment concilier bien-être de tous et respect des limites planétaires. Fondation Jean-Jaurès, 12 avril 2024
- BOUBA-OLGA Olivier, FERRU Marie, 2008. Pôles de compétitivité : les limites d'une gouvernance locale de l'innovation. *Économie et Société*, vol. 42, pp. 1391-1412.
- BOUBA-OLGA Olivier, GROSSETTI Michel, 2008. Socio-économie de la proximité. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*. n°3, p. 311-328.
- BOUBA-OLGA Olivier, GROSSETTI Michel, 2018. La mythologie CAME : comment s'en désintoxiquer ? hal.archive-ouvertes BOUCHARD Marie J. (dir.), 2011. L'Économie sociale, vecteur d'innovation. Le cas du Québec. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- BOUCHARD Marie J., 2006. De l'expérimentation à l'institutionnalisation positive : l'innovation sociale dans le logement communautaire au Québec. *Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*, vol. 77, n° 2, pp. 139-165.
- BOUCHARD Marie J., LÉVESQUE Benoît, 2017. Les innovations sociales et l'économie sociale : nouveaux enjeux de transformation sociale. In DEFOURNY Jacques, NYSEN Marthe (dirs), *Socioéconomique du troisième secteur*. Bruxelles, De Boeck.
- BOURDEAU-LEPAGE Lise, PASQUIER Romain, 2024. Introduction – Transitions écologique et territoriale : quelle gouvernance pour quelles solidarités ? *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 2, pp. 191-200.
- BOURDIN Alain, 2018. Être métropole dans un monde incertain. Conférence POPSU, PUCA, 41 p.
- BOYER Robert, 2004. Théorie de la régulation : les fondamentaux. La Découverte. Paris.
- BRUNNER Paul H., RECHBERGER Helmut, 2004. *Practical Handbook of Material Flow Analysis*. Boca Raton, CRC Press.
- BRUSCO Sebastiano, 1982. The Emilian Model: Productive Decentralisation and Social Integration. *Cambridge Journal of Economics*. Vol. 6(2), p. 167-184.
- BUCLET Nicolas (2021). Écologie territoriale et transition socio-écologique : méthodes et enjeux. Londres : ISTE Éditions.
- CAMAGNI Roberto, 1991. *Innovation Networks: Spatial Perspectives*. Belhaven Press. London and New York.
- CHANTEAU Jean-Pierre, 2022. Penser une responsabilisation territoriale des entreprises : les enseignements de la RSE. In. FILIPPI Maryline (dir.), *La Responsabilité Territoriale des Entreprises*. Éditions Le Bord de l'Eau. Paris.
- CHIFFOLEAU Yuna, 2019. Les circuits courts alimentaires : entre marché et innovation sociale. Toulouse, Érès.
- COLLETIS Gabriel, PECQUEUR Bernard, 1993. Intégration des espaces et quasi-intégration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives ? *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 3, pp. 489-508.
- CORADE Nathalie, LEMARIÉ-BOUTRY Marie, 2020. Les projets alimentaires de territoire : entre reconfiguration des territoires et nouvelles relations villes/campagnes. *Géographie, économie, société*, vol. 22, n° 3, pp. 373-397.
- CORIAT Benjamin, 2024. Les communs de services de proximité. In CORIAT Benjamin, ALIX Nicolas, LOIZEAU Jérôme (dirs), 2024. *Les communs de proximité : Origines, caractérisation, perspectives*. Québec, Éditions Science et Bien Commun.

COSTANZA Robert, D'ARGE Ralph, DE GROOT Rudolf, et al., 1997. The value of the world's ecosystem services and natural capital. *Nature*, vol. 387, pp. 253-260.

COURLET Claude, 2002. Les systèmes productifs localisés. *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, pp. 27-40.

COURLET Claude, 2008. L'économie territoriale. Presses Universitaires de Grenoble.

COURLET Claude, PECQUEUR Bernard, 1992. Systèmes locaux d'entreprises et dynamique territoriale. In BENKO, Georges et LIPIETZ Alain (dir.), *Économie industrielle et territoire*. PUF. Paris.

CREVOISIER Olivier, JEANNERAT Hugues, 2009. Les dynamiques territoriales de connaissance : relations multilocales et ancrage régional. *Revue d'économie industrielle*, n° 128 (4e trimestre).

CRISP Ronan, WAITE David, GREEN Anne, HUGHES Ceri, LUPTON Ruth, MACKINNON Danny et PIKE Andy (2024), « 'Beyond GDP' in Cities : Assessing alternative approaches to urban economic development », *Urban Studies*, 61(7), 1209-1229.

DARMON Dominique, JACQUET Nicolas, 2005. Les pôles de compétitivité : le modèle français. Paris, La Documentation française.

DAU Élisabeth ; KRAUSZ Nicolas (2023). « Trois scénarios pour une philanthropie au service des transitions territoriales ». *Horizons publics*, n° 34 (juillet-août 2023).

DECOUZON Cyril, MAILLEFERT Muriel, 2012. Évaluer des projets d'écologie industrielle sur des parcs d'activité : des synergies au territoire. *Géographie, Économie, Société*, vol. 14, n° 4, pp. 411-434

DEFALVARD Hervé, FONTAINE Gérald, 2018. Construire les PTCE comme des communs sociaux : quel rôle pour les pouvoirs publics ? *RECMA – Revue internationale de l'économie sociale*, n° 349 (3), pp. 56-70.

DEMOUSTIER Danièle, ITÇAINA Xabier, 2022. Ancrages et polarisations territoriales de l'économie sociale et solidaire : le PTCE Sud Aquitaine en perspective comparée. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 1 (février), pp. 43-65.

DERMINE-BRULLOT Sophie, TORRE André, 2020. Quelle durabilité pour le développement territorial ? *Réflexions sur les composantes spatiales de l'économie circulaire*. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 28, n° 2, pp. 108-117.

DU TERTRE Christian, 2023. *Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération : vers une communauté de recherche en sciences humaines et sociales*. Rapport ADEME, 125 pages.

EHRENFIELD John, GERTLER Nicholas, 1997. *Industrial Ecology in Practice: The Evolution of Interdependence at Kalundborg*. *Journal of Industrial Ecology*, vol. 1, pp. 67-79.

EMERSON Kirk, NABATCHI Tina, BALOGH Stephen, 2011. An Integrative Framework for Collaborative Governance. *Journal of Public Administration Research and Theory*. Vol. 22(1), p. 1-29.

FERRU Marie, BOUBA-OLGA Olivier, 2008. Pôles de compétitivité : les limites d'une gouvernance locale de l'innovation. *CEconomia – History/Methodology/Philosophy*, vol. XLII, n° 8, pp. 1391-1412.

FILIPPI Maryline (dir.), 2022. *La Responsabilité Territoriale des Entreprises*. Éditions Le Bord de l'Eau. Paris.

FILIPPI Maryline, 2024. *La Responsabilité Territoriale des Entreprises*, agenda de recherche. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 2024/1 (février), p. 5-23.

FILIPPI Maryline, WALLET Frédéric, POLGE Étienne E., 2018. L'école de la proximité : naissance et évolution d'une communauté de connaissance. *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 5-6, pp. 939-966.

FONTAN Jean-Marc, KLEIN Juan-Luis, 2020. Le *buen vivir* : une nouvelle scène territoriale pour la transformation sociétale ? Dans JUAN Marc, LAVILLE Jean, SUBIRATS Joan (dir.), *Du social business à l'économie solidaire : Critique de l'innovation sociale*, Toulouse, Érès, pp. 217-232.

FRAISSE Laurent, 2014. « Pôles territoriaux de coopération économique : synthèse des études 2013 ». Groupe Analyses et connaissances du Labo de l'ESS.

FRAISSE Laurent, 2017. Mieux caractériser les PTCE face à un processus rapide d'institutionnalisation. *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 343, pp. 21-39.

FRIGANT Vincent, LEVRATTO Nadine, 2023. Le territoire, une dimension renouvelée des politiques industrielles. *Revue d'économie industrielle*, n° 181-182, pp. 11-23.

FROGER Gérald, CALVO-MENDIETA Iban, PETIT Olivier, VIVIEN François-Dominique, 2016. Qu'est-ce que l'économie écologique ? *L'Économie politique*, n° 69 (1), pp. 8-23.

FROGER Gérald, CALVO-MENDIETA Iban, PETIT Olivier, VIVIEN François-Dominique, 2016. Qu'est-ce que l'économie écologique ? *L'Économie politique*, n° 69 (1), pp. 8-23.

FROSCH Robert A., GALLOPOULOS Nicholas E., 1989. Strategies for Manufacturing. *Scientific American*, vol. 261, n° 3, pp. 144-152

- FULLERTON John, 2015. *Regenerative Capitalism: How Universal Principles and Patterns Will Shape Our New Economy*. Greenwich, CT, Capital Institute.
- GADREY Jean, 2004. L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire. *Rapport de synthèse pour la DIES et la MIRE*. Paris.
- GAROFOLI Giorgio, 1981. Lo sviluppo delle aree periferiche nell'economia italiana degli anni settanta. *L'Industria*, vol. II, n° 3, pp. 391-404.
- GEELS Frank W., 2002. Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: a multi-level perspective and a case-study. *Research Policy*, vol. 31, pp. 1257-1274.
- GEELS Frank W., 2022. Causality and explanation in socio-technical transitions research: Mobilising epistemological insights from the wider social sciences. *Research Policy*, vol. 51, n° 6, article 104537.
- GHISELLINI Patrizia, CIALANI Catia, ULGIATI Sergio, 2016. A review on circular economy: the expected transition to a balanced interplay of environmental and economic systems. *Journal of Cleaner Production*, vol. 114, pp. 11-32.
- GHORRA-GOBIN Cynthia, 2010. *Los Angeles : le mythe américain inachevé*. Paris : CNRS Éditions.
- GHORRA-GOBIN Cynthia, 2015. *La métropolisation en question*. Paris : PUF.
- GHORRA-GOBIN Cynthia, 2024. Comment faire des métropoles un levier pour la planification écologique et solidaire ? Paris : Éditions du Bord de l'eau.
- GIANFALDONI Patrick, 2017. Le PTCE comme forme spécifique de polarisation : quels principes novateurs de structuration et de gouvernance ? RECMA, n° 343 (1), pp. 40-56.
- GIANFALDONI Patrick, RICHEZ-BATTESTI Nadine, FRAISSE Laurent (dir.), 2024. *Quand l'économie sociale et solidaire fait territoire*. Avignon : Éditions Universitaires d'Avignon, 341 p.
- GOMEL Bernard, SERVERIN Étienne, 2011. *Évaluer l'expérimentation sociale*. Centre d'Études de l'Emploi, Document de travail n° 143
- GRONDEAU Alexandre, 2006. Technopôle et gouvernance publique : le cas de Sophia-Antipolis. Norois [En ligne], n° 200, 2006/3.
- GUILLAUME Romain, 2008. Des systèmes productifs locaux aux pôles de compétitivité : approches conceptuelles et figures territoriales du développement. *Géographie, économie, société*, vol. 10, n° 3, pp. 295-309.
- GUMUCHIAN Hervé, PECQUEUR Bernard, 2007. *La ressource territoriale*. Economica
- HOLLING Crawford S., 1973. Resilience and Stability of Ecological Systems. *Annual Review of Ecology and Systematics*, vol. 4, pp. 1-23.
- HUGUENIN Ariane, 2017. Transition énergétique et territoire : une approche par le « milieuvaluateur ». *Géographie, économie, société*, vol. 19, n° 1, pp. 33-53
- INSTITUT FRANÇAIS DU MONDE ASSOCIATIF (2024). *Fait associatif et territoire*. Livre blanc. IFMA.
- ITÇAINA Xabier, 2023. Entre matrice territoriale et enjeux sectoriels. *Revue de la régulation*, n° 34 (1er semestre), mis en ligne le 11 juillet 2023.
- JANY-CATRICE Florence, 2016. La mesure du bien-être territorial : travailler sur ou avec les territoires ? *Revue de l'OFCE*, vol. 145, n° 1, pp. 63-90
- KIRCHHERR Julian, REIKE Denise, HEKKERT Marko, 2017. Conceptualizing the circular economy: An analysis of 114 definitions. *Resources, Conservation and Recycling*, vol. 127, pp. 221-232.
- KLEIN Jean-Louis, LAVILLE Jean-Louis, MOULAERT Frank (dir.), 2014. *L'innovation sociale*. Toulouse, Érès.
- KOOIMAN Jan, 2000. *Societal Governance: Levels, Modes and Orders of Social-Political Interaction*. In : PIERRE Jon (dir.), *Debating Governance*. Oxford University Press. Oxford.
- LACEY-BARNACLE Max, SMITH Adrian et FOXON Timothy J. (2023). « Community wealth building in an age of just transitions : Exploring civil society approaches to net zero and future research synergies. » *Energy Policy*, Vol. 172
- LAJARGE Romain, PECQUEUR Bernard, LANDEL Pierre-Antoine, LARDON Sylvie, 2012. Ressources territoriales : gouvernance et politiques publiques. *Rapport scientifique de fin de projet, Programme PSDR 3 (2007-2011) « RessTerr Rhône-Alpes et Auvergne »*. Métafort (INRA), PACTE Territoires, GIS Alpes du Nord.
- LAMARCHE Thierry, NIEDDU Michel, GROUIEZ Philippe, CHANTEAU Jean-Philippe, LABROUSSE Agnès, MICHEL Sandrine & VERCUEIL Julien (2021), *Saisir les processus méso : une approche régulationniste*, *Économie Appliquée*, vol. 74, n° 1.
- LAMARCHE Thomas, 2023. Approche méso de la théorie de la régulation. In BOYER Robert, CHANTEAU Jean-Pierre, LABROUSSE Annabelle, LAMARCHE Thomas (dir.), *Théorie de la régulation : Un nouvel état des savoirs*, Paris, Dunod, pp. 57-64.

LAMARCHE Thomas, BASTIEN Charles, 2025. Mésoéconomie. Penser la pluralité des dynamiques économiques. Dunod. Paris.

LAMARCHE Thomas, GROUIEZ Pascal, NIEDDU Martino, CHANTEAU Jean-Pierre, LABROUSSE Agnès, et al., 2021. Saisir les processus méso : une approche régulationniste. *Économie appliquée*, Classique Garnier, n° 1, pp. 13-49.

LAMARCHE Thomas, RICHEZ-BATTESTI Nadine, 2023. Produire est politique : les coopératives, levier de transformation. *Revue de la régulation*, n° 34 (1er semestre), mis en ligne le 11 juillet 2023.

LAURENT Éloi (2021), La métropole coopérative : éléments d'analyse et de mesure. Conférence POPSU, PUCA, 40 p.

LE DRET Alice, BREMEAUX Jérémie, 2021. Les modalités et intérêts à mesurer l'innovation sociale de rupture. Ellyx / LabCom DESTINS.

LE GRAND Julian, 2007. *The Other Invisible Hand: Delivering Public Services through Choice and Competition*. Princeton University Press. Princeton.

LONGHI Christian, 1999. « Networks, Collective Learning and Technology Development in Innovative High-Technology Regions: The Case of Sophia-Antipolis ». *Regional Studies*, vol. 33 (4), pp. 333-342.

MAILLAT Denis, CREVOISIER Olivier, LECOQ Bernard, 1991. Réseaux d'innovation et dynamique territoriale. Un essai de typologie. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 3-4, pp. 407-432.

MAILLAT Denis, QUÉVIT Michel, SENN Lionel (dir.), 1988. Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional. GREMI / EDES. Neuchâtel.

MANOURY Lucile ; GIANFALDONI Patrick. 2020. « Empowerment territorial et innovations sociales : la contribution d'un acteur philanthropique. » *Entreprendre et Innover*, n° 46 (3), pp. 19-29

MARSHALL Alfred, 1890. *Principles of Economics*. Macmillan. London.

MARSHALL Alfred, 1919. *Industry and Trade*. Macmillan. London.

MCKINLEY Sarah, 2023. *Advancing Community Wealth Building in the United States: Action Guide for Advancing Community Wealth Building in the United States*. Shaker Heights, OH.

MOLLARD André, PECQUEUR Bernard, PERRIER-CORNÉT Philippe, 1998. Territoires, produits et ancrage territorial. *Économie Rurale*. Vol. 246, p. 15-25.

MUCHNIK José (éd.), 1996. Systèmes agroalimentaires localisés : organisations, innovations et développement local. Proposition issue de la consultation du Cirad "Stratégies de recherche dans le domaine de la socio-économie de l'alimentation et des industries agroalimentaires". Cirad, réf. 134/96, 27 p.

MUCHNIK José, REQUIER-DESJARDINS Denis, SAUTIER Denis, TOUZARD Jean-Marc, 2007. Introduction : Les Systèmes agroalimentaires localisés (SYAL). *Économies et Sociétés*, série « Systèmes agroalimentaires », tome 41, n° 9 (AG n° 29), pp. 1465-1484.

NADOU Fabien, 2011. A flank movement in the understanding of valuation. *The Sociological Review*, vol. 59, pp. 24-38.

NADOU Fabien, PECQUEUR Bernard, 2020. Pour une socioéconomie de l'intermédiation territoriale : une approche conceptuelle. *Géographie, économie, société*, vol. 22, n° 3, pp. 245-263.

NADOU Fabien, TALANDIER Magali, 2020. Intermédiation territoriale : des lieux, des liens, des réseaux, des acteurs. *Géographie, Économie, Société*, vol. 22, n° 3-4, pp. 235-244.

OSTROM Elinor, 1990. *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge University Press. Cambridge.

OSTROM Elinor, 1990. *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge, Cambridge University Press.

OSTROM Elinor, 2010. Beyond Markets and States: Polycentric Governance of Complex Economic Systems. *American Economic Review*, vol. 100, n° 3, pp. 641-672.

OSTROM Elinor, BENJAMIN Paul, SHIVAKOTI Ganesh, 1992. Institutions, Incentives, and Irrigation in Nepal, vol. 1. Bloomington (IN), Workshop in Political Theory and Policy Analysis.

PARRIQUE Timothée, BARTH Jakob, BRIENS Florian, KERSCHNER Christian, KRAUS-POLK Adam, KUOKKANEN Anna, SPANGENBERG Joachim H., 2019. Decoupling debunked: Evidence and arguments against green growth as a sole strategy for sustainability. Brussels, European Environmental Bureau.

PARRIQUE Timothée, BARTH Jakob, BRIENS Florian, KERSCHNER Christian, KRAUS-POLK Adam, KUOKKANEN Anna, SPANGENBERG Joachim H., 2019. Decoupling Debunked: Evidence and Arguments Against Green Growth as a Sole Strategy for Sustainability. Brussels, European Environmental Bureau.

PASQUIER Romain, SIMOULIN Vincent, WEISBEIN Julien (dir.), 2007. *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*. L.G.D.J. Paris.

- PEARCE David, TURNER R. Kerry, 1990. *Economics of Natural Resources and the Environment*. Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- PECQUEUR Bernard, 2001. Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés. *Économie rurale*, n° 261, pp. 37-49.
- PECQUEUR Bernard, 2006. « Le tournant territorial de l'économie globale ». *Espaces et sociétés*, n°124-125(1), pp. 17-32
- PECQUEUR Bernard, 2006. Le tournant territorial de l'économie globale. In : PECQUEUR B., ZIMMERMANN J.-B. (dir.), *Économie territoriale*. La Découverte. Paris.
- PECQUEUR Bernard, ITÇAINA Xabier, 2012. Économie sociale et solidaire et territoire : un couple allant de soi ? *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 325 (juillet), pp. 48-64.
- PECQUEUR Bernard, ZIMMERMANN Benoît, *Économie de proximités*, Paris, Hermès, p. 89-111.
- PEL Bonno, HAXELTINE Alex, AVELINO Flor, DUMITRU Adina, KEMP René, BAULER Tom, KUNZE Iris, DORLAND Jens, WITTMAYER Julia, JØRGENSEN Michael Søgaard, 2020. Towards a theory of transformative social innovation: A relational framework and 12 propositions. *Research Policy*, vol. 49, n° 8
- PERRAT Jacques, 2012. Mutations industrielles et dynamiques territoriales. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 1 (février).
- PERRIER-CORNET Philippe, 1986. Le massif jurassien. Les paradoxes de la croissance en montagne ; éleveurs et marchands solidaires dans un système de rente. *Cahiers d'Économie et Sociologie Rurales*, n° 2, pp. 61-121.
- PERRIER-CORNET Philippe, 1990. Les filières régionales de qualité dans l'agro-alimentaire. Étude comparative dans le secteur laitier en Franche-Comté, Émilie-Romagne et Auvergne. *Économie rurale*, n° 195, pp. 27-33.
- PERROUD Thomas, 2023. Services publics et communs : à la recherche du service public coopératif. *Le Bord de l'eau*. Paris.
- PERROUX François, 1955. Note sur la notion de pôle de croissance. *Économie Appliquée*. Vol. 8(1), p. 307-320.
- PESTOFF Victor, 2009. Towards a paradigm of democratic participation: citizen participation and co-production of personal social services in Sweden. *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 80, pp. 197-224.
- PESTOFF Victor, BRANDSEN Taco, VERSCHUERE Bram, 2011. *New Public Governance, the Third Sector, and Co-Production*. London et New York, Routledge.
- PETIT Olivier, 2018. L'émergence d'une socioéconomie écologique : lecture croisée de trois ouvrages récents. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 26, n° 4, pp. 463-472.
- PETIT Olivier, 2018. L'émergence d'une socioéconomie écologique. Lecture croisée de trois ouvrages récents. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 26, n° 4, pp. 463-472.
- PIERRE Jon, 2000. *Debating Governance: Authority, Steering and Democracy*. Oxford University Press. Oxford.
- PILO' Federica, GALLEZ Caroline, NESSI Hélène, 2025. Citoyenneté et infrastructures urbaines : l'État, les médiations non étatiques et les pratiques quotidiennes. *Flux*, n° 139-140 (1-2), pp. 1-18.
- PIORE Michael J., SABEL Charles F., 1984. *The Second Industrial Divide: Possibilities for Prosperity*. Basic Books. New York.
- PLOTTU Eric, PLOTTU Béatrice, 2007. The concept of Total Economic Value of environment: A reconsideration within a hierarchical rationality. *Ecological Economics*, vol. 61, n° 1, pp. 52-61.
- PORTER Michael E., 1990. *The Competitive Advantage of Nations*. Free Press. New York.
- PORTER Michael E., 2003. The Economic Performance of Regions. *Regional Studies*. Vol. 37(6-7), p. 549-578.
- PRÉVOST Benoît, 2020. Intermédiation territoriale et innovation sociale : des leviers face aux trajectoires de déclin ? L'exemple du Pôle Territorial de Coopération Économique de la Haute Vallée de l'Aude. *Géographie, économie, société*, vol. 22, n° 3, pp. 399-429.
- RALLET Alain, TORRE André (dirs), 1995. *Économie industrielle et économie spatiale*. Economica. Paris.
- RAPPORT D'ÉVALUATION GOUVERNEMENTAL, 2008. Évaluation des pôles de compétitivité 2005-2008. Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), Collection *Travaux n° 9*
- RAULET-CROSET Nathalie, 2014. Le territoire comme objet de gestion. *Annales des Mines – Responsabilité et environnement*, vol. 74, n° 2, pp. 48-52.
- RAULET-CROSET Nathalie, 2021. La question du territoire en sciences de gestion : point de vue sur le territoire comme ressource pour les organisations. *Question(s) de management*, n° 33, pp. 33-36.
- RAWORTH Kate, 2017. *Doughnut Economics: Seven Ways to Think Like a 21st-Century Economist*. London, Random House.

- RERU, 1993. Numéro spécial « Economie de Proximité », Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n°3.
- RICHEZ-BATTESTI Nadine, BIDET Éric, 2024. L'innovation sociale. Expérimenter et transformer à partir des territoires. Paris, Les Petits Matins.
- RICHEZ-BATTESTI Nadine, MAISONNASSE Julien, BESSON Raphaël, 2022. Infléchir la trajectoire d'un territoire et fabriquer la transition par les tiers-lieux : le cas de la ville de Digne-les-Bains. *Géographie, économie, société*, vol. 24, n° 3, pp. 321-338.
- ROGER Benjamin, ROUSSELÈRE Damien, ARTIS Amélie, 2020. Facteurs d'implantation de l'ESS dans les territoires : proposition pour une nouvelle modélisation. *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 358 (4), pp. 53-71.
- ROGERS Everett M. et LARSEN Judith K., 1984. *Silicon Valley Fever : Growth of High-Technology Culture*. New York, Basic Books
- ROUSSEAU Max, BÉAL Vincent, 2022. Cleveland, désurbanisation et résistances dans l'Amérique abandonnée. *Zoom Écologie*.
- SANIOSSIAN Jennifer, 2020. Co-évolution durant la création des météo-organisations multi-parties prenantes : influence sur les enjeux sociaux de territoire. *Communication à la 29^e conférence internationale de l'AIMS*, en ligne
- SAXENIAN Annalee, 1993. *Inside-Out: Regional Networks and Industrial Adaptation in Silicon Valley and Route 128*. Working Paper. University of California at Berkeley.
- SCOTT Allen J., 1985. Location Processes, Urbanization, and Territorial Development: An Exploratory Essay. *Environment and Planning A*, vol. 17, n° 4, pp. 479-501.
- SCOTT Allen, STORPER Michael, 1990. *Regional Development Reconsidered*. Lewis Center for Regional Policy Studies. University of California, Los Angeles.
- SEN Amartya, 1999. *Development as Freedom*. Oxford, Oxford University Press
- SLITINE Romain, 2024. Entreprendre au service du territoire. Thèse de doctorat en gestion et management, Université Panthéon-Sorbonne – Paris I.
- SLITINE Romain, CHABAUD Didier, RICHEZ-BATTESTI Nadine, 2024. Le processus d'intermédiation comme levier de l'innovation sociale. *Management international / International Management / Gestión Internacional*, vol. 28, n° 4, pp. 14-25.
- SMITH Andy, 2019. Travail politique et changement institutionnel : une grille d'analyse. *Sociologie du travail*, vol. 61, n° 1.
- STÖHR Walter B., 1986. *Regional Innovation Complexes*. Papers of the Regional Science Association. Vol. 59, p. 3-25.
- STOKER Gerry, 1998. *Governance as Theory: Five Propositions*. *International Social Science Journal*. Vol. 50(155), p. 17-28.
- SWATON Sophie (2018). Pour un revenu de transition écologique. Paris : Presses Universitaires de France.
- TALANDIER Magali, 2014. Penser la réciprocité territoriale. *Urbanisme*, n° 47, dossier « Campagnes urbaines », p. 22.
- TALANDIER Magali, 2019. Résilience des métropoles. Le renouvellement des modèles. *Conférence POPSU, PUCA*, 44 p.
- TALBOT Damien, 2008. Les institutions créatrices de proximités. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 3 (octobre), pp. 289-310
- TAYLOR Fraser, 1982. Development from above or below? The dialectics of regional planning in developing countries. *The Geographical Journal*, vol. 148, n° 3, pp. 197-209.
- TCHERNEVA Pavlina R. & LALUCQ Aurore (2022), *A Job Guarantee for Europe*, Bruxelles, Fondation européenne d'études progressistes, septembre.
- TORRE André, 2010. Jalons pour une analyse dynamique des proximités. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 3 (juin), pp. 409-437.
- TORRE André, 2018. Les moteurs du développement territorial. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 4 (octobre), pp. 711-736.
- TORRE André, 2022. Les dimensions coopératives du développement territorial. *RECMA*, n° 364, pp. 238-249.
- TORRE André, LAUDIER Isabelle, 2018. Introduction : Le financement des territoires. *Revue d'économie financière*, n° 132 (4), pp. 9-20.
- TRIGILIA Carlo, 1986. *Grandi partiti e piccole imprese: Comunisti e democristiani nelle regioni a economia diffusa*. Il Mulino. Bologna.

- VALLADE Delphine, RICHEZ-BATTESTI Nadine, PETRELLA Francesca, 2012. L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels. *Innovations – Revue d'économie et de management de l'innovation*, vol. 38, n° 2, pp. 15-36.
- VANIER Martin, 2008. Le pouvoir des territoires : essai sur l'interterritorialité. Paris, Economica (coll. Anthropos). 160 p.
- VATIN François (dir.), 2009. Évaluer et valoriser : une sociologie économique de la mesure. Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 306 p.
- VEYSSIÈRE-MATINO Sonia, 2023. L'économie circulaire, levier de développement territorial ? Une analyse de 16 projets dans le cadre de la stratégie REV3 de la Région Hauts-de-France. Thèse de doctorat en Économie et finances, Université du Littoral Côte d'Opale.
- VICENTE Jérôme, 2016. *Economie des clusters*. La Découverte. Paris.
- WAHL Daniel Christian, 2016. *Designing Regenerative Cultures*. Axminster, Triarchy Press.
- WARNANT Achille, 2023. « Le problème des villes moyennes » : L'action publique locale face à la décroissance urbaine (1970-2020), thèse de doctorat en géographie, École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS).
- WETTENHALL Roger, 2003. The Rhetoric and Reality of Public-Private Partnerships. *Public Organization Review*, vol. 3, n° 1, pp. 77-107
- ZIMMERMANN Jean-Benoît, 2020. *Les Communs. Des jardins partagés à Wikipédia*. Paris, Libre et Solidaire, 211 p.

Sigles et acronymes

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AFPIA : Association pour la Formation Professionnelle dans les Industries de l'Ameublement

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.





EXPERTISES

COOPERATIONS ÉCONOMIQUES TERRITORIALES DE TRANSITION

État de l'art

Les territoires sont aujourd'hui présentés comme étant au cœur d'un renouvellement des modèles de développement, articulant économie, société et transition écologique. A l'opposé des logiques descendantes et productivistes, ils apparaissent comme des espaces d'initiatives ascendantes, coopératives et ancrées localement, cherchant à réencoder l'économie dans la société.

Cette étude dresse un état de l'art des travaux qui ont progressivement conduit à concevoir le territoire comme levier de compétitivité, puis comme espace de gouvernance et, enfin, comme acteur de la transition écologique. D'abord envisagé comme ressource économique à partir de la crise du fordisme, le territoire devient un espace politique où se négocient les règles et les finalités du développement, au croisement d'acteurs multiples et de registres de valeur diversifiés. Les approches récentes de la transition écologique élargissent encore cette perspective en intégrant les enjeux de soutenabilité, de régénération des ressources et de justice sociale.

À la croisée de ces courants émerge la notion de Coopérations Économiques Territoriales de Transition (CETT), qui désigne des dynamiques collectives de production, d'innovation et de gouvernance fondées sur la coopération. Les CETT esquiscent ainsi un nouveau paradigme territorial du développement, orienté vers la sobriété matérielle, la résilience écologique et le bien-vivre local